

tam tam

de l'Emergence

LE MAGAZINE DU PLAN SÉNÉGAL ÉMERGENT (PSE) # N°010 - FÉVRIER 2021



S.E.M. Macky SALL
Président de la République
du Sénégal



S.E.M. Andry RAJOELINA
Président de la République
de Madagascar



MME Victorine TOMEGA-DOGBE
Premier Ministre
de la République du Togo



M. Toshimitsu MOTEGI
Ministre des Affaires
étrangères du Japon



M. Ángel GURRIA
Secrétaire général,
Organisation de coopération et de
développement économiques



M. Moussa FAKI
Président de la Commission
de l'Union Africaine



M. Cheikh KANTE
Ministre d'Etat,
Envoyé Spécial du Président
de la République du Sénégal



M. Mario PEZZINI
Directeur du Centre de
développement de l'OCDE

20^e FORUM INTERNATIONAL ECONOMIQUE SUR L'AFRIQUE

INVESTIR POUR UNE CROISSANCE DURABLE EN AFRIQUE

INTERVENANTS



M. Wamkele MENE
Secrétaire général, Secrétariat
de la ZLECAF



M. Arkebe Oqubay
Ministre et conseiller spécial du
Premier Ministre d'Éthiopie



M. Ibrahim A. Mayaki
Secrétaire exécutif, Agence de développement
de l'Union africaine et Président honoraire du
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
(CSAO)



MME Soraya Hakuziyaremye
Ministre du commerce et de
l'Industrie, Rwanda



M. Yoshifumi Okamura
Ambassadeur, Représentant
permanent du Japon auprès
de l'OCDE



MME Cristina Gallach Figueras
Secrétaire d'Etat aux Affaires
étrangères et pour l'Ibéro-Amérique
et les Caraïbes, Espagne



M. Koen Doens
Directeur général
de la coopération internationale
et du développement,
Commission européenne



M. Manuel Escudero
Représentant permanent
de l'Espagne auprès de l'OCDE
et président du Comité directeur
du Centre de développement
de l'OCDE



M. Abebe Aemro Selassie
Directeur du Département Afrique,
Fonds monétaire international



MME Bonglwe Kunene
Directrice générale,
Banking Association
South Africa



M. Jean Hervé Lorenzi
Président du Cercle
des économistes



M. Rémy Rioux
Directeur général,
Agence Française
de Développement



Thapelo Matsheka
Ministre des Finances
et du Développement économique,
Botswana



M. Tidjane Thiam
Envoyé spécial
de l'Union Africaine



Albert M. Muchanga
Commissaire au développement
économique, au commerce,
à l'industrie et aux mines, Commission
de l'Union africaine



**ECHOS DES
INSTITUTIONS :**
Awa NDIAYE
Présidente de
la Commission
des Données
Personnelles



ÉDITORIAL :
Dr Cheikh KANTÉ
Ministre d'Etat,
Envoyé Spécial
du Président
de la République
du Sénégal



**CONSEIL DES
MINISTRES
DÉLOCALISÉ :**
**El hadji Bouya
AMAR**
Gouverneur
de la Région
de Louga



COOPÉRATION :
S.E.M. XIAO Han
Ambassadeur
de Chine
au Sénégal



OPINIONS :
**Innocence
NTAP NDIAYE**
Présidente
Haut Conseil du
Dialogue Social



VOIX DE L'AFRIQUE :
**Jean-Hervé
LORENZI**
Président
du Cercle des
économistes

ÉDITORIAL

DR. CHEIKH KANTÉ - MINISTRE D'ETAT, ENVOYÉ SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

“ LE NOUVEAU DEPART ”

La symbolique du tam-tam :

instrument de communication dans la tradition africaine

En Afrique, le **tambour** communément appelé **“tam-tam”** est un instrument à percussion d'usage multifonctionnel qui a toujours accompagné l'homme de la préhistoire à nos jours.

On le bat avec une baguette pour créer un système évolutif de sons linguistiques qui permet de communiquer entre les individus et groupes sociaux.

Il possède une grande faculté sensitive et sensorielle. En dehors des messages qu'il permet de transmettre à travers ses sons, de forêts en forêts et en villages en villages, il endiablait, revigore avec des rythmes et des cadences diaboliques.

Il libère et enflamme la femme Africaine qui danse et gesticule avec ses perles sonores autour des reins et ses parures multiples aux sons qui titillent.

Il revigore avec la vibration de ses ondes le lutteur rassasié, paré de pagnes multicolores, et qui bande ses muscles les soirs de clair de lune.

Il renforce la foi et la transe du guerrier sur le champ de bataille, éloigne sa peur et le libère de ses angoisses.

Il rythme la bravoure du paysan qui sème et récolte ses graines.

Il annonce la bonne nouvelle des femmes chastes, honore les princes et les princesses.

Il symbolise le refus du combattant par ses tempos et accompagne le vol royal des oiseaux migrateurs.

C'est un instrument de bonheur et d'espérance qui rythme la cadence soyeuse des arbres qui oscillent au gré des vents.

Il rythme les épopées chantées dans les souffles des flûtes puissantes aux notes aiguës qui font sortir de l'eau les esprits de nos ancêtres.

Il accompagne les exhibitions de nos masques négres aux dents multiples, fourrées dans de larges bouches, d'où pendent des langues crachant du feu sur des têtes parées de miroirs, de peaux et bariolées de cornes d'animaux sauvages.

J'ai choisi de donner le nom de ce fabuleux instrument à ce journal, puisque je considère qu'il permettra une large diffusion de la mise en œuvre d'une doctrine Afri-

caine, le Plan Sénégal Emergent (PSE), résultante d'une pensée cartésienne d'organisation et de méthode d'un homme d'exception, le Président Macky Sall, qui fait battre l'économie Sénégalaise au rythme du Tam Tam de la mondialisation tout en impulsant le tempo qui mènera vers l'indépendance des économies Africaines.

Un tempo n'est pas une course de vitesse, mais un espacement nécessaire qui permet de savourer la richesse sonore de chaque note tout en maintenant le lien qui les unit toutes.

C'est aussi cela le tempo du PSE. Je voudrais suivre sa cadence et écouter ses pulsations, symbiose des rythmes d'une économie en croissance et d'un environnement préservé dans une société équitable.

Dr Cheikh KANTE

Le “tambour africain” communément appelé “tam-tam” est bien plus qu'un instrument musical. C'est aussi un support de communication qui a rythmé la vie quotidienne africaine lors des cérémonies telles que les naissances, les mariages, les funérailles, les guerres, les chasses et autres rituels.

SOMMAIRE



N°010 - FÉVRIER 2021

LE MENSUEL

"TAM-TAM DE L'EMERGENCE"

EST UN MAGAZINE DU CABINET DU
MINISTRE D'ETAT, ENVOYÉ SPÉCIAL
DU PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

CONCEPTION - PUBLICATION DISTRIBUTION

CABINET DU MINISTRE D'ETAT,
ENVOYÉ SPÉCIAL
DU PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

EQUIPE DE REDACTION

PRESIDENT :
DR CHEIKH KANTE,
MINISTRE D'ETAT,
ENVOYÉ SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

MEMBRES :

ALIOUNE FALL
(DIRECTEUR DE CABINET)
NDEYE AWA DJIMBY DIOUF
(CONSEILLÈRE SPÉCIALE DU MINISTRE)
MAREM KANTE
(CHARGÉE DE COMMUNICATION)

CONCEPTION GRAPHIQUE

MAREM KANTE
CHARGÉE DE COMMUNICATION

ADRESSE

PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
AVENUE LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR
DAKAR - SÉNÉGAL

CONTACTS :

SECRÉTARIAT PARTICULIER
TÉLÉPHONE
(+ 221) 33 80 8378
(+221) 77 876 8930

Le magazine
du Plan Sénégal Emergent

ABONNEZ-VOUS

Contacts :
Secrétariat Particulier
Téléphone
(+ 221) 33 880 8378
(+221) 77 876 8930

05 - VERBATIM - EXTRAITS DE DISCOURS

du Président de la République du Sénégal - Son Excellence Macky Sall.

06/13 - EDITORIAL

Un nouveau départ - Dr. Cheikh Kanté, Envoyé Spécial du Président de la République du Sénégal.

14/51 - DOSSIER SPECIAL :

20^e Forum International Economique sur L'Afrique

"INVESTIR POUR UNE CROISSANCE DURABLE EN AFRIQUE"

Allocutions - Principales conclusions et recommandations du Forum

52/54 - COOPÉRATION / SENEGAL-CHINE

Main dans la main pour un développement en commun - S.E.M. Xiao Han, Ambassadeur de Chine au Sénégal.

56/73 - ECHOS DES INSTITUTIONS

Présentation de la Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) du Sénégal - Awa Ndiaye - Présidente CDP.

74/105 - CONSEIL DES MINISTRES DELOCALISE

Conférence Territoriale 2020 : Suivi et évaluation de l'état de mise en oeuvre des investissements prioritaires dans la région de Louga - El hadji Bouya Amar, Gouverneur de la Région de Louga.

106/114 - FOCUS RÉGION

Découverte historique et anthropologique des Fondements du Sénégal : Odyssée à travers le Ndiambour - Dr. Cheikh Kanté, Ministre d'Etat, Envoyé Spécial du Président de la République.

116/117 - OPINIONS

« Le tripartisme a été au rendez-vous » - Madame Innocence NTAP NDIAYE, Présidente Haut Conseil du Dialogue Social.

118/126 - VOIX DE L'AFRIQUE

Bâtir une nouvelle structure de financement pour le développement de l'Afrique - Jean-Hervé Lorenzi, Président du Cercle des Economistes.

PRÉFACE

tam-tam
de l'Émergence



S.E.M MACKY SALL

Président
de la République
du Sénégal

Chers lecteurs,

Cette nouvelle édition “tam-tam de l'Émergence” est dédiée à tous les Sénégalais et résidents parmi nous, désireux d'affirmer ou de découvrir leur appartenance à l'effort collectif auquel nous prenons part, tous ensemble, pour le développement économique, social, politique et culturel du pays.

En réalité le PSE est plus qu'un plan stratégique. Pour ceux qui ont compris la signification profonde du mot, “*Émergence*” renvoie à la connotation dynamique qu'elle interprète. Elle est une note qui interpelle chacun d'entre nous à jouer sa partition dans le concert des bâtisseurs de notre Nation.

Considérons ce magazine comme un document d'information et de communication sur les actions qui sont entrain d'être menées à travers le (PSE) Plan Sénégal Émergent. Il nous sert de support permettant d'établir une cartographie de tous les domaines d'activités touchés par le PSE.

Je tiens à remercier ici tous les acteurs, membres du gouvernement et agents de l'Etat, partenaires techniques et financiers, dirigeants et cadres d'entreprise, ouvriers et particuliers, qui contri-

buent à entretenir cette belle dynamique visant à accélérer la transformation économique et sociale de notre Nation.

Cependant, nous faisons face à une crise sanitaire sans précédent, à l'instar de la Communauté internationale. Je voudrais saluer le travail remarquable des membres du Gouvernement, du monde hospitalier et sanitaire, des Forces de sécurité, des Autorités religieuses et politiques, et des populations. Dans un même élan, ils mènent, contre la pandémie du Covid-19, une guerre sans merci.

Je félicite vivement le Dr. Cheikh Kanté, Ministre d'Etat, Envoyé Spécial, ancien Ministre en charge du PSE, pour cette initiative importante.

Je voudrais souhaiter à tous une enrichissante lecture de ce magazine qui vous mènera, tous les mois, à la rencontre des acteurs de l'émergence.

**Très bonne lecture.
Macky Sall**

Investir pour une relance durable en Afrique. « Il nous faut plus de capacités financières. »

«...Je voudrais d'abord remercier l'OCDE, à travers son Centre de développement, ainsi que l'Union Africaine, pour l'organisation de cette 20^{ème} édition du Forum économique international sur l'Afrique, en partenariat avec le Sénégal.»

« J'appelle, (...) nos partenaires de l'OCDE à rechercher avec nous des solutions concertées à ces problématiques qui handicapent sérieusement les efforts de développement de nos pays. »

«La COVID-19 montre que rien n'est définitivement acquis sur le long chemin de la croissance, du développement et de la prospérité. Des pandémies, le monde en a pourtant connu par le passé. Mais, celle que nous vivons est d'une autre mesure. L'Afrique n'est pas en reste. Le continent continue de faire preuve d'une grande résilience, même avec cette deuxième vague plus sévère et plus mortelle.»

«Très tôt, les gouvernements ont pris des mesures fortes (...) déployé tous les moyens à leur disposition pour atténuer l'impact de la crise sur les ménages et les entreprises. (...)

«C'est pourquoi nos pays plaident pour un allègement conséquent de la dette afin de disposer de ressources budgétaires nécessaires pour continuer à faire face aux dépenses engendrées par la riposte sanitaire, la résilience économique sociale, et préparer la relance post COVID.»

« ... nous plaidons pour l'extension de l'initiative du G20 sur l'année 2021 et la mobilisation, selon des modalités à convenir, d'une partie des DTS des pays développés au profit de pays qui en ont besoin. L'idée fait d'ailleurs son chemin avec le soutien de certains partenaires.».



S.E.M MACKY SALL

Président
de la République
du Sénégal

« Investir pour une relance durable en Afrique », c'est le thème plein de sens et de significations du 20^{ème} Forum Economique International sur l'Afrique, tenu le 22 février 2021, à Dakar, par visioconférence, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal.



DR. CHEIKH KANTE

Ministre d'Etat, Envoyé Spécial du Président de la République du Sénégal

Forum, conjointement organisé par l'OCDE et l'Union Africaine, en partenariat avec le Sénégal, s'est en effet tenu en Afrique, pour la première fois depuis 19 ans.

La pandémie ayant bouleversé l'ordre des choses, plusieurs Institutions Internationales ont pris part à cet événement, qui a atteint le chiffre record de presque 1000 personnes connectées en ligne, composées d'éminentes personnalités, d'universitaires, d'experts d'organisations internationales, de chercheurs, d'étudiants, et de membres de la société civile,

qui ont apporté de riches contributions aux différents panels.

La justesse des propos liminaires, évoqués au cours des allocutions d'ouverture, et la pertinence des idées novatrices, exprimées tout au long des interventions, ont mis en exergue le renouveau d'une conscience collective, et confirmé la volonté forte des décideurs africains de relancer nos économies post COVID 19.

Pour traiter le thème central de ce Forum Economique, les débats ont été organisés autour de deux grands panels :

« Accélérer la transformation productive et l'intégration régionale pour réaliser l'Agenda 2063 » : les débats étaient dirigés de mains de maître par Mario Pezzini, Directeur du Centre de Développement de l'OCDE.

« Repenser le financement d'une croissance durable et inclusive au tournant de la pandémie » a constitué le second panel, que j'ai eu l'honneur de modérer.

Le Président Macky Sall a, à cette occasion, confirmé sa vision prospective, son leadership, et son esprit d'anticipation, d'action

“ **le Nouveau départ : RELANCER NOS ECONOMIES POST COVID 19**

- 1-** « Accélérer la transformation productive et l'intégration régionale pour réaliser l'Agenda 2063 »
- 2-** « Repenser le financement d'une croissance durable et inclusive au tournant de la pandémie »

et de mobilisation des énergies, au service d'une relance forte et soutenue des économies africaines post COVID. La mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), qui a permis d'atteindre des résultats exceptionnels, et la légitimité de son combat pour le Continent, ont grandement milité en faveur de la délocalisation du Forum au Sénégal.

Après une revue des déterminants conjoncturels de la pandémie qui entretient une morosité au niveau mondial, le Président Sall a abordé des questions es-

sentielles et structurelles qui doivent jeter les bases d'une action concertée, afin de mettre en place une nouvelle forme de gouvernance mondiale, au sein de laquelle l'Afrique se positionnerait comme une des locomotives.

(...) le Président Sall a abordé des questions essentielles et structurelles qui doivent jeter les bases d'une action concertée, ...

Les cinq remarques explicitées dans son intervention, viennent compléter, de façon cohérente, les sept paradigmes du Consensus de Dakar.

Les cinq remarques explicitées dans son intervention, viennent compléter, de façon cohérente, les sept paradigmes du Consensus de Dakar.

Il s'agit, en effet :

- de la révision des règles du système fiscal international, mise en œuvre par le projet de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfice, piloté par l'OCDE, sous l'égide du G20 ;
- de l'impérieuse nécessité de lutter contre les flux financiers illicites qui nous coûtent plus de 100 milliards de USD par an ;
- du soutien nécessaire à la révision des codes miniers et des hydrocarbures, pour une meilleure rémunération des ressources africaines ;
- d'une lutte plus soutenue contre l'évasion fiscale, pour que l'impôt soit payé là où se crée la richesse, c'est-à-dire dans les pays où les compagnies mènent leurs activités et réalisent leurs

bénéfices. Dans plusieurs pays, les activités minières échappent, en effet, à la fiscalité, au motif qu'elles ne relèvent pas de l'industrie, alors que les mêmes activités, considérées comme industrielles dans les pays développés, sont dûment taxées ;

- et enfin, de l'élimination de la mauvaise perception du risque dans les investissements en Afrique, qui rend nos économies non compétitives.

Le Consensus de Dakar avait déjà posé les conditions de base pour soutenir une croissance inclusive et durable des économies africaines, conditions validées par les Chefs d'Etat de l'UEMOA, la Directrice du FMI, et toutes les Institutions Internationales présentes à la Conférence de Dakar, du 02 décembre 2019.

Les programmes d'ajustement structurels des années 80, basés sur les 10 Commandements de Washington, avaient, par ailleurs, fortement bouleversé nos économies qui, exsangues, avaient subi de nombreux revers, parmi lesquels le coup de sabot de la dévaluation monétaire. La crise des subprimes de 2007-2008 était bidimensionnelle, c'est-à-dire économique et sociale. Il faut se souvenir qu'elle avait, en un temps record, engendré une crise alimentaire, conséquence d'une forte hausse du prix des

denrées alimentaires de base, et avait plongé les régions les plus pauvres du monde dans des situations d'instabilités politiques, et d'émeutes.

Cette crise financière avait eu comme conséquence directe une très forte volatilité des marchés. Les matières premières étaient devenues des valeurs refuges et spéculatives. Les aliments de base et les matières premières, comme le pétrole, avaient servi de refuge aux institutions bancaires et autres fonds d'investissements, qui avaient perdu des montants très importants, après avoir spéculé avec les subprimes. Certaines banques centrales les avaient soutenus, en injectant dans les circuits financiers des milliards de USD de liquidités, avec des crédits bon marché, qui leur avaient permis de se tourner vers de nouveaux investissements rentables, et à moindre coûts.

Le résultat était que des hedge funds avaient accéléré la hausse des prix par leurs interventions sur les marchés à terme, en voulant retrouver leur santé financière le plus rapidement possible. Ces

nouvelles fièvres spéculatives sur l'or, le pétrole, et les produits alimentaires de base avaient comme conséquence une hausse mondiale des prix du riz et des céréales, aggravée par une inadéquation des politiques agricoles mises en œuvre par certains Gouvernements. Les troubles sociaux provoqués par cette crise avaient affecté la quasi-totalité de la population mondiale, avec des conséquences graves dans les pays en développement. La FAO avait dû élaborer une liste de 37 pays en urgence alimentaire. Plusieurs pays comme le Burkina Fasso, le Cameroun, le Sénégal, la Mauritanie, l'Egypte, le Maroc, et la Cote d'Ivoire, avaient connu des manifestations inattendues.

Les crises de subsistance se sont toujours transformées en désordre, partout dans le monde. La situation agricole en Europe, entre 1847 et 1848, en est un parfait exemple. En quelques jours seulement, l'Europe s'était embrasée, et l'ordre absolutiste, né au lendemain du Congrès de

Le Consensus de Dakar avait déjà posé les conditions de base pour soutenir une croissance inclusive et durable des économies africaines, conditions validées par les Chefs d'Etat de l'UEMOA, la Directrice du FMI, et toutes les Institutions Internationales présentes à la Conférence de Dakar, du 02 décembre 2019.

Les crises de subsistance se sont toujours transformées en désordre, partout dans le monde. (...)

La tri-fonctionnalité sanitaire, économique et sociale de la pandémie COVID 19, dont la vitesse de propagation destructrice a plongé le monde dans un état jamais vécu...

Vienne, s'était effondré. La révolte, partie d'Italie, s'était étendue en France, à Vienne, dans l'empire Austro-hongrois, en Allemagne, et même en Suisse. Entre février et mai 1848, la monarchie française s'était écroulée avec l'abdication de Louis Philippe, Metternich quittait le pouvoir à Vienne, et l'Allemagne se dotait à Francfort d'un premier Parlement.

Le souvenir de ces tragédies a été ravivé par l'hiver arabe, que nous avons vécu en 2011, avec un embrasement spectaculaire de la révolution, de la Tunisie à l'Égypte, qui se propageait jusqu'en Jordanie, puis au Yémen. Il n'y avait pas d'internet et de Facebook, et encore moins de WhatsApp en 1848, mais l'information circulait déjà très vite. La nouvelle de la chute de Louis Philippe avait fait tomber Metternich, comme celle de Ben Ali avait ébranlé Moubarak. Dans chacun de ces cas, le rôle crucial joué par la crise alimentaire et la faim reste déterminant.

La tri-fonctionnalité sanitaire, économique et sociale de la pandémie COVID 19, dont la vitesse de propagation destructrice a plongé le monde dans un état jamais vécu, pourrait être encore plus grave de conséquences que toutes les crises connues et gérées par le passé. Dans le long terme, elle pourrait être à l'origine d'émeutes de la faim, aussi bien dans les pays développés que dans les pays pauvres. Pour le moment, les sommes faramineuses injectées par les Etats, pour atténuer la morosité économique survenue avec la pandémie, a quelque

peu permis de stabiliser et de contenir les velléités de révolte, dont le secteur informel et la jeunesse sans emploi constituent l'épicentre.

Dans mon éditorial de la précédente Edition de Tam Tam, j'avais clairement décliné les mégatendances à maîtriser pour arriver à une croissance inclusive et durable, et adaptée à nos réalités africaines.

Les jeunes et les femmes, en tant que moteurs du développement, occupent une place centrale dans cette stratégie. Le monde compte environ 1,8 million de jeunes de 10 à 24 ans. Plus de 85% de cette cohorte, qui entame sa transition vers la vie adulte, vivent dans les pays en développement, et peuvent représenter près de 30% de la population. Et ce nombre devrait continuer d'augmenter. Investir dans la jeunesse est un pari à gagner. Il faut cependant adopter des politiques économiques

Dans mon éditorial de la précédente Edition de Tam Tam, j'avais clairement décliné les mégatendances à maîtriser pour arriver à une croissance inclusive et durable, et adaptée à nos réalités africaines.

Les jeunes et les femmes, en tant que moteurs du développement, occupent une place centrale dans cette stratégie.

adaptées et soutenues par des programmes d'investissements judicieux.

En effet, l'accès à une éducation de qualité, à la formation, à des emplois décents, et à la participation citoyenne, au même titre que l'accès aux services de santé, sont autant de défis à relever, pour répondre à leurs besoins.

Un très grand nombre de jeunes se voit forcé d'abandonner le système scolaire à un âge précoce, et se retrouvent complètement désarmés pour affronter l'avenir. Aujourd'hui, un enfant sur quatre n'achève pas le cycle primaire, et de plus en plus de jeunes se retrouvent au chômage, ou avec des emplois vulnérables. De nouveaux besoins en matière de santé sexuelle et reproductrice chez les jeunes adolescents sont très mal gérés, alors que de nouveaux risques sanitaires font leur apparition.

Qui plus est, tous les jeunes n'ont pas les mêmes chances de mobilité, et un très grand nombre est exclu des processus de prise de décisions sur des questions qui les intéressent au premier chef.

Le Président Macky Sall a compris et pris en charge très tôt la problématique de l'employabilité des jeunes, et il a articulé sa stratégie d'un Sénégal émergent sur la valorisation du capital humain, qui est le balan-

Investir dans la jeunesse est un pari à gagner. Il faut cependant adopter des politiques économiques adaptées et soutenues par des programmes d'investissements judicieux.

Le Président Macky Sall a compris et pris en charge très tôt la problématique de l'employabilité des jeunes, et il a articulé sa stratégie d'un Sénégal émergent sur la valorisation du capital humain, qui est le balancier entre la transformation structurelle, la bonne gouvernance, la paix et la sécurité.

cier entre la transformation structurelle, la bonne gouvernance, la paix et la sécurité.

Il faut reconnaître pourtant qu'il reste encore beaucoup à faire. Si tous les Gouvernements qui ont précédé les siens des indépendances à 2012, avaient fait comme lui, le chômage et la pauvreté auraient disparu.

Des réformes s'imposent et les stratégies post COVID des pays africains se doivent de garder en ligne de mire deux axes essentiels : les réformes des systèmes éducatifs, et les réformes agraires.

Les réformes des systèmes éducatifs sont impératives et nécessaires, si l'on veut réguler certains facteurs d'instabilité comme le taux d'analphabétisme encore élevé et le niveau de pauvreté, couplés à la dynamique démo-

graphique qui exerce une redoutable pression sur le secteur de l'éducation.

Au Sénégal par exemple, la population a crû de 2,75% par an en moyenne, et le taux de fécondité est très élevé, atteignant 4,9 enfants par femme en moyenne en 2013, et 6,1 en zone rurale (selon les données de la Banque Mondiale en 2007 et de l'ANSD en 2016). Si une telle tendance se confirmait, elle pourrait aboutir à un doublement de la population dans un quart de siècle. Cela entraînerait naturellement une importante pression démographique sur le secteur de l'éducation, qui devrait alors accroître l'offre éducative, tout en assurant un enseignement de qualité, face à une population étudiante en forte croissance. Le décrochage, d'environ 8% au primaire et au cycle moyen, est encore important. En outre, 27%

des enfants en âge d'aller à l'école n'y vont pas (OCDE 2017). Le niveau acquis des apprentissages est particulièrement bas et seulement 51,8% des élèves obtiennent le brevet de fin d'études moyennes, à la fin du cycle fondamental. Les marges de manœuvre du Gouvernement du Président Macky Sall sont notamment entravées par une politique économique inadaptée, héritée de politiques publiques passées inefficaces et dont les effets se font toujours ressentir.

Face à ces multiples constats, les réformes des systèmes éducatifs devraient être orientées vers une diversification de l'offre éducative, basée sur une réhabilitation de l'éducation non formelle, l'amélioration du niveau d'analphabétisme, une réponse à la demande d'enseignement religieux orientée vers le patriotisme et la citoyenneté, et une meilleure valorisation de la formation professionnelle et technique. Concomitamment, les enseignants devraient être mieux formés, au sein de centres de formation adaptés. Le système de formation continue, qui facilite leur évaluation et leur certification, devrait également être renforcé, et une politique de professionnalisation du personnel de l'éducation élaborée et mise en œuvre. L'enseignement supérieur ne doit pas être en reste. L'éducation et la formation supérieure sont bien

les deux piliers sur lesquels repose le développement. Leur absence conduit toujours à déséquilibrer la croissance, particulièrement fragilisée par cette détestable pandémie.

Au cours des prochaines années, la demande en denrées alimentaires des grands pays émergents comme la Chine et l'Inde ne cessera de croître. A l'horizon de 2050, dans ces pays, selon certains scénariis, la raréfaction de l'eau pourrait faire chuter la production de riz ou de blé de 30 à 50%. C'est la raison pour laquelle les regards se tournent de plus en plus vers l'Afrique, une région du monde qui a été largement tenue en dehors de la révolution verte de l'après-guerre. Notre

Continent dispose d'un potentiel en terres arables très important, estimé à plus de 219 millions d'hectares, soit 7% de la superficie mondiale, selon la Banque Mondiale, et l'on trouve en Afrique plus de la moitié des terres arables inutilisées dans le monde. Selon une étude de Mc Kinsley Institute, une vraie révolution verte en Afrique pourrait tripler la production agricole d'ici 2030, pour une rentabilité de plus de 900 milliards de dollars US par an. Mais pour y arriver, il nous faudra porter le principal rendement de nos céréales à 80 % de la moyenne mondiale, en exploitant la majorité des terres arables.

Au-delà des considérations économiques, la révolution verte en

....Au cours des prochaines années, la demande en denrées alimentaires des grands pays émergents comme la Chine et l'Inde ne cessera de croître. A l'horizon de 2050, dans ces pays, selon certains scénariis, la raréfaction de l'eau pourrait faire chuter la production de riz ou de blé de 30 à 50%.

C'est la raison pour laquelle les regards se tournent de plus en plus vers l'Afrique, une région du monde qui a été largement tenue en dehors de la révolution verte de l'après-guerre. Notre Continent dispose d'un potentiel en terres arables très important, estimé à plus de 219 millions d'hectares, soit 7% de la superficie mondiale, selon la Banque Mondiale

La valorisation de nos ressources est nécessaire pour l'Afrique, mais aussi pour le reste du Monde.

Notre Continent, qui pendant longtemps à été nourri par l'aide alimentaire mondiale, doit maintenant aider à nourrir le Monde, en tirant des avantages certains. (...) Le Président Macky Sall a une claire conscience de l'importance de l'agriculture, et il a, en ce sens, placé le paysan et la femme rurale au cœur de ce processus de transformation structurelle agraire vers la modernité et l'industrialisation.

Afrique est un impératif moral, car l'insécurité alimentaire, dont le seuil est de 2200 calories par jour, pourrait concerner 500 millions de personnes et entraîner une forte mortalité d'ici 2020. La pandémie qui affecte le Monde pourrait largement l'amplifier.

Les infrastructures rurales ont été grandement négligées pendant plusieurs décennies, ce qui explique la faiblesse de la productivité dans ce secteur. La valorisation de nos ressources est nécessaire pour l'Afrique, mais aussi pour le reste du Monde. Notre Continent, qui pendant longtemps à été nourri par l'aide alimentaire mondiale, doit maintenant aider à nourrir le Monde, tout en tirant des avantages certains de cette situation.

La production agricole pourrait passer de 300 milliards de USD à 900 milliards de USD, d'ici 2030. Cette augmentation tirerait

la demande d'engrais et de semences en amont, tout en stimulant la croissance des activités de transformation en aval, avec la fabrication d'énergie propre, le raffinage des céréales et le bio-carburant. La combinaison de l'aval et de l'amont pourrait générer un chiffre d'affaire additionnel de plus de 300 milliards de USD. Le Président Macky Sall, qui a parfaitement compris ces enjeux, a toujours donné une place de choix à l'agriculture. Nul doute qu'avec lui, nous réaliserons notre auto-suffisance alimentaire.

Dans la 3^{ème} Edition du Tam Tam, j'avais mis l'accent sur la révolution agraire qui avait été rendue possible grâce au PSE, et le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural en avait fait le bilan, et avait décliné des perspectives porteuses d'espoir.

Le Président Macky Sall a une claire conscience de l'importance de l'agriculture, et il a, en ce sens, placé le paysan et la femme rurale au cœur de ce processus de transformation structurelle agraire vers la modernité et l'industrialisation.

Toutes ces questions ont été abordées par les panelistes et les intervenants. Les principales recommandations de nos travaux ont tourné autour de deux axes essentiels, déclinés dans douze points fondamentaux. L'impérieuse priorité est de gagner rapidement la guerre contre le virus, partout dans le monde. L'autre nécessité incontournable est celle d'un «nouveau deal» à construire et à mettre en œuvre à travers des actions coordonnées, au niveau continental et global. Pour réaliser l'Afrique que nous voulons et matérialiser les objectifs que nous nous sommes fixés dans l'Agenda 2063, il nous faut œuvrer sans relâche, et gagner ces paris.

SÉNÉGAL
EN IMAGES
*Le Pont
Transgambien*

A photograph of President Macky Sall of Senegal speaking at a podium. He is wearing a dark suit and gesturing with his hands. Behind him are the Senegalese flag (green, white, and red vertical stripes with a green star) and the flag of the African Union (green and yellow with a green star).

**« Il nous faut
plus de capacités
financières. »**

Président Macky Sall

“Investir pour une relan



Le Sénégal : hôte du 20^{ème} Forum International Economique sur l'Afrique

nce durable en Afrique”



République du Sénégal
Un Peuple-Un But-Une Foi



Monsieur le Président
de la République de
Madagascar, cher Andry,

Madame la Première
Ministre du Togo, chère sœur,

Monsieur le Secrétaire
général de l'OCDE, cher Angel,

Monsieur le Président
de la Commission de l'Union
Africaine, cher frère,

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,
en vos rangs et qualités,

Bonjour à tous.

Je voudrais d'abord remercier l'OCDE, à travers son Centre de développement, ainsi que l'Union Africaine, pour l'organisation de cette 20ème édition du Forum économique international sur l'Afrique, en partenariat avec le Sénégal.

Allocution de SEM le Président Macky Sall à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.

Nous avons prévu de tenir cette rencontre à Dakar, en délocalisant le forum pour la première fois en Afrique. Mais la pandémie COVID-19 a bouleversé notre agenda, en même temps qu'elle frappe durement nos économies; d'où la pertinence du thème de cette édition, Investir pour une relance durable en Afrique.

La COVID-19 montre que rien n'est définitivement acquis sur le long chemin de la croissance, du développement et de la prospérité.

Des pandémies, le monde en a pourtant connu par le passé. Mais, celle que nous vivons est d'une autre mesure. En plus d'être une grave crise sanitaire, elle a la sévère particularité de mettre en berne et de détruire des pans entiers de l'économie. Des millions de personnes sont brusquement plongées dans le chômage, la pauvreté et la misère.

Depuis un an, tous les pays luttent sans arrêt pour contenir l'impact sanitaire de la pandémie et organiser la résilience économique et sociale.

L'Afrique n'est pas en reste. Le continent continue de faire preuve d'une grande résilience, même avec cette deuxième vague plus sévère et plus mortelle.

Très tôt, les gouvernements ont pris des mesures fortes, comprenant la fermeture de frontières, l'état d'urgence et la restriction de certaines activités ; ce qui a permis d'organiser la riposte contre une maladie inconnue, qui n'a peut-être pas encore livré tous ses secrets.

Sur le plan économique et social, nos pays ont également déployé tous les moyens à leur disposition pour atténuer l'impact de la crise sur les ménages et les entreprises.

A titre d'exemple, le Sénégal a mis en place un Programme de Résilience économique et sociale (PRES) à hauteur de **1,64 milliard de dollars**, financé par l'Etat, avec l'appui de partenaires au développement et de donations volontaires.

Ce programme nous a permis de :

- soutenir le secteur de la santé par le relèvement substantiel du plateau médical, des tests et le traitement gratuits des malades ;
- assister les populations en denrées de première nécessité et produits phyto sanitaires ;

➤ appuyer notre diaspora durement éprouvée ;

➤ sauvegarder la stabilité macroéconomique ;

➤ soutenir le secteur privé et préserver l'emploi à travers un paquet de mesures fiscales, douanières et d'injection de liquidités ;

➤ enfin, assurer l'approvisionnement continu du pays en hydrocarbures.

Aujourd'hui, force est d'admettre que nous devons apprendre à vivre en présence du virus pour un temps encore indéterminé, en espérant qu'il soit le plus court possible grâce au vaccin.

Apprendre à vivre en présence du virus, c'est ce que j'appelle **faire le choix de la santé et de l'économie**. L'une et l'autre vont ensemble. Pas de santé sans l'économie qui la finance ; et pas d'économie sans la santé qui permet d'agir. Nous devons donc nous y préparer et organiser nos économies en conséquence ; gérer le présent et anticiper sur le futur par la relance post COVID.

Voilà pourquoi le Sénégal a adopté depuis septembre dernier un **Plan d'Actions Prioritaires ajusté et accéléré (PAP 2a)**.

Ce plan est basé sur le diagnostic de nos vulnérabilités potentielles, en cas de pandémie ou tout autre aléa qui nous exposerait à des

pénuries, du fait de la rupture de la chaîne de logistique ou de rétention de certains produits par les pays exportateurs pour satisfaire leurs propres besoins ; produits alimentaires pharmaceutiques, médicaux, entre autres.

C'est pour parer à ces risques que nos efforts de relance à travers le **PAP 2a**, sur la séquence 2019-2023, porteront sur la souveraineté alimentaire (agriculture, élevage et pêche), pharmaceutique et sanitaire. En même temps, nous travaillons à booster les secteurs du numérique, du tourisme, de l'énergie, des infrastructures et de l'habitat. Sur la période 2019-2023, le PAP 2a requiert un financement de **22,4 milliards d'euros**, dont le tiers est attendu du secteur privé. Il reste que pour l'ensemble des pays africains, les efforts internes ne suffiront pas pour amortir l'impact de la crise et relancer la croissance économique. **Il nous faut plus de capacités financières.**

C'est pourquoi nos pays plaident pour un allègement conséquent de la dette afin de disposer de ressources budgétaires nécessaires pour continuer à faire face aux dépenses engendrées par la riposte sanitaire, la résilience économique sociale, et préparer la relance post COVID.

L'initiative du G20 de suspension du service de la dette va dans le bon sens. Il faut saluer cet effort des pays partenaires. En

même temps, elle reste insuffisante face à l'ampleur d'une crise sans précédent.

C'est pourquoi nous plaçons pour l'extension de l'initiative du G20 sur l'année 2021 et la mobilisation, selon des modalités à convenir, d'une partie des DTS des pays développés au profit de pays qui en ont besoin. L'idée fait d'ailleurs son chemin avec le soutien de certains partenaires. Je dois aussi rappeler qu'avec un montant estimé à 365 milliards de dollars, la dette africaine ne représente que 2 % du volume de la dette mondiale.

Au-delà de l'aspect conjoncturel lié à la pandémie COVID-19, il y a des questions structurelles qui méritent aujourd'hui une réflexion approfondie, pour une réforme de la gouvernance économique et financière mondiale.

J'ai souvenir d'avoir abordé certaines de ces questions en juin 2016 à la réunion de haut niveau du Comité Directeur du Centre de Développement de l'OCDE.

➤ **Premièrement**, il y a la révision des règles du système fiscal international, avec le projet de lutte contre l'Erosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfice, piloté par l'OCDE sous l'égide du G20.

➤ **Deuxièmement**, la lutte contre les flux financiers illicites qui coûtent à l'Afrique jusqu'à 100 milliards de dollars par an ;

➤ **Troisièmement**, le soutien à la révision des codes miniers et des hydrocarbures pour une juste rémunération de ces ressources ;

➤ **Quatrièmement**, la lutte plus soutenue contre l'évasion fiscale, pour que l'impôt soit acquitté là où se crée la richesse, c'est-à-dire dans les pays où les compagnies mènent leurs activités et tirent leurs profits. Or, dans beaucoup de nos pays, les activités minières échappent à la fiscalité, au motif qu'elles ne relèvent pas de l'industrie, alors que les mêmes activités, considérées comme industrielles dans les pays développés, sont dûment taxées.

J'ajoute, enfin, la question persistante de la perception du risque d'investissement en Afrique. Cette perception, trop souvent exagérée, ainsi que les critères de notation erronés, renchérissent considérablement les primes d'assurance et les coûts de l'investissement en Afrique.

Nos économies ne peuvent donc pas être compétitives dans ces conditions.

A mon sens, en lieu et place du débat classique sur l'aide pu-

blique au développement qui a fini de montrer ses limites, c'est sur ces paradigmes qu'il convient de bâtir les fondements de l'émergence des pays africains.

J'appelle, par conséquent, nos partenaires de l'OCDE à rechercher avec nous des solutions concertées à ces problématiques qui handicapent sérieusement les efforts de développement de nos pays ; et j'espère que les différents panels du forum apporteront des contributions pragmatiques au débat. Plus qu'une relance de nos économies, un exercice déjà difficile en soi, nous avons véritablement besoin d'un nouvel ordre mondial qui place l'humain et l'humanité au centre des relations internationales ; un nouvel ordre plus inclusif, en adéquation avec les nouvelles réalités du monde.

Ainsi, dans le contexte actuel de la lutte contre la pandémie de COVID-19, ce nouvel ordre devrait commencer par l'accès de tous les pays au vaccin, **à des prix raisonnables, suivant une procédure d'urgence et des normes sûres et éthiques.**

Avec ces quelques remarques introductives, je déclare maintenant ouverte la 20^{ème} édition du Forum économique international sur l'Afrique.

Je vous remercie.



Monsieur le Président
de la République
du Sénégal,

Madame le Premier
Ministre de la République
Togolaise,

Monsieur le Président
de la Commission de
l'Union Africaine,

Madame la Présidente
de la Commission
européenne,

Monsieur le Secrétaire
Général de l'Organisation
de Coopération et de
développement économiques,

Monsieur le Ministre des Affaires
étrangères du Japon,

Mesdames et Messieurs,
chers participants,

Tout d'abord, je tiens à exprimer
un message de solidarité et
d'encouragement du peuple
Malagasy à tous les pays qui ont été
éprouvés par la pandémie de la
Covid19.



Allocution de SEM le Président Andry Rajoelina à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.

C'est un plaisir pour moi de prendre part à ce 20^{ème} Forum Économique International sur l'Afrique dans le contexte de la Covid-19 et Post Covid-19. Grâce à la technologie, nous sommes réunis aujourd'hui en grand nombre avec détermination et intérêt et je salue le maintien de ce Forum malgré la crise sanitaire actuelle.

Je tiens d'ailleurs à féliciter et à remercier le Président Macky Sall pour son leadership et son engagement à oeuvrer pour une

Afrique dynamique et émergente. Les initiatives de partage d'expériences et d'échanges telles que celle-ci nous permettront de nous concerter dans la mise en place de stratégies adéquates pour faire face aux effets de la pandémie et pour relancer l'économie de l'après Covid19.

Tout cela en gardant à l'esprit que le bien-être de nos populations doivent être au coeur de nos réflexions et de nos stratégies.

Mesdames et Messieurs,

L'impact de cette pandémie dans le monde est considérable. Il est à la fois économique et social, principalement engendré par le confinement et les pertes de revenus.

Parmi les conséquences sociales de la pandémie on déplore l'accentuation de la fracture sociale au sein des communautés. Les moyens de subsistance des ménages ont été considérablement réduits par les mesures restrictives de la gestion de la pandémie. Des mesures qui furent difficiles mais nécessaires et vitales pour la protection de la population. Les classes moyennes tendent à disparaître et trop de familles basculent dans la précarité totale. La tension sociale à l'échelle mondiale est critique.

Cette pandémie a également mis en lumière les lacunes des systèmes de santé et la précarité sanitaire des pays africains en termes d'infrastructures et de services sociaux. Il s'agit d'un problème réel et vital pour nos populations qu'il faudra solutionner de façon impérative et immédiate. Nous devons revoir nos politiques publiques pour investir de façon plus conséquente dans notre secteur sanitaire et médical.

A Madagascar, nous avons déjà entamé plusieurs réformes structurelles du système de santé à

travers la construction d'une vingtaine d'hôpitaux sur toute l'île et en réorganisant les services et la fourniture en équipement médicaux et médicaments dans les Centres de Santé de Base dans le pays,

L'arrêt brutal de nos économies basées majoritairement sur le secteur informel, le tourisme ou encore les circuits d'importation internationale nous a causé plus de dégâts que la pandémie en elle-même. Le choc du Coronavirus a fait exploser le déficit et la dette extérieure publique des États que ce soit en Europe ou aux États-Unis. L'Afrique n'est malheureusement pas épargnée. Nous constatons à l'échelle mondiale un effondrement des PIB, une baisse brutale des recettes fiscales, une augmentation du taux de chômage, de nombreux pays se retrouvent en situation de cessation de paiement. La crise de la Covid19 plombe et immobilise l'Occident et d'autant plus les pays les plus fragiles et vulnérables en Afrique.

Nous devons aujourd'hui nous tourner vers l'avenir et trouver ensemble des solutions pour permettre aux pays en développement de se relever de la crise notamment à travers un renforcement de l'accès au financement concessionnel pour permettre à ces pays d'avancer plus rapidement dans leurs objectifs de développement.

Mesdames et Messieurs,

La situation actuelle nous a permis de prendre du recul et nous impose une remise en question car dorénavant l'économie africaine doit être plus solides.

L'Afrique doit aujourd'hui capitaliser sur les enseignements de cette crise pour accélérer l'industrialisation du continent et considérer l'autonomie alimentaire, énergétique et sanitaire comme une urgence continentale et nationale. Cela, pour construire une Afrique autosuffisante et donner un nouveau souffle à la vision de « l'Afrique que nous voulons ».

Mesdames et Messieurs honorables assistance.

Selon la Commission économique pour l'Afrique, « 94% des fournitures médicales en Afrique sont importées ». Nous sommes dépendants de l'étranger alors qu'avec notre biodiversité et notre jeunesse, nous pouvons avoir les ressources et le savoir-faire nécessaires pour satisfaire largement à nos besoins en médicament de premiers soins, tout en respectant nos connaissances traditionnelles.

C'est face à l'épreuve de cette pandémie que nous nous sommes attachés à trouver une solution efficace aux problèmes immédiats.

Nous avons ainsi décidé d'encourager et de soutenir la recherche scientifique Malagasy ainsi que nos chercheurs. C'est dans cette logique, que nous avons mis en place en Octobre 2020, l'usine pharmaceutique Pharmalagasy. Une grande fierté pour notre grande île. Le premier produit de Pharmalagasy est le CVO+ en gélule, issu de l'artémisia annua. Une plante endémique de Madagascar. Avec cette dernière, nous avons la capacité de traiter et prévenir de nombreuses maladies telles que le coronavirus, le paludisme ou la bilharziose. L'usine peut produire 32 millions de gélules par jour et nous visons à lancer à horizon 2023, plus d'une dizaine de médicaments qui répondront aux besoins des Malagasy.

Mesdames et Messieurs,

Afin d'atteindre l'objectif d'auto-suffisance alimentaire qui une priorité de l'État Malagasy, nous avons lancé des projets de grande envergure, comme le pôle agricole étalé sur une superficie de soixante mille hectares dans le Sud-Ouest de la Grande Île. Il a pour objectif d'assurer notre autonomie alimentaire nationale et l'ambition sur le long terme est d'exporter vers l'Afrique continentale.

Par ailleurs, les mesures pour accélérer l'industrialisation de Madagascar répondront avant

tout aux besoins de développement du pays. Madagascar doit produire localement tout ce dont les Malagasy ont besoin dans leur quotidien.

A titre d'exemple, nous avons lancé le projet « One District, One Factory » afin d'industrialiser chaque collectivité décentralisée de notre pays. Avec ce projet inédit, nous allons apporter le progrès dans chaque district, et répondre aux aspirations des communautés concernées.

Nous allons aussi implanter l'usine « Gasycar » qui aura pour ambition de fabriquer des voitures Made in Madagascar avec les normes attendues.

En dernier lieu, je voudrais souligner le potentiel du développement numérique et technologique de l'Afrique.

La pandémie de la Covid-19 nous a permis de réaliser l'importance de la digitalisation. A ce titre, nous allons mettre en place la digitalisation de tous les services publics. Cela fait partie de principaux défis de cette année pour assurer une satisfaction optimale des usagers, restaurer la crédibilité de l'administration publique et rendre la transition numérique effective à Madagascar.

Mesdames et Messieurs, Chers amis, chers participants,

La situation que nous traversons aujourd'hui est sans précédent et les défis à relever pour offrir un meilleur avenir à nos populations sont nombreux.

L'Afrique se doit de donner une réponse audacieuse fondée sur nos valeurs séculaires, le partage et la solidarité.

Je suis convaincu qu'avec nos ressources et notre jeunesse, l'Afrique s'imposera sur la scène économique et politique mondiale.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons faire preuve d'unité Africaine et surtout de patriotisme économique.

Soyons des bâtisseurs de l'économie Africaine émergente.

Nous devons travailler ensemble, privilégier le dialogue et la concertation.

**Merci de votre attention
Andry Rajoelina
Président de la République
de Madagascar**



Monsieur le Président
de la République
du Sénégal,

Monsieur le Président
de la République
de Madagascar,

Monsieur le Président
de la Commission
de l'Union
Africaine,

Monsieur le Ministre
des Affaires étrangères
du Japon,

Monsieur le Secrétaire
Général de l'Organisation
de Coopération et
de développement
économiques,

Distingués invités,

Bonjour à tous,
Soyez les bienvenus.

C'est pour moi un grand honneur de m'exprimer au nom de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise à l'occasion de la cérémonie de ce 20^{ème} Forum Économique sur l'Afrique.

Allocution de Mme Victoire Tomégah-Dogbé, Premier Ministre de la République Togolaise à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.

Je voudrais transmettre les salutations chaleureuses du Chef de l'Etat aux hautes personnalités présentes sur ce panel d'ouvert et à tous les participants.

Depuis plus d'un an la pandémie de la COVID-19 a entraîné un bouleversement profond dans le monde, affectant les systèmes de santé, les relations humaines, l'éducation, les modes de production et notre qualité de vie.

Inévitablement nous devons tous nous mobiliser face à cette crise. Nous devons nous réinventer et

trouver les opportunités dans ce contexte particulier afin de poursuivre ensemble notre marche vers les lendemains meilleurs. Face à ce bouleversement, nos pays ont pris des mesures pour préserver les acteurs économiques. Ainsi, au Togo, le taux de taxe sur la valeur ajoutée a été baissé sur le secteur de l'hôtellerie et la restauration. Ceci tout en suspendant les pénalités de retard au paiement des impôts.

Par ailleurs et tenant compte de la baisse drastique de l'activité, des remises ont été accordées quand

aux pénalités de retard en matière de sécurité sociale. Enfin, pour soutenir fortement l'activité, un dispositif d'appui pouvant mobiliser jusqu'à 20 milliards a été mis en place avec les acteurs bancaires. Le Togo a prévu de mobiliser environ 400 milliards de FCFA pour pallier aux difficultés générées par la crise soit 10% de son PIB.

Permettez-moi de dire que cette rencontre virtuelle autour d'un thème : « investir pour une relance durable en Afrique » constitue une formidable plateforme de l'espoir.

Nous devons en effet investir dans notre futur, ce qui signifie investir dans le développement de capital humain. Nous devons placer l'être humain au centre de toute action, en commençant par la préservation de la santé!

La prévention par le vaccin est un impératif universel non négociable et requiert une solidarité mondiale d'une part, de l'audace, du pragmatisme et de la coordination de la part de nos pays d'autre part.

Mesdames, Messieurs.

Dans ce contexte, le Chef de l'Etat Togolais a défini une feuille de route quinquennale 2020-2025, dans sa volonté d'impulser une relation durable. Elle vise à bâtir un "Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance inclusive et durable".

Cette feuille de route s'inscrit naturellement dans la droite ligne de notre Plan National de Développement tout en le remplaçant dans le contexte de la crise et en se projetant vers un futur porteur d'espoir. Fort des leçons apprises de cette crise, la nouvelle feuille de route gouvernementale se décline en trois axes qui sont les piliers de notre relance.

Dans un premier temps nous avons commencé par nous atteler au renforcement de l'inclusion, de l'harmonie sociale et de l'autonomisation des populations.

En effet, plus que jamais, nous avons compris l'impérieuse nécessité de mettre en place des politiques sociales visant à promouvoir une relance plus inclusive et durable.

Le capital humain demeure au cœur de nos projets de développement avec des investissements ciblés dans les secteurs sociaux avec en première ligne la mise en place de l'assurance maladie universelle.

Pour déployer efficacement un arsenal de mesures et de projets sociaux, nous mettrons en place un système d'identification de chaque togolais permettant un meilleur ciblage des interventions. D'ailleurs, nous avons pu déclencher un programme de transfert monétaire pour soutenir les populations fortement impactées par la crise, qui a pu touché 600.000

personnes en moins de 2 mois. Notre jeunesse est le moteur de développement de notre pays. L'éducation a une place prépondérante dans le processus de relance; au Togo, nous avons choisi d'investir dans des Instituts de formation en alternance pour le développement qui visent à donner une formation pratique et professionnelle aux jeunes pour faciliter leur insertion professionnelle.

Aujourd'hui, nous avons déjà un institut dédié à l'aquaculture et un autre dédié à l'élevage. Le concept est simple : les parcours de formation sont dédiés en lien avec les besoins du marché.

Les deux prochains instituts seront dédiés au secteur de la construction et aux énergies renouvelables.

Le deuxième axe de notre feuille de route vise justement à dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie.

De manière concrète, il s'agit de créer de emplois en modernisant notre agriculture, la rendre plus performante et plus attractive notamment grâce au développement des chaînes de valeur. Pour tous les pays africains, le challenge est de créer un environnement favorable à la transformation durable de ce secteur, source de revenus pour une importante portion de la population.

Ce repositionnement stratégique autour de la chaîne agricole est une préparation à l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) à un moment où le contexte de la pandémie nous rappelle que les chaînes logistiques mondiales sont fragilisées.

Afin, le troisième axe stratégique, porte sur la modernisation de notre pays et le renforcement des structures pour soutenir notre élan de développement.

L'utilité et la nécessité de la digitalisation ont été démontrées ces derniers mois face aux mesures de restriction et de distanciation sociale imposées pour lutter contre la pandémie.

L'économie numérique représente une opportunité dans tous les secteurs de nos économies, notamment pour l'amélioration de la productivité, la création et l'accès à de nouveaux marchés, la création d'emplois et la promotion de l'innovation.

Au Togo, notre objectif est une couverture internet haut débit la plus complète possible. Nous voulons devenir l'un des pays les plus connectés via la fibre optique de la région. Pour cela, nous avons pris un acte réglementaire qui fait désormais obligation à tout projet civil de prévoir la pose de la fibre optique.

Mesdames, Messieurs,

Notre vision du Togo de demain qui pourrait s'étendre à celle de l'Afrique de demain répond ainsi à cinq (5) impératifs majeurs: (1) garantir la paix, la sécurité, (2) renforcer le capital humain, (3) développer nos technologies et (4) restructurer nos chaînes de valeurs avec un accent mis sur (5) la transformation locale.

La réponse à ces défis passe toutefois par une consolidation de nos acquis, notamment en matière de stabilité de notre cadre macro-économique, c'est-à-dire une gestion saine et un renforcement de nos capacités en matière de mobilisation de ressources, en particulier les ressources internes.

Nos États se sont engagés à stimuler le commerce intraafricain, promouvoir l'industrialisation, créer des emplois et améliorer la compétitivité des industries africaines sur la scène mondiale et je crois que la mutation de nos efforts, les synergies et la complémentarité d'action nous y aideront.

Nous devons ensemble dans une approche holistique améliorer notre modèle de développement continental en investissant dans le capital humain, notamment dans la santé et l'éducation. À cet égard, je voudrais saluer le

lancement le 11 mars prochain de l'examen de la politique de transformation économique du Togo en partenariat avec l'OCDE. Nous devons adapter nos actions pour renforcer l'inclusion et la résilience grâce à une solidarité active et concertée. Nous devons favoriser le développement des secteurs porteurs, pour créer des emplois et permettre aux jeunes, aux femmes et à toutes les personnes marginalisées de créer la richesse mais aussi approfondir notre partenariat avec l'ensemble des acteurs du secteur privé, fer de lance de la transformation économique.

Pour finir, autonomisation, innovation, agilité, flexibilité, anticipation doivent être les maîtres mots pour retrouver une croissance interne et externe.

JE VOUS REMERCIE.



Je suis ravi de participer à la 20^e édition du Forum économique international sur l'Afrique, avec autant de dirigeants éminents d'États africains.

L'Afrique symbolise la diversité. Et ce Forum est une occasion exceptionnelle de tirer le meilleur parti de cette diversité, d'en tirer des leçons, de la faire prospérer, au profit du continent, mais aussi au profit du monde.

La pandémie du COVID-19 et la récession économique mondiale qui en résulte frappent durement les pays africains, avec un coût humain terrible. Dans le monde, il y a eu plus de 109 millions de cas confirmés de COVID-19, dont plus de 2,4 millions de décès signalés à l'OMS. Comme cela se produit dans tous les pays, ce sont les plus vulnérables qui sont les plus touchés par cette pandémie.

Les estimations de l'OCDE suggèrent que l'économie mondiale s'est contractée de 4,2% en 2020. Le PIB régional de l'Afrique s'est contracté de 3%. Pourtant, c'est la pire performance jamais enregistrée pour le continent. Au cours de l'année 2020, 41 éco-



Allocution de M. Ángel GURRÍA Secrétaire général, Organisation de coopération et de développement économiques à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.

nomies africaines ont connu une baisse de leur PIB, contre 11 lors de la crise financière mondiale de 2008.

L'Afrique fait face à la crise avec des ressources financières moindres par rapport à 2008. Avant la pandémie, les revenus intérieurs par habitant avaient déjà baissé de 18% sur la période 2010-18 et pourraient se contracter de 10% supplémentaires en 2020 dans au moins 22 économies africaines.

Les dernières estimations montrent que l'épargne nationale totale de l'Afrique aurait pu chuter de 18% en 2020, les envois de fonds de 9% et les investissements directs étrangers (IDE) de 40%. L'aide publique au développement des partenaires de l'Afrique ne suffira pas à compenser ces contractions.

Au-delà de la récession économique significative, nous ne devons pas négliger les urgences préexistantes sur le continent, y compris la crise alimentaire et nutritionnelle persistante et les

problèmes de sécurité qui affligent l'Afrique subsaharienne. Celles-ci ont été exacerbées par la pandémie et s'en nourriront inévitablement. Il est grand temps pour une action audacieuse, ambitieuse et coordonnée.

La plupart des économies africaines n'ont d'autre choix que de trouver un nouvel espace fiscal et des investissements pour stimuler la relance économique et sociale du continent. Permettez-moi de décrire brièvement trois étapes clés, qui seront cruciales pour atteindre ces objectifs:

Premièrement, nous devons utiliser tous les leviers politiques pour lancer un nouveau cycle de croissance plus inclusif et durable, avec la Zone de libre-échange continentale africaine comme plate-forme. Notre rapport conjoint avec la Commission de l'Union africaine, *Africa's Development Dynamics 2021*, explique qu'une solution consiste à étendre les avantages de la numérisation à tous les secteurs économiques. Deuxièmement, nous devons trouver des moyens de mieux mobiliser les ressources nationales. Notre dernier rapport avec la Commission de l'Union africaine et le Forum de l'administration fiscale en Afrique, *Revenue Statistics Africa*, montre que les recettes fiscales ont stagné à 16,8% du PIB pour 30 pays entre 2014 et 2018. C'est bien en des-

sous de la moyenne de 22,8% de l'Amérique latine et de 34,2% dans les pays de l'OCDE. Pour améliorer la fiscalité, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour lutter contre les flux financiers illicites et renforcer la gestion de la dette. De plus, le Cadre inclusif OCDE / G20 sur le BEPS offre une plateforme permettant aux gouvernements africains de jouer un rôle actif dans la réforme de la fiscalité internationale.

Troisièmement, nous devons accélérer la diversification de toutes les économies africaines. Cela les rendra plus résilientes et plus productives, moins dépendantes des marchés mondiaux des produits de base, cela renforcera également les systèmes de santé. À cette fin, je salue les progrès que nous avons accomplis depuis notre Forum 2019 à Madrid, avec la création de la plate-forme conjointe Union africaine-OCDE pour promouvoir les investissements pour la transformation productive en Afrique.

Chers amis,

La fin de la pandémie et la reprise économique mondiale peuvent devenir un mirage si elles n'incluent pas les nations africaines.

C'est pourquoi la coopération internationale est désormais si importante; c'est pourquoi nous de-

vons plus que jamais repenser et réorganiser l'aide au développement; c'est pourquoi il est crucial de se rassembler pour aider l'Afrique et apprendre de l'Afrique.

Comptez sur l'OCDE pour cela!

Merci.



Excellence Monsieur
le Président de
la République du Sénégal

Excellence Monsieur
le Président de la République
de Madagascar ;

Excellence Mme le Premier
Ministre de la République
Togolaise ;

Excellence Monsieur
le Ministre des Affaires
Étrangères du Japon

Excellence Monsieur
le Secrétaire général
de l'Organisation de
coopération et de
développement économiques,

Honorable invités ;
Mesdames et Messieurs ;

Permettez-moi avant tout
propos d'exprimer notre
profonde gratitude à
S.E.M. Maky Sall, Président de
la République du Sénégal
d'avoir accepté de parrainer
cette 20^e édition du Forum Éco-
nomique International sur
l'Afrique dont le thème est : "In-
vestir pour une relance durable
en Afrique", conjointement orga-
nisé par la Commission de
l'Union africaine et le Centre de
Développement de l'OCDE.



Allocution de S.E.M. Moussa FAKI MAHAMAT Président de la Commission de l'Union Africaine à la 20^{ème} édition du Forum économique in- ternational de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.

Je suis également reconnaissant
à **S.E.M. Andry Rajoelina**, Prési-
dent de la République de Ma-
dagascar, à **S.E. Mme Victoire
Tomégah-Dogbé**, **Premier Ministre
de la République Togolaise**, et à
toutes les éminentes personna-
lités qui ont bien voulu prendre
part à ce rendez-vous.

**Excellences,
Mesdames et Messieurs ;**

La pandémie de la COVID 19
qui a frappé le monde en 2020
et les mesures ultérieures prises
par les gouvernements se révè-
lent coûteux en termes d'emploi

et de croissance. Les consé-
quences sont déjà observables
pour les ménages à faible revenu,
pour les Petites et Moyennes En-
treprises (PME) et pour les opé-
rateurs économiques du secteur
informel.

De nombreux pays africains
riches en ressources naturelles,
très dépendants du marché ex-
térieur, sont confrontés à un
double inconvénient avec d'une
part, les prix des matières pre-
mières comme le pétrole qui ne
cessent de s'effondrer et d'autre
part avec la baisse drastique
des exportations de produits de

base, combinée à la perte de vitesse des marchés autrefois florissants dans le tourisme. La conjonction de tous ces facteurs, ajoutés aux conséquences de la Covid 19, place les pays africains dans une conjoncture économique périlleuse qui risque de se muer en difficultés d'ordre structurel.

En effet, sur les 55 pays membres de notre Union, 41 souffrent d'une baisse de leur Produit Intérieur Brut (PIB). Celle-ci pourrait se traduire par une perte de 30 millions d'emplois, entraînant corrélativement un accroissement du nombre d'Africains en situation d'extrême pauvreté, estimé à 49,2 millions en 2021.

Face à cette situation, l'objectif du présent Forum est de formuler des propositions, de définir les modalités d'une démarche concertée en vue d'une coordination optimale des efforts en faveur d'une croissance économique durable et inclusive en Afrique.

**Excellences,
Mesdames et Messieurs ;**

Dès les premiers épisodes de la crise sanitaire, l'Union africaine a pris des initiatives ayant abouti au déploiement et à la coordination des efforts considérables, tant au niveau national que continental, à l'effet de limiter la propagation de la pandémie, de protéger les populations vulnérables,

d'atténuer les pertes économiques et d'assurer cohérence et efficacité aux actions et à la mobilisation du soutien international.

Pour l'essentiel, le palmarès des actions conduites par l'Union africaine se décline autour de deux axes majeurs, à savoir d'une part,

- **L'adoption d'une Stratégie continentale de riposte à la Covid-19 assortie de la mise en place d'une 'Taskforce' chargée de la coordination des efforts des États membres, des Agences de l'Union africaine, de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres partenaires**

Et d'autre part,

- **La création d'un Fonds en réponse à la COVID-19 et la nomination des Envoyés spéciaux par le Président alors en exercice de l'Union africaine, S.E. Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud, désigné récemment par ses pairs au cours de la 34^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, champion sur la stratégie de lutte contre la covid-19.** Ce fonds a été alimenté par les contributions volontaires des États membres, par le secteur privé africain et par certains de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux. Quant aux envoyés spéciaux, ils se sont illustrés, conformément au mandat qui leur été assigné, par un ensemble de démarches auprès

des principaux créanciers de l'Afrique pour obtenir à la fois une restructuration de la dette, sinon son annulation et une plus grande mobilisation de ressources financières supplémentaires, notamment à travers la réallocation des droits de tirage spéciaux (DTS) non utilisés ou la création de nouveaux DTS.

Dans l'immédiat, ces fonds supplémentaires permettraient à nos pays de s'approvisionner en vaccins en quantités suffisantes pour assurer une immunité générale à nos populations.

La crise de la Covid-19 a constitué un moment de réflexion et parfois de remise en question de plusieurs de nos stratégies de développement. Nous devons, en conséquence, en tirer les leçons et nous réadapter en vue de bâtir des économies plus diversifiées, plus endogènes et plus résilientes vis-à-vis des futurs chocs éventuels exogènes. A cet effet, l'Afrique doit, en premier lieu, explorer ses propres potentialités et exploiter les innombrables opportunités offertes par le commerce intra-africain.

Cette auto-évaluation qui nous interpelle avec force sera adossée à nos acquis institutionnels majeure que sont la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la création de l'Agence de Développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD).

Nos priorités pour une relance économique durable sont ordonnées autour de quatre grands axes ;

1. Le renforcement du tissu industriel local, gage de la création d'emplois, articulé sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME).

A cet effet, nous devons accorder une attention particulière à la transformation locale de nos nombreuses matières premières, à l'exploitation du potentiel agricole et au développement des chaînes de valeurs intégrées et complémentaires reflétant les avantages comparatifs et à la spécialisation de nos différents pays. Il est intolérable que l'Afrique continue, à ce jour, d'importer les produits alimentaires à hauteur 50 milliards de dollars EU par an malgré son fort potentiel agricole.

2. Les investissements dans la gouvernance du capital humain, dans la qualité de l'éducation et dans les systèmes de soins de santé.

3. Le développement des infrastructures de qualité et à longue durée de vie, y compris l'énergie, est indispensable pour stimuler l'activité économique, relier les producteurs aux marchés, accroître le commerce intra-africain et à l'accélération de la croissance.

4. La transformation numérique : la digitalisation offre un potentiel immense à exploiter. A l'ère de la 4ème révolution industrielle, l'innovation numérique constitue un levier important pour la productivité, la compétitivité, la diversification des économies, et la création d'emplois de qualité pour les jeunes.

Ces priorités seront couplées à **l'établissement des partenariats équitables axés sur les priorités de l'Afrique.** Je voudrais donc inviter nos partenaires financiers, présents et à venir, à nous soutenir pour amplifier les effets de nos efforts dans ces domaines.

Pour conclure, je voudrais partager avec vous l'ardent désir que les résultats qui vont sanctionner les travaux de ce 20ème Forum économique international sur l'Afrique dessinent une nouvelle trajectoire de développement porteuse d'un bien-être inclusif et de notre fondamentale aspiration, l'Afrique que nous voulons.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Excellence Mesdames/Messieurs
les Ministres,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs ;

Permettez-moi de commencer par
dire que je suis très heureux d'être
avec vous.

Je vous remercie également tous
d'avoir pris le temps de participer
à l'édition de cette année du
Forum économique international
sur l'Afrique.

Votre présence, vos contributions
perspicaces et vos propositions
ont donné le ton en orientant nos
voies vers le rôle que nous devons
jouer, en tant que parties prenantes,
pour réaliser notre vision souhaitée
d'une « reprise durable en Afrique,
grâce à l'investissement ».

Je voudrais également exprimer
ma reconnaissance à la Répu-
blique du Sénégal, au Centre de
développement de l'OCDE et à
tous les partenaires de soutien
de ce Forum, y compris Casa
Africa; Club du Sahel et de l'Afrique
de l'Ouest; Agence française de
développement; et le Cercle des
économistes pour avoir mis en
commun leurs ressources et leur
temps pour faire de ce forum le
franc succès qu'il a été. Nous
vous en sommes très reconnais-



Allocution de M. Albert Muchanga, Commissaire au Commerce et à l'Industrie de l'Union africaine à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.

sants et nous reconnaitrons à ja-
mais toutes vos contributions.

Les modérateurs et les orateurs
des deux sessions ont longuement
délibéré sur la nécessité d'accé-
lérer la transformation productive
et l'intégration régionale en Afrique
pour réaliser l'Agenda 2063 et re-
penser le financement d'un pro-
gramme de croissance durable
et inclusive, à l'ère de la pandémie
COVID-19 .

Comme l'a indiqué le Président
de la Commission dans son dis-
cours d'ouverture, le continent

africain a perdu plus d'une dé-
cennie de développement.

Selon les projections, le produit
intérieur brut de l'Afrique baisserait
entre - 2,1% et - 4,9% selon le
scénario élaboré par l'Union afri-
caine en juillet 2020 en collabo-
ration avec le Centre de dévelop-
pement de l'OCDE.

Dans ce scénario, de nombreux
pays entrent en récession pour la
première fois en 25 ans.

Les mesures d'endiguement mises
en œuvre par les gouvernements
africains et l'Union africaine pour

arrêter la propagation du COVID-19 ont entraîné des pertes de production d'au moins 115 milliards de dollars américains, la consommation intérieure, les investissements et le financement extérieur ayant diminué en raison de la vulnérabilité du continent aux chocs externes de perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales, fuite des capitaux et autres exigences.

**Excellence Mesdames/Messieurs les Ministres,
Distingués invités de marque
Mesdames et Messieurs ;**

Cela montre clairement l'importance pour l'Afrique de diversifier ses systèmes de production.

Il ne fait aucun doute que pour renforcer la résilience en vue d'une reprise sans heurts après la pandémie, l'Afrique doit accélérer la transformation productive et l'intégration économique dans toute la région. La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), qui a commencé ses activités le 1er janvier 2021, saisit une opportunité pour développer le commerce intra-africain et diversifier la production et les exportations. Pour réaliser le plein potentiel de la zone de libre-échange continentale africaine, il faut mettre davantage l'accent sur le développement des chaînes de valeur régionales à travers l'Afrique; encourager la participation des petites et moyennes entreprises (PME) en

tant que fournisseurs de produits intermédiaires et finaux dans les chaînes de valeur régionales et investir dans la recherche et le développement. Le dernier point est d'une importance cruciale car l'opérationnalisation harmonieuse et efficace de la ZLECA dépendra grandement de l'innovation.

Travailler à la réalisation d'un marché continental unique grâce aux liens commerciaux, à la numérisation et aux chaînes de valeur régionales, servira également beaucoup à faire progresser l'agro-industrie en Afrique, qui emploie plus de 50% de la population africaine, et peut grandement contribuer à la sécurité alimentaire de notre population.

Afin d'appuyer la nécessité de repenser le financement pour une croissance durable et inclusive à l'ère de la pandémie COVID-19, il ne fait aucun doute que le renforcement de la mobilisation des ressources nationales (DRM) est un impératif.

Les flux financiers illicites (FFI) restent un défi sur le continent, avec des pertes annuelles estimées à plus de 80 milliards de dollars EU.

En outre, le rapport impôts / PIB est encore très faible, 16,5%, contre 34,3% en moyenne pour l'OCDE et 23,1% en moyenne pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC).

Il ne faut pas oublier de mentionner les ressources perdues à cause des activités des entreprises multinationales numériques, dont les activités sont complexes à taxer.

Toutes ces pertes de ressources contribueront à saper le développement durable et à construire l'autonomie financière du continent africain.

Alors que l'Afrique continue d'acquiescer une dette supplémentaire pour lutter contre la pandémie COVID-19 et reconstruire les économies, la viabilité de la dette est cruciale. À cet égard, il est essentiel que les pays utilisent les dettes acquises aux fins prévues. Il est également crucial de développer de nouveaux mécanismes financiers innovants, de renforcer les partenariats public-privé et de tirer parti de la coopération entre les partenaires internationaux et le continent africain.

En tant que continent, nous continuerons de plaider en faveur de l'annulation de la dette publique extérieure et de la réaffectation des droits de tirage spéciaux non utilisés et de la création de nouveaux droits pour acheter des vaccins aux populations africaines et investir dans la reprise des économies et remettre l'Afrique sur la voie du développement durable, de la transformation structurelle et de la résilience.

Je vous remercie.



Thématiques du Forum

Panel 1 : Accélérer la transformation productive et l'intégration régionale pour réaliser l'Agenda 2063

Modérateur : Mario Pezzini, Directeur du Centre de développement de l'OCDE et Conseiller spécial du Secrétaire général de l'OCDE sur le développement

La pandémie de COVID-19 rend encore plus visible l'urgence d'accélérer la transformation productive et le processus d'intégration continentale pour réduire l'extrême dépendance du continent africain aux marchés extérieurs et aux circuits d'approvisionnements mondiaux. Même si la propagation du virus COVID-19 a été relativement limitée en Afrique en 2020, pas moins de 41 économies africaines ont subi un recul de leur produit intérieur brut (PIB). En plus de 30 ans, l'Afrique n'a jamais connu autant d'économies en récession économique au même moment : lors la crise financière mondiale de 2009, elles n'étaient que

11. Pour faire face à cette situation sans précédent, la plupart des pays africains ont pris des mesures budgétaires temporaires, mais avec une marge de manœuvre limitée faces aux besoins. En vidant les rues, en mettant à l'arrêt les activités internationales comme le tourisme, et en désorganisant des circuits d'approvisionnement de certains produits importés, les mesures de confinement ont durement frappé l'économie informelle, entamant son rôle d'amortisseur social, notamment pour les femmes et les jeunes. Les derniers chiffres estiment l'informalité des jeunes africains à 93,4 %, contre 32,9 % en Europe et en Asie centrale.¹

¹ ILO (2020), ILO Monitor: COVID-19 and the world of work. Fourth edition, www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-/dgreports/-/dcomm/documents/briefingnote/wcms_745963.pdf

Thématiques du Forum

Au moment où l'Afrique s'apprête à affronter les conséquences économiques de la COVID-19, avec des moyens financiers relativement limités, le Forum est l'occasion de remettre à plat les options du continent pour sortir de la crise en gardant le cap sur l'Agenda 2063. En effet, tant la zone de libre échange continentale africaine (ZLE-CAf) que la réorganisation des chaînes de valeur mondiales provoquée par la pandémie, pourraient donner un nouvel élan à la transformation productive du continent. La réalisation d'un marché unique est la promesse d'un repositionnement des secteurs de l'agro-alimentaire – tels que l'élevage, l'agriculture et la pêche – et d'autres produits stratégiques à forte demande en Afrique. Mais pour réaliser ce potentiel, de meilleures politiques publiques et de nouveaux outils sont nécessaires, notamment en matière de relations inter-entreprises et de chaînes de valeur régionales. Les échanges régionaux restent très limités malgré le fort dynamisme de la consommation intérieure des produits transformés. Le niveau moyen d'approvisionnement régional en Afrique reste inférieur à 15%, et la part des nouveaux investissements directs étrangers intra-africains ne représente que 7 % du montant total (CUA/OCDE, 2019).²

L'indéniable élan du développement numérique – ou digitalisation – sur le continent peut être un puissant levier pour accélérer la transformation productive et l'intégration continentale. Depuis le début de la révolution des paiements mobiles au Kenya en 2007, les économies africaines progressent très rapidement dans le processus de digitalisation, avec des réussites retentissantes dans plusieurs pays (CUA/OCDE, 2021). Un nombre croissant de startups et de jeunes Africains talentueux tirent parti des technologies numériques et de leur connaissance fine des besoins spécifiques en Afrique pour déployer des modèles à forte croissance dans une large gamme d'activités

telles que les paiements mobiles, le commerce électronique, les services agricoles, l'éducation ou la santé. Plus de 640 centres technologiques sont actifs à travers le continent. Toutefois, pour accroître les avantages tirés de la digitalisation, il faudra diffuser les innovations numériques au-delà des grandes villes, aider les travailleurs informels à devenir plus productifs, et donner aux entreprises les moyens de soutenir la concurrence à l'ère du numérique.

Sur la base des données du dernier rapport « Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi », la session discutera des questions suivantes :

- ⌚ Comment tirer profit de l'élan actuel de l'économie numérique en Afrique soutenir la transition vers des chaînes d'approvisionnement alimentaires modernes créatrices d'emplois plus stables ?
- ⌚ Comment mieux combler les écarts spatiaux et sociaux en matière de diffusion de l'innovation numérique ?
- ⌚ Quels axes prioritaires pour accélérer la mise en oeuvre de la ZLECAf ?

2 En comparaison, l'approvisionnement intra-régional en Asie du Sud-Est représente plus de 80 % des exportations dans des secteurs comme l'automobile, le textile, les produits informatiques, électroniques et optiques.

Intervenants :

Allocution : Wamkele Mene, Secrétaire général, Secrétariat de la ZLECAf.

- Arkebe Oqubay, Ministre et conseiller spécial du Premier Ministre d'Éthiopie.
- Ibrahim A. Mayaki, Secrétaire exécutif, Agence de développement de l'Union africaine et Président honoraire du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO).
- Soraya Hakuziyaremye, Ministre du commerce et de l'industrie, Rwanda.
- Yoshifumi Okamura, Ambassadeur, Représentant permanent du Japon auprès de l'OCDE.
- Cristina Gallach Figueras, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères et pour l'Ibéro-Amérique et les Caraïbes, Espagne.
- Koen Doens, Directeur général de la coopération internationale et du développement, Commission européenne.

Panel 2 : Repenser le financement d'une croissance durable et inclusive au tournant de la pandémie COVID-19

Modérateur : Cheikh Kanté, Ministre d'état, Envoyé spécial du Président de la République du Sénégal

La pandémie COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités des modèles de développement en Afrique, en mettant notamment à mal ses principales sources de financement. Le montant des ressources financières disponibles rapporté au nombre d'habitants a diminué au cours de la période 2010-18 tant du point de vue des recettes intérieures que des flux financiers extérieurs, de 18 % et 5 % respectivement³. En moyenne, les pays africains disposaient en 2018 de recettes publiques de 384 USD par habitant, contre 2 226 USD pour les pays de la région Amérique latine et Caraïbes, 1 314 USD pour les pays en développement d'Asie, et plus de 15 000 USD pour les pays européens et les autres pays à revenu élevé. Le rapport entre les recettes fiscales et le PIB stagnait déjà à 17.2 % depuis 2015 dans plus de la moitié des

pays africains⁴, malgré d'importantes réformes fiscales. Les recettes publiques continueront de se contracter. Entre 2019 et 2020, le rapport entre les recettes fiscales et le PIB devrait se contracter d'environ 10 % dans au moins 22 pays africains ; l'épargne nationale totale pourrait chuter de 18 %, les transferts de fonds des migrants de 25 %, et l'investissement direct étranger (IDE) de 40 %.

À l'heure où les plans de relance économique s'affinent, nous observons déjà une convergence des gouvernements africains sur la nécessité de privilégier les souverainetés alimentaire, sanitaire et pharmaceutique. Autres priorités : le renforcement des investissements dans les secteurs clés de l'économie et le maintien à flot des petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, une réduction

Thématiques du Forum

de la dette pourrait dégager des fonds dans l'im-médiat. Une telle solution doit s'accompagner d'un mécanisme de surveillance par les pairs de la gestion de la dette.

La crise actuelle est l'occasion de réévaluer les obstacles structurels au développement de l'Afrique et ses options de financement :

- 🕒 Quelles interventions pourraient stimuler les économies nationales et à assurer la viabilité de la dette à long terme ?
- 🕒 Comment les gouvernements africains peuvent-ils accroître plus efficacement leurs assiettes fiscales ?
- 🕒 Quel rôle pour les partenaires internationaux de l'Afrique et quelles devraient être les modalités d'une nouvelle ère de coopération avec le continent ?

Intervenants :

- Abebe Aemro Selassie, Directeur du Département Afrique, Fonds monétaire international.
- Bongiwe Kunene, Directrice générale, Banking Association South Africa.
- Jean Hervé Lorenzi, Président du Cercle des économistes.
- Rémy Rioux, Directeur général, Agence Française de Développement.
- Thapelo Matsheka, Ministre des Finances et du Développement économique, Botswana.
- Tidjane Thiam, Envoyé spécial de l'UA.

Remarques de clôture

Discours de **Manuel Escudero**, Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'OCDE et président du Comité directeur du Centre de développement de l'OCDE de **Albert M. Muchanga**, Commissaire au développement économique, au commerce, à l'industrie et aux mines, Commission de l'Union africaine de **Cheikh Kanté**, Ministre d'état, Envoyé spécial du Président de la République du Sénégal.

* Les participants sont invités à poser leurs question à travers la fonction Q&A de la plateforme zoom. Le modérateur lira une sélection de ces questions et invitera les panelistes à y répondre à la fin de chaque session.

3 CUA/OCDE (2021), Dynamiques du développement en Afrique 2021: Transformation digitale et qualité de l'emploi, AUC, Addis Ababa/ Editions OCDE, Paris
4 OCDE/CUA/ATAF (2020), Statistiques des recettes publiques en Afrique 2020, Editions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/14e1edb1-en-fr>



Principales conclusions et recommandations du Forum

La 20^{ème} édition du Forum économique international sur l'Afrique, conjointement organisé par la Commission de l'Union africaine et le Centre de développement de l'OCDE, sous la présidence de S.E. M. Macky Sall, Président du Sénégal, avec la participation du Président de Madagascar, du Premier ministre du Togo, du ministre des Affaires Étrangères du Japon, du Secrétaire général de l'OCDE et du Président de la Commission de l'Union Africaine, a porté sur le thème « Investir pour une relance durable en Afrique ». Au terme des débats qui ont suivi la cérémonie d'ouverture, nous sommes parvenus

aux conclusions suivantes : Pour assurer une reprise économique mondiale durable, la priorité est de gagner rapidement la bataille contre le virus partout dans le monde.

1. Les vaccins doivent être considérés comme biens publics mondiaux. La communauté internationale doit s'efforcer de garantir une distribution équitable et, en temps opportun, des vaccins anti-COVID-19 afin de permettre à 60% de la population du continent africain d'être vaccinée.
2. Il est urgent de faire face aux défis économiques et sociaux

en Afrique, considérablement aggravés par la crise mondiale. Malgré une propagation du virus relativement limitée en 2020, pas moins de 41 économies africaines ont subi une récession, contre seulement 11 pays lors de la crise financière mondiale de 2009. Ce choc risque de fragiliser durablement beaucoup de ménages précaires, majoritairement dépendants de l'économie informelle. À un après le début de la pandémie, plus de 30 millions de personnes en Afrique sont à risque de s'ajouter au nombre de personnes déjà en situation d'extrême pauvreté.

Principales conclusions et recommandations du Forum

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.

3. Nous saluons les efforts déployés par les responsables politiques, ainsi que la société civile et les citoyens pour limiter la propagation du virus. Toutefois nous soulignons la nécessité de renforcer durablement les mesures budgétaires et monétaires pour faire face à la crise, avec la priorité de canaliser les liquidités vers les ménages et groupes sociaux vulnérables, les PME et les secteurs à fort impact pour la relance économique.

4. Nous encourageons la Commission de l'Union africaine à nouer les partenariats les plus adéquats à l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques entre pays en matière de soutien aux individus, ménages et entreprises les plus vulnérables, et d'élargissement de la protection sociale.

Le temps est venu d'un « New deal » : face à cet immense choc mondial, seule une action coordonnée au niveau continental et global nous permettra de réduire les vulnérabilités de nos économies.

5. Au-delà de la réponse à l'urgence, nous réaffirmons la nécessité impérieuse d'adopter des politiques publiques à même d'investir dans la transformation des

économies, de créer des emplois de qualité et de permettre aux pays africains de bénéficier de leur dividende démographique. Les succès retentissants de jeunes entrepreneurs talentueux et des pôles d'innovations technologiques à travers le continent montrent que la jeunesse de la population peut être moteur de changement pour nombre de pays dans les décennies à venir.

6. Les questions liées à l'économie et à la transformation numériques devront faire partie intégrante de ce « New Deal ». L'élan actuel d'innovation peut contribuer à la résilience face à la COVID-19 et faciliter la relance économique mondiale, si les politiques publiques œuvrent dans l'intérêt de tous.

7. La mise en œuvre effective et rapide de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et des projets prioritaires du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) peuvent renforcer les chaînes de valeur régionales et réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs. Pour rappel entre 2000 et 2018, le continent africain a affiché le deuxième taux de croissance économique le plus élevé au monde, à 4,6 %

en moyenne, derrière l'Asie (7.2 %). Cette croissance économique africaine antérieure à la COVID-19 était largement tirée par la demande intérieure.

8. Nous appelons les institutions panafricaines et les Communautés économiques régionales à mettre en place des espaces de concertation et des mécanismes formels pour identifier et renforcer les complémentarités régionales dans les chaînes de valeur à fort potentiel, afin d'appuyer la mise en œuvre de la ZLECAf.

9. Nous exhortons les partenaires et la communauté internationale à amplifier le soutien au programme de transformation que l'Afrique s'est choisie pour elle-même. À cet effet, nous saluons et encourageons la coopération fructueuse de l'Union africaine (UA) avec l'OCDE, par le biais de son Centre de développement, dont naissent chaque année les rapports phares Dynamiques du développement en Afrique et Statistiques des recettes publiques en Afrique ainsi que ce Forum économique international sur l'Afrique. Nous les encourageons à élargir ce partenariat aux sujets traités lors de l'édition qui s'achève, notamment

Principales conclusions et recommandations du Forum

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.

sur le thème de l'investissement pour la transformation productive et des infrastructures de qualité.

10. Les gouvernements d'Afrique font face à la pandémie de COVID-19 avec de plus faibles ressources financières par habitant que lors de la crise financière mondiale de 2008. Il est donc impératif d'agir rapidement sur tous les leviers pour assurer une mobilisation adéquate des ressources extérieures et domestiques pour le financement du développement. Il est nécessaire de renforcer la coopération internationale sur les pratiques fiscales, afin de mieux combattre les flux financiers illicites, et sur le traitement de la dette.

11. Nous saluons l'initiative du G20 sur une restructuration de la dette. Le moratoire sur le service de la dette accorde un répit aux pays africains, mais il demeure insuffisant pour assurer une réponse adéquate à la pandémie et une relance durable. Nous demandons des réponses

concrètes pour avancer plus vite, notamment : la réallocation des droits de tirage spéciaux non-utilisés ou la création de nouveaux droits de tirage spéciaux pour les pays en manque de liquidités ; et la restructuration de la dette et, dans certains cas, son annulation totale afin de faire face aux besoins de financement urgent. Nous réaffirmons l'important de s'adosser sur un système multilatéral solide et coordonné, avec une gouvernance économique et financière mondiale réformée, pour trouver des solutions systémiques et durables, en mesure de soutenir les gouvernements, susciter des réponses innovantes et cohérentes et accroître la coopération entre les différentes communautés de politiques publiques dans le contexte de crises multiples.

12. Une question urgente est de réformer le système fiscal international, afin de l'adapter au caractère transnational de l'économie, consolider un système d'échanges d'information et de

fiscalité internationale juste et équitable, et éviter le risque de nouvelles mesures fiscales non coordonnées. Nous avons décidé d'agir d'un commun accord en vue de changer les règles fiscales internationales, en particulier en apportant des changements fondamentaux dans la répartition des droits d'imposition afin de corriger le déséquilibre actuel en faveur des pays développés (résidents) au détriment des pays en développement (sources). Nous encourageons la communauté internationale à progresser de façon inclusive vers la conclusion d'une solution multilatérale de long terme, fondée sur un consensus aux défis fiscaux posés par la numérisation de l'économie.



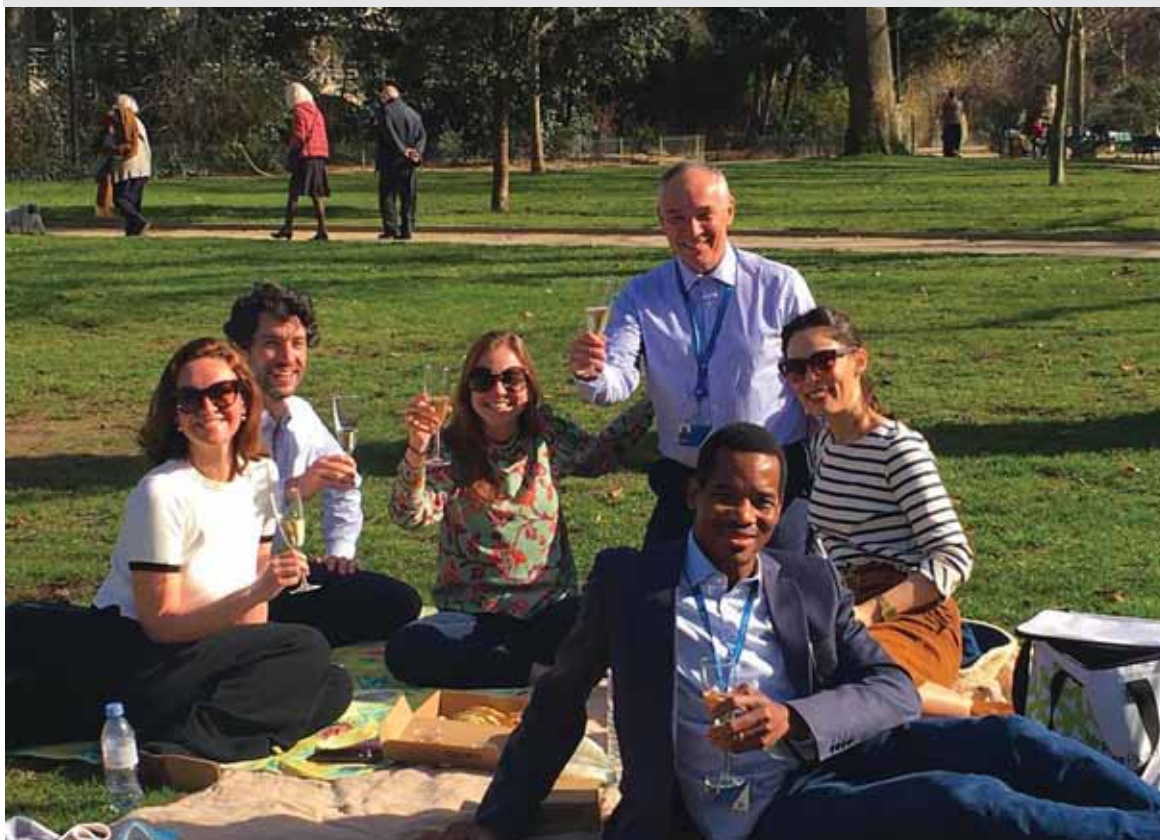
20^{ème}

FORUM ÉCONOMIQUE
INTERNATIONAL
SUR L'AFRIQUE

22
FÉVRIER
2021



Nos vifs remerciements aux organisateurs



Je tiens à remercier toute l'équipe de l'OCDE
qui a collaboré de près ou de loin à la réussite de ce forum.
Un grand Merci pour leur professionnalisme et leur implication.

Dr Cheikh Kanté
Ministre d'Etat,
Envoyé Spécial
du Président de la République du Sénégal.

Biographies des participants

à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.



MACKY SALL
Président de la République
du Sénégal

M. Macky Sall, élu quatrième Président de la République du Sénégal en 2012, puis réélu en 2019 pour un second mandat de cinq ans (2019-2024), est également le Président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique). L'année 2016 concrétise la démarche globale du Président Macky Sall vers une meilleure gouvernance des affaires publiques et vers un État de droit plus fort. C'est la Réforme constitutionnelle pour le renforcement des institutions qui remporte l'approbation populaire avec près de 63 % des suffrages exprimés. M. Sall fut également maire à Fatick de 2009 à 2012 et Président de l'Assemblée nationale sénégalaise de 2007 à 2008. Auparavant, il a occupé le

poste de Ministre à plusieurs reprises, notamment Premier Ministre entre 2004 à 2007, Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales et Ministre d'État, Ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique. Entre 2000 et 2001, M. Sall a été Directeur général de la Société des pétroles du Sénégal (PETROSEN) après plusieurs années au poste de Chef de la division Banque de données et Conseiller spécial auprès du Président de la République, chargé de l'Énergie et des Mines.



ANDRY RAJOELINA
Président de la République
de Madagascar

M. Andry Rajoelina est un homme d'État Malagasy qui exerce les fonctions de Président de la République de Madagascar depuis janvier 2019. Ancien Maire d'Antananarivo (2007-2009), M. Rajoelina a également été le Président de la Haute Autorité de la transition en 2009, puis le Président de la Transition jusqu'à 2013. En accord avec la communauté internationale, M. Rajoelina ne s'est toutefois pas présenté au scrutin présidentiel de décembre 2013. Cinq ans plus tard, M. Rajoelina revient sur la scène

politique en annonçant sa candidature pour le scrutin de 2018 qu'il remporte au second tour.

Biographies des participants

à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.



VICTOIRE TOMEGAH-DOGBE
Premier Ministre
de la République Togolaise

Mme Victoire Tomégah-Dogbé marque son nom dans l'histoire de la politique au Togo en tant que première femme à occuper le poste de Premier Ministre. Mme Tomégah-Dogbé a été nommée à ce poste en septembre 2020, après avoir occupé le poste de Directrice de cabinet de la Présidence de la République. Sa nomination à la Primature ne vient que corroborer un parcours à la Présidence de la République, qu'elle rejoint en 2008 comme Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé du Développement à la base. En 2010, à la suite de la réélection du Président Faure Gnassingbe, elle est nommée Ministre du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes et depuis lors se maintient au gouvernement au même poste. Avant de rejoindre le gouvernement, Mme

Tomégah-Dogbé a fait sa carrière au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). De 2007 à 2008, elle a été la Représentante résidente adjoint du PNUD au Bénin, alors qu'auparavant elle occupait les postes de Représentante résidente adjointe chargée des Opérations du PNUD au Burkina Faso (2004-2007), d'Assistante représentant résident chargée des Opérations du PNUD au Congo-Brazzaville (2002-2004) et d'Assistante représentant résident chargé des Opérations du PNUD au TOGO de (1999-2002). Mme Tomégah-Dogbé commence sa carrière à l'Industrie Togolaise des Plastiques (ITP) où elle devient Directrice générale de 1994 à 1998.



TOSHIMITSU MOTEGI
Ministre des Affaires étrangères du
Japon

M. Toshimitsu Motegi occupe le poste de Ministre des Affaires étrangères depuis en septembre 2019. Auparavant, il avait été Ministre d'État pour la politique économique et fiscale (2017-2019) et Ministre chargé de la Réforme de la Sécurité sociale (2018-2019). M. Motegi a également occupé les postes de Ministre du Développement des ressources humaines et de Ministre chargé de la Revitalisation économique entre 2017 et 2018 ; de Ministre de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (2012-2014) ; et de Ministre d'État chargé des Services financiers et de la Réforme administrative (2008-2010). Titulaire d'un master de l'université de Harvard et diplômé de la faculté d'économie de l'université de Tokyo, M. Motegi est un homme politique

japonais du Parti libéral démocrate (LDP) et un membre de la Chambre des représentants à la Diète (législature nationale). En tant que membre du LDP, il a été nommé Président à de nombreuses reprises. Il a été élu à la Chambre des représentants pour la première fois en 1993.

Biographies des participants

à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.



ÁNGEL GURRÍA
Secrétaire général,
Organisation de coopération
et de développement
économiques

M. Angel Gurría a rejoint l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'issue d'une brillante carrière dans la fonction publique, comme Ministre des Affaires étrangères du Mexique (décembre 1994 - janvier 1998) et Ministre des Finances et du Budget du Mexique (janvier 1998 - décembre 2000). En tant que Secrétaire général de l'OCDE depuis 2006, M. Gurría a fermement établi l'Organisation en tant que pilier de l'architecture de la gouvernance économique mondiale, notamment en participant activement au G7, au G20 et à l'APEC, entre autres, et en tant que point de référence pour la conception et la mise en œuvre de politiques meilleures pour une vie meilleure. Il a ouvert les rangs de l'OCDE à de nouveaux Membres avec l'adhésion du Chili, de l'Estonie, d'Israël, de la Lettonie et de la Slovaquie et donné à l'Organisation une orientation plus fédéra-

trice en resserrant les liens avec de grandes économies émergentes. Sous sa houlette, l'OCDE pilote aujourd'hui l'action engagée pour réformer le système fiscal international ainsi que pour améliorer les cadres de gouvernance, dans la lutte contre la corruption et dans d'autres domaines. M. Gurría s'est également fait le chantre d'une conception de la croissance qui favorise le bien-être des personnes, en particulier des femmes, mais aussi l'égalité des sexes et les jeunes, et il a renforcé la contribution de l'OCDE à l'agenda international, notamment avec l'Accord de Paris sur le changement climatique et l'adoption des Objectifs de Développement Durable. M. Gurría est titulaire d'une maîtrise d'économie de l'université de Leeds (Royaume-Uni) et d'une licence d'économie de l'UNAM (Mexique).



MOUSSA FAKI MAHAMAT
Président de la Commission
de l'Union africaine

M. Moussa Faki Mahamat est le Président de la Commission de l'Union africaine (CUA) depuis son élection en 2017. Il est également le Chef de la direction, le Représentant légal de l'UA et le Comptable en chef du président de l'UA. M. Mahamat a présidé le Conseil de Sécurité pour le mois de décembre 2015 et le débat général sur le thème « Menaces contre la paix et la sécurité internationales; terrorisme et criminalité transfrontalières ». En outre, il a également présidé le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA en septembre 2013 et dirigé le Sommet extraordinaire de Nairobi sur la lutte contre le terrorisme. Les questions de paix

et de sécurité en Afrique ont été au cœur des activités de M. Mahamat et de nombreuses autres missions axées sur le bien-être de l'Afrique. Avec une expérience de trente ans, l'ancien Ministre des Affaires étrangères et Chef de la diplomatie tchadienne (2008-2017) et ancien Premier Ministre tchadien de 2003 à 2005, fut également Président d'une grande institution de la République, notamment le Conseil Économique, Social et Culturel, après avoir occupé le poste de Directeur du Cabinet civil du Président de la République.

Biographies des participants

à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.



MARIO PEZZINI

Directeur du Centre de développement de l'OCDE, Conseiller spécial auprès du Secrétaire général de l'OCDE chargé du Développement

M. Mario Pezzini est Directeur du Centre de développement de l'OCDE. Par ailleurs, après avoir été, pendant un an, Directeur par intérim de la Direction pour la coopération au développement de l'OCDE, il était nommé Conseiller spécial auprès du Secrétaire général de l'OCDE chargé du Développement. Le Centre de développement de l'OCDE est une institution où gouvernements, entreprises et société civile débattent informellement de questions d'intérêt commun. Le Comité directeur du Centre regroupe la plupart des pays de l'OCDE et compte parmi ses membres des économies émergentes et en voie de développement. Le Centre aide les décideurs des pays de l'OCDE et des pays partenaires à trouver des solutions innovantes aux problèmes de développement dans le monde. M. Pezzini a rejoint le Centre

de développement en 2010. Auparavant, il a rempli plusieurs fonctions d'administrateur au sein de l'OCDE où il travaille depuis 1995. Avant de rejoindre l'OCDE, M. Pezzini était Professeur d'économie industrielle à l'École nationale supérieure des mines de Paris, ainsi qu'au sein d'universités américaines et italiennes. M. Pezzini a été à plusieurs reprises Conseiller pour des organisations internationales et think tanks – comme l'OIT, l'ONUDI, la Commission européenne et Nomisma en Italie – en matière de développement économique, d'organisation industrielle et d'économie régionale. Il a commencé sa carrière au sein du gouvernement régional d'Émilie-Romagne.



WAMKELE MENE

Secrétaire général, Secrétariat de la ZLECAF

M. Wamkele Mene est le premier Secrétaire général de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Avant d'être élu à ce titre, il a occupé le poste de Directeur général des relations économiques avec l'Afrique et Négociateur en chef de ce pays dans le cadre des négociations de la ZLECAF, au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie de l'Afrique du Sud. De 2010 à 2015, M. Mene a représenté l'Afrique du Sud à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève. Pendant son mandat à l'OMC, il a été élu au poste de Président du Comité du Commerce international des services financiers. M. Mene est également titulaire d'un master en études internationales et diplomatiques (avec spécialisation en économie internationale) de la

School of Oriental & African Studies (SOAS) de l'université de Londres et d'un LL.M. (Master of Laws) en droit bancaire et réglementation financière du département de droit de la London School of Economics & Political Science (LSE), ainsi que d'une licence en droit de l'université de Rhodes en Afrique du Sud.

Biographies des participants

à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.



ARKEBE OQUBAY

Ministre et Conseiller spécial du Premier Ministre d'Éthiopie

M. Arkebe Oqubay est Ministre et Conseiller spécial du Premier Ministre éthiopien. Il est au centre de l'élaboration des politiques depuis plus de vingt-cinq ans. Il est l'ancien Maire d'Addis-Abeba et a remporté le prix du meilleur maire africain de 2006 décerné par ABN et a été finaliste au World Mayor Award 2006, pour avoir transformé la ville. Il est actuellement Président du conseil d'administration de plusieurs organisations publiques de premier plan et de conseils consultatifs internationaux, et il est récipiendaire de l'Ordre du Soleil Levant, de l'Étoile d'Or et d'Argent, remis par l'Empereur du Japon. M. Oqubay est Chercheur honoraire de l'UNU-WIDER, Chercheur émérite de l'ODI à l'Overseas Development Institute de Londres et Associé de

recherche au Centre of African Studies de l'université de Londres, et titulaire d'un doctorat en études du développement de la SOAS (université de Londres). Parmi ses publications plus récentes se trouvent : African Economic Development : Evidence, Theory, and Policy (Oxford University Press, 2020) ; The Oxford Handbook of Industrial Hubs and Economic Development (Oxford University, 2020) ; The Oxford Handbook of Industrial Policy (Oxford University Press, 2020); et The Oxford Handbook of the Ethiopian Economy (Oxford University Press, 2019).



IBRAHIM MAYAKI

Secrétaire exécutif,
Agence de développement de
l'Union africaine (AUDA/NEPAD) et
Président honoraire du Club du Sahel et
de l'Afrique de l'Ouest (CSAO)

M. Ibrahim Assane Mayaki est devenu le Secrétaire exécutif du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en janvier 2009 et a dirigé la transformation de cette institution en Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) en juillet 2019. En 2004, il devient Directeur exécutif de la Plateforme pour l'appui au développement rural en Afrique de l'Ouest, au Sénégal (2004-2009). M. Ibrahim Mayaki a également été Professeur invité à l'université Paris 11 de 2000 à 2004, puis Professeur d'administration publique au Niger et au Venezuela. Ancien Ministre des Affaires étrangères et Premier Ministre du Gouvernement de la République

du Niger entre 1997 et 2000, M. Mayaki est titulaire d'un doctorat en sciences administratives de l'université Paris 1, en France et d'un master de l'École nationale d'administration publique (Enap) au Canada.

Biographies des participants

à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.



SORAYA HAKUZIYAREMYE
Ministre du Commerce et
de l'Industrie, Rwanda

Mme Soraya Hakuziyaremye est la Ministre du Commerce et de l'Industrie. Avant sa nomination, Mme Hakuziyaremye était Vice-présidente principale chargée des Institutions financières/Risques des marchés financiers à la Banque ING à Londres. Elle a également occupé divers postes de haut niveau au sein du groupe BNP Paribas à Paris, de la banque Fortis et de la Bank of New York Mellon à Bruxelles. La Ministre Hakuziyaremye a également été Conseillère principale auprès du Ministre des Affaires étrangères du Rwanda de 2012 à 2014. Elle a été membre du Conseil d'administration de Ngali Holdings ainsi que du Hub Bruxelles-Afrique. Mme Hakuziyare-

mye est titulaire d'un master en ingénierie de gestion de la Solvay Business School, Université Libre de Bruxelles et d'un diplôme en gestion internationale de la Thunderbird Graduate School of Global Management, Arizona State University.



YOSHIFUMI OKAMURA
Ambassadeur, Représentant
permanent du Japon auprès
de l'OCDE

M. l'Ambassadeur Yoshifumi Okamura est le Représentant permanent du Japon auprès de l'OCDE depuis janvier 2020. Auparavant, M. Okamura était Ambassadeur pour la TICAD, la Réforme des Nations Unies, les Droits de l'homme et Représentant du Gouvernement du Japon pour la Paix et la Stabilité internationale, depuis 2017, et a également œuvré comme Émissaire spécial pour l'Exposition universelle de 2025 (Expo 2025) d'Osaka-Kansai. De 2014 à 2017, il est Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en qualité de Représentant adjoint du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies. En 2012, il devient Directeur général des affaires africaines, et Représentant spécial de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD). Il est nommé Consul général du Ja-

pon à Chicago en 2011 et Ambassadeur du Japon en Côte d'Ivoire en 2008. À partir de 2006, M. Okamura occupe les fonctions de Ministre en charge de l'Agence internationale de l'énergie atomique à la Mission permanente du Japon auprès des Organisations Internationales à Vienne, jusqu'en 2008. De 2003 à 2006, M. Okamura a été Ministre à l'Ambassade du Japon en France. M. Okamura est titulaire d'un diplôme en droit public de l'université de Tokyo.

Biographies des participants

à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.



CRISTINA GALLACH FIGUERAS
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères
et pour l'Ibéro-Amérique
et les Caraïbes, Espagne

Mme Cristina Gallach Figueras est la Secrétaire d'État aux Affaires étrangères et pour l'Amérique Latine et les Caraïbes depuis février 2020. Auparavant, elle fut Haut-commissaire du gouvernement d'Espagne pour l'Agenda 2030 (2018-2020); Responsable du Bureau de l'égalité des chances (Conseil de l'Union européenne, de 2017 à 2018); Secrétaire générale adjointe aux Nations unies, Conseillère spéciale du Secrétaire général en 2017; Cheffe des relations publiques et porte-parole - Conseil de l'Union européenne (2010-2014); Porte-parole du gouvernement espagnol - Présidence du Conseil de l'Union européenne (janvier 2010-juin 2010); Cheffe de division, Porte-parole et Directrice de communication auprès du Haute représentante de

l'Union européenne, de la politique extérieure et de la sécurité commune (PESC). Elle a également été Responsable de «diplomatie publique» politique extérieure (octobre 1999-novembre 1999) et Conseillère en communication et Porte-parole du Secrétaire général de l'OTAN (Javier Solana) entre 1996 et 1999. Mme Gallach est titulaire d'un master en relations internationales à université Columbia de New-York et diplômée en sciences de l'information à université autonome de Barcelone.



KOEN DOENS
Directeur général de la Coopération
internationale et du Développement,
Commission européenne

M. Koen Doens a été nommé Directeur général de la Coopération internationale et du Développement (DG DEVCO) de la Commission européenne en 2019. Il a 15 ans d'expérience au sein de la Commission européenne et plus de dix ans d'expérience diplomatique au service du Ministère belge des Affaires étrangères. Arrivé à la Commission européenne en 2004, M. Doens a travaillé dans les cabinets de trois commissaires et a dirigé le service du porte-parole de la Commission sous l'ancien président Barroso (2009-2014). Retrouvant le domaine politique auquel il a consacré la majeure partie de sa carrière, il a rejoint la DG DEVCO en 2014 en tant que Directeur chargé des Relations entre l'Union européenne et l'Union africaine, de

l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien. Avant de rejoindre les institutions européennes, M. Doens a occupé plusieurs fonctions au sein du MofA de la Belgique entre 1993 et 2004. Il a été, entre autres, Conseiller en charges des relations transatlantiques, Russie et Europe de l'Est, OSCE, Nations unies, OMC, Terrorisme. M. Doens a également servi comme diplomate en Syrie ; Chargé d'Affaires à l'Ambassade de Belgique à Téhéran, en Iran ; et Chef de l'Unité économique de l'Ambassade de Belgique à Moscou.

Biographies des participants

à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.



CHEIKH KANTÉ
Ministre d'État, Envoyé spécial
du Président de la République
du Sénégal

M. Cheikh Kanté a été nommé Ministre d'État, Envoyé spécial du Président de la République du Sénégal en 2020, après une carrière de consultant, chef d'entreprise et d'enseignant. En 2017, M. Kanté quitte son poste de Directeur général du Port autonome de Dakar pour devenir Ministre auprès du Président de la République en charge du Plan Sénégal Émergent (Pse). Docteur en sciences de gestion de l'Université d'Orléans, il a son MBA International Paris-Dauphine-Sorbone, et est diplômé de la troisième promotion du Doctorat Executive de l'Université

Paris-Dauphine. M. Kanté a également obtenu son DEA à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar; Dr Cheikh Kanté est Président de l'Excellence Universitaire Africaine (EUA).



ABEBE AEMRO SELASSIE
Directeur du Département Afrique,
FMI

M. Abebe Aemro Selassie est le Directeur du Département Afrique du Fonds monétaire international (FMI), poste qu'il occupe depuis 2016. À ce titre, M. Selassie supervise les opérations et l'engagement du FMI auprès de 45 pays d'Afrique subsaharienne, couvrant les trois principaux piliers du travail du FMI - conseils de politique générale, opérations de prêt et assistance technique. Avant d'occuper son poste actuel, M. Selassie a acquis une vaste expérience au cours de ses 22 années de carrière au FMI. Il a occupé divers postes de haut niveau, notamment celui de Directeur adjoint du Département Afrique, de Chef de Mission pour le Portugal et l'Afrique du Sud, de Chef de la Division des études régionales du Département Afrique et de Haut représentant résident du

FMI en Ouganda. Plus tôt dans sa carrière, il a travaillé sur les programmes de prêt du Fonds avec la Turquie, la Thaïlande, la Roumanie et l'Estonie. Avant de rejoindre le FMI en 1994, il a travaillé pour le gouvernement éthiopien et l'Economist Intelligence Unit à Londres. M. Selassie a fait ses études supérieures à la London School of Economics.

Biographies des participants

à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

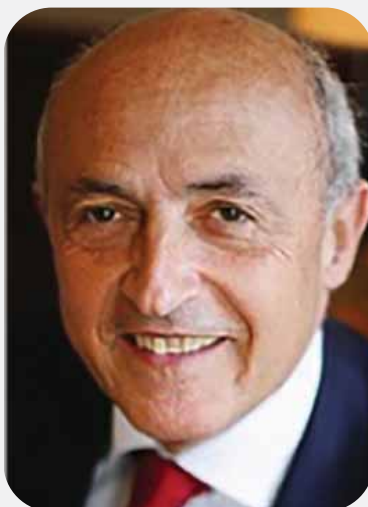
Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.



BONGIWE KUNENE
Directrice générale,
Banking Association South Africa
(BASA)

Mme Bongiwe Kunene est la Directrice générale du Banking Association South Africa, depuis avril 2020. Elle possède une vaste expérience dans les secteurs public et privé. Auparavant, Mme Kunene occupait un poste à la Standard Bank Personal and Business Banking (PBB) en tant que Cheffe d'unité pour le secteur public. Elle a également occupé le poste de Cheffe de département à la présidence sud-africaine et de Directrice exécutive de la Banque mondiale représentant l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Angola. Entre 1994 et 1998, elle a fait partie de l'équipe du Trésor national qui a créé des cadres fiscaux et économiques novateurs pour le pays. Mme

Kunene est titulaire d'un master en économie du développement de l'université de Londres.



JEAN HERVE LORENZI
Président du Cercle des économistes

M. Jean-Hervé Lorenzi est le Président du Cercle des économistes, Vice-Président de UBS Holding France et Titulaire de la Chaire « Transitions démographique, transitions économiques » de la Fondation du Risque. Il est par ailleurs, Directeur de la rédaction de la Revue Risques. Auparavant, il était Président du Pôle de Compétitivité, Finance, Innovation ainsi que Membre du Directoire d'Edmond de Rothschild France. M. Lorenzi a toujours conjugué l'enseignement théorique, en tant Professeur d'économie à l'université Paris Dauphine (1992-2012) ; le rôle de conseiller, notamment au Ministère de l'Industrie (1984 – 1985) et au poste de Conseiller économique du Premier Ministre (1991 – 1992) ; la responsabilité opérationnelle (Directeur gé-

néral de CEA Industrie, de 1992 à 1994, et puis Directeur général Délégué de Gras Savoye, entre 1994 et 2000). Il est Docteur en sciences économiques et Agrégé des Facultés de Droit et Sciences économiques.

Biographies des participants

à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.



RÉMY RIOUX

Directeur général, Agence Française de Développement (AFD)

Conseiller maître à la Cour des comptes, **M. Rioux** est le Directeur général de l'Agence française de développement (AFD). En septembre 2015, il a été en charge par le Président de la République, d'une mission de préfiguration de la réforme qui permettra de rapprocher l'AFD de la Caisse des Dépôts, avant de le nommer à la tête de l'Agence de développement en 2016. Il a également été Administrateur de l'AFD de 2010 à 2012, après avoir siégé au Conseil d'administration de Proparco, sa filiale dédiée au secteur privé, de 2004 à 2007. En 2014, il prend la direction du Quai d'Orsay en tant que Secrétaire général adjoint du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Il a été Directeur de cabinet du Ministre de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur, de 2012 à 2014 et Directeur

de participations en charge des secteurs des transports et des médias à l'Agence des participations de l'État de 2007 à 2010. Au Ministère de l'Intérieur de 2000 à 2002, il a été en charge de la gestion du Ministère et du passage à l'euro. Ce spécialiste des finances publiques a débuté sa carrière à la Cour des comptes puis à la Direction générale du Trésor (DGT), où il a notamment œuvré à la coopération avec les pays de la zone franc. Fin connaisseur des institutions financières internationales et en particulier des banques de développement, M. Rémy Rioux a alterné, au cours de sa carrière, des responsabilités en France, d'une part, et au service du développement et de l'Afrique, d'autre part.



THAPELO MATSHEKA

Ministre des Finances et du Développement économique, Botswana

M. Thapelo Matsheka est un économiste avec plus de 20 ans d'expérience. Il occupe désormais le poste de Ministre des Finances et du Développement économique depuis novembre 2019. Auparavant, il a été Promoteur et Conseiller auprès d'African Power ainsi que Directeur général de Fiducia Services (2017-2019), une entreprise d'administration de fonds de pension agréée par l'Autorité de Régulation des Institutions financières non bancaires du Botswana. Entre 2010 et 2016, il a occupé le poste de Directeur général d'Aon, juste après son poste de Directeur général de l'Agence pour le Développement de l'Entrepreneuriat citoyen (CEDA), de 2003 à 2010.

Anciennement Maître de conférences (économie) à l'université du Botswana de 1989 à 2003, M. Matsheka est titulaire des qualifications suivantes : un doctorat en économie par l'université de Kent, un master en économie monétaire par l'université de Glasgow et une licence en économie et en démographie par l'université du Botswana.

Biographies des participants

à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.



TIDJANE THIAM
Envoyé spécial de l'UA

Envoyé spécial de l'Union africaine pour mobiliser le soutien international aux efforts de l'Afrique suite à la pandémie de Covid-19, depuis avril 2020 et ancien Directeur général du Crédit Suisse de 2015 à 2020, **M. Tidjane Thiam** a également été Directeur général du groupe Prudential plc de 2009 à 2015, après avoir également été Directeur de cette société de 2008 à 2015 et Directeur financier de 2008 à 2009. Auparavant, M. Thiam a occupé plusieurs postes de direction chez Aviva de 2002 à 2008, notamment les postes de Directeur de la Stratégie et du Développement du groupe, de Directeur général d'Aviva International, de Directeur exécutif du groupe et de Directeur général pour l'Europe, puis de Di-

recteur en 2007. M. Thiam a rejoint Aviva en 2002, après avoir été Associé de la société de conseil McKinsey & Company. De 1994 à 1999, il a été successivement Directeur général du Bureau national d'Études techniques et de Développement, ainsi que Secrétaire au Développement et à la Planification de la Côte d'Ivoire. M. Thiam est titulaire d'un MBA de l'Insead, avec distinction ainsi que diplômé de l'École polytechnique de Paris et de l'École nationale supérieure des mines de Paris.



MANUEL ESCUDERO
Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'OCDE et président du Comité directeur du Centre de développement de l'OCDE

Monsieur l'Ambassadeur **Manuel Escudero** a pris ses fonctions en qualité de Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'OCDE le 12 juillet 2018. Entre 2005 et 2010, M. Escudero a été Directeur des réseaux du Pacte mondial des Nations Unies, qui a pour objet de rapprocher des entreprises responsables d'autres institutions de la société civile dans le cadre de partenariats public-privé. M. Escudero a été en 2007 à l'origine des Principes de l'éducation au management responsable (Principles for Responsible Management Education ou PRME) du Pacte mondial des Nations Unies ; il s'agit d'une initiative internationale soutenue par les Nations Unies à laquelle participent plus de 700 écoles de

commerce et de gestion de 85 pays. Avant d'exercer les fonctions d'Ambassadeur et de Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'OCDE en 2018, M. Escudero a été Secrétaire chargé de la Politique économique et de l'Emploi à la Commission exécutive du PSOE et Conseiller spécial du Bureau du Pacte mondial des Nations Unies, à New York. M. Escudero a également une longue carrière universitaire. Il a été Professeur de macroéconomie, Doyen à la recherche et Doyen du corps enseignant à l'Instituto de Empresa de l'IE Business School de Madrid, entre 1991 et 2005. En 2010, M. Escudero est retourné en Espagne où il a exercé les fonctions de Directeur général de la Deusto Business

Biographies des participants

à la 20^{ème} édition du Forum économique international de l'OCDE sur l'Afrique

Thème : Investir pour une relance durable en Afrique.

School (2010-2014). M. Escudero est titulaire d'un master (MSc) en Regional Economics et d'un doctorat (PhD), obtenus respectivement en 1977 et 1987 à la London School of Economics, ainsi que d'un diplôme de gestion (Business Studies, Deusto, Espagne).

Auteur de 5 livres, il a également participé à plus de 10 ouvrages collectifs et publié plus de 150 articles.



ALBERT M. MUCHANGA

Commissaire au Développement économique, au Commerce, à l'Industrie et aux Mines, Commission de l'Union africaine

Monsieur l'Ambassadeur Albert M. Muchanga est le nouveau Commissaire de l'Union africaine au Développement économique, au Commerce, à l'Industrie et aux Mines. Le portefeuille couvre également le tourisme, l'investissement, l'innovation, l'entrepreneuriat, l'intégration économique, les politiques économiques et la recherche, les statistiques et le pétrole et le gaz. Il est l'ancien Commissaire au Commerce et à l'Industrie, ayant exercé un leadership stratégique en favorisant la négociation, la conclusion et la ratification de l'accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) jusqu'au début des échanges commerciaux, le 1er janvier

2021. Auparavant, Amb. Muchanga était le Secrétaire permanent du Cabinet chargé des Affaires parlementaires en Zambie. Il a également été Ambassadeur zambien désigné au Brésil et en Éthiopie, ainsi que Représentant Permanent auprès de l'Union africaine. Amb. Muchanga a aussi occupé le poste de Secrétaire exécutif adjoint de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC).

**S.E.M. XIAO HAN**

Ambassadeur de Chine au Sénégal

Il y a peu de temps, le Président chinois XI Jinping déclarait solennellement que la Chine venait de remporter une victoire globale dans sa lutte contre la pauvreté, avec la sortie de la pauvreté de tous les 98.99 millions d'habitants ruraux démunis chinois ayant vivant sous le seuil de pauvreté. Ceci consacre le parachèvement de l'objectif d'élimination de la pauvreté absolue que s'était fixé le gouvernement chinois.

L'élimination totale de la pauvreté absolue est une étape importante dans le processus d'amélioration des conditions de vie de la population chinoise, et également une avancée historique du processus de développement des droits de l'homme en Chine. Depuis le 18^{ème} Congrès National du Parti Communiste chinois (PCC), chaque année, la Chine compte en moyenne plus de 10 millions d'habitants qui sortent de la situation de pauvreté. Ce qui signifie que toutes les 3 secondes, 1 chinois

franchit le pas de la pauvreté. En réalité, au début de la réforme économique amorcée en Chine en 1979, son PIB par habitant était 183.98 USD, c'est-à-dire moins 1/4 de celui du Sénégal à la même époque. Durant les 40 dernières années, grâce à l'unité des divers groupes ethniques qui composent la Nation et à la direction éclairée du PCC, 770 millions de chinois sont sortis de la situation de pauvreté. Et selon les normes internationales de la

pauvreté établis par la Banque mondiale, la réduction de la pauvreté en Chine a contribué à hauteur de 70% à la réduction de la pauvreté dans le monde.

La Chine anticipe ainsi de 10 ans le calendrier de la réduction de la pauvreté du monde fixé par le « Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon de 2030 ».

Main dans la main pour un développement en commun

La Chine croit toujours fermement que son sort

est étroitement lié à celui du monde.

Pour se débarrasser de la pauvreté, tous les pays ont le devoir de travailler main dans la main pour faire face aux défis.

Derrière ce miracle se cache une série de « codes » chinois à caractère unique et original. Ces codes sont non seulement les précieux atouts de la Chine, mais constituent également de nouvelles perspectives et pistes de gouvernance mondiale pour la réduction de la pauvreté :

Premier code : le peuple au centre des préoccupations. Le gouvernement chinois a toujours considéré la satisfaction des populations comme principal critère pour évaluer les résultats de l'élimination de la pauvreté. Il se concentre non seulement sur la préparation d'un grand « gâteau », mais accorde encore plus d'importance au partage de ce « gâteau », ce qui permet à la Chine de réaliser simultanément un développement économique fulgurant et une énorme réduction de la pauvreté, rendant ainsi les résultats des réformes et du développement équitables et disponibles pour tout le peuple.

Deuxième code : l'éradication de la pauvreté par tous. Le gouvernement a établi un modèle original de réduction de la pauvreté en parfaite synergie avec la so-

ciété et le marché, construit un système intégré et cohérent qui mobilise toute la société, fluidifiant ainsi la coopération EST-OUEST, la circulation des talents, des capitaux, mais surtout le flux de la technologie vers les zones déshéritées ou pauvres.

Troisième code : la politique d'assistance ciblée et individuelle. Le gouvernement chinois s'adapte aux conditions locales et propose la solution individuelle en ouvrant un dossier spécial pour chaque famille pauvre et établissant un plan spécifique de réduction de la pauvreté adapté à cette famille. Cette stratégie a permis de créer un vaste système de réseaux d'informations couvrant tout le pays.

La Chine croit toujours fermement que son sort est étroitement lié à celui du monde. Pour se débarrasser de la pauvreté, tous les pays ont le devoir de travailler main dans la main pour faire face aux défis. Dans sa lutte pour la réduction de la pauvreté, la Chine a eu l'appui continu de la communauté inter-

nationale. Beaucoup de pays et d'organisations internationales lui ont fourni de précieux soutiens. Pareillement, tout en poursuivant son propre parcours de réduction de la pauvreté, la Chine a aussi rempli ses responsabilités dans la lutte mondiale qui est menée dans le même but, et s'efforce à donner la main aux autres pays en voie de développement. La Chine est membre fondateur de « l'Alliance pour l'éradication de la pauvreté » de l'ONU. Avec le « Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement » et le « Fonds d'assistance pour la coopération Sud-Sud » qu'elle a établis, la Chine a développé plus de 200 projets dans une trentaine de pays en Afrique, en Asie et en Amérique. Entre 2013 et 2018, elle a également fourni de l'assistance à 122 pays et 20 organisations internationales et régionales pour un montant global de 270,2 milliards de yuans. Selon la Banque mondiale, l'Initiative « la Ceinture et la Route » pourra aider 7,6 millions de personnes à sortir de l'extrême pauvreté et 32 millions autres à franchir la barrière de pauvreté modérée.

La Chine, en tant qu'ami, partenaire et pays frère du Sénégal, partage toujours ses expériences et fruits de développement.

La Chine et le Sénégal s'engagent tous à assurer une vie meilleure pour les peuples. La Chine, en tant que qu'ami, partenaire et pays frère du Sénégal, partage toujours ses expériences et fruits de développement. La coopération bilatérale entre les deux pays s'avère fructueuse dans de différents domaines, parmi lesquels nous en citerons 3 :

Premièrement, un soutien sans condition à la construction d'infrastructures. La Chine a aidé le Sénégal à réaliser une série de projets pour le bien-être des populations, dont le Forage multivillage, le Projet de Senegal Services et le Programme d'accès à la TV satellite pour 10 mille villages africains. D'autres projets sont en cours de discussion : le Projet d'électrification rurale, la Phase 2 du Projet de forage multivillage, la Phase 2 du Projet d'accès à la TV satellite pour 10 mille villages africains, etc. Les projets clés d'infrastructures tels que l'Autoroute Ila-Touba, l'Autoroute AIBD-Mbour-Thiès, le Barrage d'Affiniam, le Pont de Foundiougne, le BRT et l'Autoroute Mbour-Fatick-Kaolack jetteront une base solide pour un redressement du Sénégal.

Deuxièmement, un partage sans réserve de nouvelles technologies de pointe agricoles. La Chine a déjà envoyé au Sénégal plus d'une centaine d'experts agricoles, qui ont aidé le Sénégal à introduire 31 variétés de légumes, à améliorer 6 variétés de riz et à développer plus de 50 types de machines agricoles adaptées aux conditions locales. Elle a également effectué 117 sessions de formations sur les techniques agricoles, au cours desquelles 19 600 personnes en ont bénéficié.

Troisièmement, des efforts sans cesse dans la création d'emploi et la formation pour les jeunes sénégalais. Nous encourageons les entreprises chinoises à investir et à s'implanter au Sénégal, en multipliant les perspectives d'emploi du pays. Selon des statistiques qui restent encore à parfaire, depuis 2006, la Chine a aidé à créer plus de 200 000 emplois au Sénégal, à former plus 30 000 techniciens dans les secteurs de transformation, de fabrication, de construction et d'entretien. 2 351 jeunes talents sénégalais ont reçu une formation en Chine dans divers domaines, et des milliers d'étudiants ont gagné la bourse de Chine.

L'éradication de la pauvreté ne marque pas la fin, mais le point de départ d'une nouvelle vie et de nouvelles luttes. La Chine est disposée à renforcer la synergie des stratégies de développement avec le Sénégal, intégrant organiquement l'initiative « la Ceinture et la Route » et les actions de suivi du FOCAC avec le Plan du Sénégal Emergent (PSE) en particulier le PAP2a.

Elle continue également à partager ses expériences de réduction de la pauvreté et ses opportunités de développement avec le Sénégal. Que nous travaillions la main dans la main pour apporter plus de prospérité au pays et plus de bonheur au peuple, en vue de créer un monde meilleur pour tous, où plus personne ne souffre de la pauvreté.



SÉNÉGAL
EN IMAGES
Le Pont
Faidherbe



MADAME AWA NDIAYE
Présidente CDP

La Commission de protection des Données Personnelles (CDP) est une Autorité Administrative Indépendante, créée par la loi 2008-12 du 25 janvier 2008, portant sur la protection des données à caractère personnel.

La révolution numérique et les changements considérables qu'elle apporte dans le quotidien des hommes ont mis en exergue les multiples opportunités qu'elle offre, mais également la nécessité de garantir, pour tous, une utilisation responsable de ces nouvelles technologies. A cet effet, dès 2008, l'État du Sénégal a initié un vaste mouvement d'encadrement juridique de la société de l'information. Des lois spécifiques ont été adoptées sur les transactions électroniques, la cybercriminalité, la cryptologie, et sur la protection des données à caractère personnel.

Présentation de la Commission de protection des Données Personnelles (CDP) du Sénégal

La création de la CDP répond à ce besoin de régulation et d'accompagnement de ce nouvel environnement numérique.

Au plan organisationnel, la CDP est structurée autour de deux organes de décision : la Session Plénière et le Président.

La Session Plénière est l'organe délibérant de l'instance de régulation. Elle est composée de onze Commissaires, issus des Institutions de la République, du

milieu socio-professionnel, académique, et de la société civile.

Le Président, nommé par Décret présidentiel parmi les 11 Commissaires, administre la CDP conformément aux missions et procédures prévues par l'article 16 de la loi n°2008-12 précitée et son décret d'application, et par le règlement intérieur. Le Président de la CDP est assisté par des services administratifs et techniques.



La création de la CDP répond à ce besoin de régulation et d'accompagnement de ce nouvel environnement numérique.

Le contrôle de la conformité des traitements de données personnelles avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur au Sénégal constitue une des missions essentielles de l'instance de régulation. A ce titre, elle autorise et encadre les traitements de données personnelles des citoyens sénégalais, mène des missions de contrôle (sur site, sur convocation, en ligne, et sur pièces), et traite les plaintes relatives aux atteintes aux droits des personnes concernées.

La CDP assure, également, une mission fondamentale de sensibilisation et de conseil, à l'endroit du grand public, et de tous les acteurs et responsables de traitement de données personnelles.

Par ailleurs, la Commission de Protection est membre d'organisations régionales ou internationales, à l'instar de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP), du Réseau Africain des Autorités de Protection des Don-

nées Personnelles (RAPDP), de l'Assemblée Mondiale sur la Vie Privée (GPA), et de la Convention 108 du Conseil de l'Europe.

Depuis le démarrage de ses activités, en décembre 2013, la CDP a délivré mille quatorze (1014) **récépissés**, et quatre cent soixante-sept (467) **autorisations de traitement**. Elle a rendu six (06) **avis**, et prononcé trente (30) **refus d'autorisation de traitement**, dix-huit (18) **avertissements**, dix (10) **mis en demeure**, et une (01) **sanction pécuniaire**.

Sur le plan du contentieux, la Commission a reçu et traité deux cent quatre-vingt-neuf (289) **plaintes** et signalements.

En outre, vingt-deux (22) **missions de contrôles** ont été effectuées auprès des responsables de traitements.

I - Les réalisations de la CDP

Dès sa création, la CDP a posé les jalons de la construction d'un droit et d'une pratique cohérents de protection des données personnelles. A partir de 2016, le plan stratégique de développement de la CDP a décliné les orientations majeures de l'Autorité de contrôle, afin de favoriser et d'intensifier la mise en exécution de ses actions et activités, conformément aux missions qui lui avaient été confiées.

1. Au plan juridique et institutionnel

Les grandes réalisations, qui ont marqué la période 2016-2020, ont démarré en juillet 2016, à l'occasion de la conférence de presse de lancement de la nouvelle feuille de route, à l'Hôtel Terrou-Bi. La Présidente, Mme Awa NDIAYE, entamait ainsi son premier mandat à la tête de la CDP par la déclinaison de sa vision, des grands axes de la stratégie retenue, et de sa nouvelle option en matière de communication avec les médias, et le grand public. Nous y reviendrons.

Au plan institutionnel, la CDP a fait évoluer son organigramme en fonction des défis imposés par l'évolution technologique et la prise en charge des droits hu-



Depuis le démarrage de ses activités, en décembre 2013, la CDP a délivré mille quatorze (1014) récépissés, et quatre cent soixante-sept (467) autorisations de traitement. Elle a rendu six (06) avis, et prononcé trente (30) refus d'autorisation de traitement, dix-huit (18) avertissements, dix (10) mises en demeure, et une (01) sanction pécuniaire.

Sur le plan du contentieux, la Commission a reçu et traité deux cent quatre-vingt-neuf (289) plaintes et signalements.

En outre, vingt-deux (22) missions de contrôles ont été effectuées auprès des responsables de traitements.

maines. Ainsi, la création de la division de la conformité, au sein de la Direction des Affaires Juridiques, de la division de l'expertise, de la sécurité et de l'innovation technologique, logée à la Direction de la technologie, et de la division de la communication digitale, auprès de la Direction de la Communication, répond au besoin d'adapter l'intervention de la CDP aux mutations de l'écosystème du numérique.

La CDP, qui est investie d'une mission de service public, doit satisfaire à l'exigence de la Gestion axée sur les résultats (GAR), fixée par l'État du Sénégal. A ce titre, l'élaboration du Plan stratégique répond à cette exigence, et permet à la CDP de clarifier sa mission, de définir ses axes stratégiques, et de répondre aux attentes des utilisateurs, des res-

pensables de traitement, et de nos concitoyens.

A travers le premier Plan Stratégique (2016-2020), la CDP a fixé sa vision : « *référence de la Protection des Données à caractère personnel en Afrique, la CDP garantit la protection de la vie privée des citoyens, et contribue au développement d'une économie numérique sécurisée* ».

Pour réaliser cette vision, la CDP s'appuie sur quatre (04) axes majeurs :

- Le développement d'une stratégie de communication ;
- La vérification et le contrôle de conformité ;
- Le pilotage et le développement du capital humain ;
- La coopération et le partenariat.

A partir de ces 4 axes, plusieurs actions ont été réalisées, notamment l'accentuation de la sensibilisation du grand public, le renforcement du contrôle de conformité des déclarations avec la loi 2008-12 du 25 janvier 2008, et la multiplication des axes de coopération. En marge de l'évaluation du premier plan stratégique, la CDP a entamé le processus d'élaboration de son nouveau Plan stratégique 2021-2024, afin de définir de nouveaux axes de travail pour les quatre (04) prochaines années, et de garantir, au mieux, sa mission de protection des données personnelles et de la vie privée au Sénégal.

Au plan juridique, l'année 2016 marque, par ailleurs, un tournant décisif pour le Sénégal, relativement à l'environnement juridique des données personnelles :

- La ratification de la Convention de l'Union africaine sur la Cybersécurité et la Protection des Données Personnelles (Convention de Malabo). Parmi les pays signataires, le Sénégal a été le premier pays à ratifier la Convention de Malabo.

D'ailleurs, la loi sénégalaise sur la protection des données personnelles a servi de référence à la rédaction de la Convention de Malabo ;

- L'adhésion à la Convention 108 du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention STE n°108). La Convention 108 est le seul ins-

trument international contraignant en matière de protection des données personnelles, qui est également ouvert aux États non-membres du Conseil de l'Europe. Le 3 août 2016, le Sénégal fut, après l'Ile Maurice, le deuxième pays africain et le 50ème État partie à adhérer à la Convention 108.

Outre ces deux temps forts sur le plan normatif, il est important de noter l'important travail d'actualisation de la loi 2008-12 du 25 janvier 2008, portant sur la protection des données à caractère personnel.

En 2017, en effet, presque dix (10) ans après l'adoption de la loi sur les données personnelles, moderniser notre arsenal juridique et l'adapter aux nouveaux usages

et enjeux de la technologie étaient apparus comme une nécessité essentielle.

Fort du mandat que la loi 2008-12 donne à la CDP, de proposer au Gouvernement des mesures d'amélioration du cadre législatif et réglementaire, nous avons choisi d'adopter une démarche large et inclusive, en impliquant les administrations publiques (Présidence de la République, Ministères et Agences d'exécution), les entreprises privées (Opérateurs de télécoms, Banques, Médias, Patronat, OPTIC), les Universités, les syndicats, les associations de consommateurs, les acteurs de la Société Civile, et les GAFAM (Facebook, Microsoft). Ainsi, Facebook, un des acteurs majeurs de



La CDP, qui est investie d'une mission de service public, doit satisfaire à l'exigence de la Gestion axée sur les résultats (GAR), fixée par l'État du Sénégal. A ce titre, l'élaboration du Plan stratégique répond à cette exigence, et permet à la CDP de clarifier sa mission, de définir ses axes stratégiques, et de répondre aux attentes des utilisateurs, des responsables de traitement, et de nos concitoyens.



*Cérémonie de signature de l'adhésion du Sénégal
à la Convention 108*

l'environnement numérique, a accompagné la CDP dans ce processus d'actualisation de la loi.

Deux ateliers résidentiels ont été organisés, en mai 2018, et en décembre 2019, afin de permettre à toutes les parties prenantes de faire le diagnostic du cadre légal et institutionnel actuel, de faire part de leurs attentes, et de mener de fructueuses discussions autour des points qui pouvaient être améliorés, et enrichis, dans le nouveau texte.

Le dernier atelier résidentiel de décembre 2019 était également l'occasion de partager la première mouture de l'Avant-projet de loi, et d'amener les acteurs à s'accorder sur un texte consensuel.

Cette mission, saluée par l'ensemble des parties prenantes, fut une réussite. Nous disposons aujourd'hui d'un Avant-projet de

loi consensuel, qui prend en compte les attentes de tous les acteurs. Mais surtout, nous disposons d'un texte moderne, et en adéquation avec les évolutions actuelles et les défis liés à la protection des données personnelles.

En effet, des innovations majeures sont apportées dans le nouveau texte, notamment :

- Sur le **statut de la Commission** : le passage d'une Commission à une Autorité de protection des données personnelles (APDP), dotée de pouvoirs élargis ;
- Sur l'**organisation** : la composition de l'Autorité de contrôle a été élargie et un mécanisme de renouvellement des membres par tiers (1/3) est prévu ;
- Sur le **financement** : l'idée principale est de procéder à la diversification des sources de financement. A ce propos, la fixation

d'une redevance pour certaines catégories de prestations est envisagée, en complément de la subvention annuelle allouée par l'État ;

- Sur la **conformité** : des outils de conformité et de management des données personnelles (analyse d'impact, certification, allègement des formalités préalables) sont prévus. En outre, il est prévu l'institutionnalisation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) dans les structures publiques et privées, selon certaines modalités ;

- Sur le **contrôle** : des référentiels de contrôle sur site ou sur pièces seront adoptés. Le contrôle en ligne des traitements est également introduit dans le cadre de la réforme ;

- Sur le **contentieux** : il est prévu un mécanisme d'auto-saisine de la CDP, en cas d'atteintes graves aux données personnelles ;

- Sur les **droits des personnes** : le projet de nouvelle loi offre davantage de garanties, en termes de protection des droits des personnes, notamment avec la consécration du **droit à l'oubli**, et du **droit à la portabilité** des données, mais également avec le **renforcement du principe de consentement au traitement des données**.

Cet important, et très attendu Avant-projet de loi portant protection des données personnelles,



Visite de la Présidente de la CDP à ATOS

est aujourd'hui dans le circuit administratif, en vue de son adoption par le Conseil des Ministres et par l'Assemblée Nationale.

2. Au plan de la coopération

La coopération nationale et internationale est un puissant levier de promotion de la protection des droits fondamentaux et des libertés publiques, dans le domaine des données personnelles.

La CDP a fait de la coopération un pilier de son engagement, aux côtés des différentes parties prenantes de l'écosystème du numérique. Ainsi, des actions ont été menées au niveau interne et international, pour renforcer le rôle et l'expertise de l'Autorité de protection des données personnelles.

Depuis 2016, la CDP a développé 4 axes importants dans ce domaine :

• La Coopération avec le Conseil de l'Europe dans la cadre de la Convention 108

L'adhésion du Sénégal à la Convention 108 marquait un tournant pour certaines entreprises sénégalaises, filiales ou partenaires d'entreprises européennes, dont les activités étaient menacées du fait de la non-adéquation de notre pays aux standards internationaux de protection des données personnelles.

Il devenait urgent pour le Sénégal d'adhérer à la Convention 108, afin de permettre aux centres d'appels, aux banques, notamment, qui traitent au quotidien les données personnelles des citoyens européens, de poursuivre leurs activités, et de sauver des milliers d'emplois de chefs de famille sénégalais.

Le processus d'adhésion fut long, mais, grâce au soutien très appréciable du Président Macky

Sall particulièrement sensible aux opportunités qu'offre une économie numérique sécurisée, cette adhésion a permis à notre pays, en 2016, de s'aligner sur les normes internationales, et de disposer d'un cadre adéquat de protection des données personnelles

Le Sénégal devenait ainsi plus attractif pour les investissements nationaux et étrangers, dans le domaine des services numériques. Ce niveau d'adéquation plus élevé de notre pays s'est matérialisé par l'installation au Sénégal de grandes entreprises, notamment ATOS, que le Président de la République, S.E Monsieur Macky SALL, a inauguré le 23 juin 2016.

Le Sénégal se positionne comme un hub, pour des groupes bancaires internationaux, qui délocalisent des activités de back-office de leurs filiales des pays de la sous-région, et créent ainsi des opportunités d'emplois. Ce choix est porté sur le Sénégal, non seu-



*Audience de la délégation de l'AFAPD
et du RAPDP avec SEM Macky SALL*

lement pour la stabilité de notre pays, mais également en raison de nos engagements internationaux, qui nous confèrent le statut de pays garant de la protection des données personnelles et de la vie privée.

Aujourd'hui, le Sénégal joue les premiers rôles, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention 108, et porte la voix de l'Afrique. C'est à ce titre que Madame Awa NDIAYE, Présidente de la CDP, a été élue Deuxième Vice-Président du Bureau du Comité consultatif (T-PD) de la Convention 108 du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la Quarantième (40e) Réunion Plénière du Comité, tenue du 18 au 20 novembre 2020.

Avant d'être élue Deuxième Vice-Président, Madame NDIAYE était membre du Bureau du Comité depuis 2018, et son élection en qualité de membre du Bureau

marquait l'entrée historique de l'Afrique au sein de l'Instance de mise en œuvre de la Convention 108.

A l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la Convention 108, le 28 janvier 2021, la Présidente de l'Autorité sénégalaise, s'adressant à la communauté internationale de la protection des données personnelles, a souligné le statut particulier du seul instrument international en la matière, et la nécessité, pour la Convention, de s'ouvrir aux États non membres de l'Europe et de répondre à leurs attentes : « La Convention 108 + est un cadre de coopération et d'harmonisation des principes et des outils de la régulation, accessible à tous les pays de la communauté internationale.

Elle devra, ainsi, renforcer son ouverture aux différentes aires géographiques qui la compose». En outre, depuis octobre 2018,

le Conseil de l'Europe a modernisé la Convention 108, devenue Convention 108+, à travers un Protocole d'amendement.

La Convention 108+, qui n'est pas encore entrée en vigueur, met en place un dispositif de protection des données plus élevé. Elle permet aux États parties de rehausser leur niveau de protection des données, mais également de faire face à de nouveaux défis : la multiplication des transferts transfrontières de données, la surveillance de masse des populations, et l'avènement de technologies émergentes (Intelligence Artificielle, Big Data, Blockchain, etc.). Ainsi, la ratification du Protocole d'amendement de la Convention 108 par le Sénégal est fortement attendue et permettra à notre pays de retrouver son niveau d'adéquation, à l'instar des autres États Parties.

• La coopération au niveau africain

Sur le continent africain, la CDP a joué un grand rôle dans la mise en place d'une Instance africaine de coopération pour la protection des données personnelles.

En mai 2015, au sortir du 1er Forum Africain sur la protection des données personnelles, organisé à Dakar, les Autorités Africaines, sur proposition du Sénégal, ont



Photo de famille des autorités de protections lors de la 13ème AG de l'AFAPDP au Sénégal

pris la décision de mettre en place une Instance continentale de coopération et d'harmonisation de leurs politiques.

Pour matérialiser cette décision forte, la CDP a été chargée d'élaborer les Statuts de ce qui allait devenir le Réseau Africain des Autorités de Protection des Données Personnelles (RAPDP).

Un an après le Forum de Dakar, en septembre 2016 à Ouagadougou, les Autorités africaines, réunies en marge de la 10ème Assemblée générale de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP), ont adopté les Statuts du Réseau après la signature de neuf (09) pays (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Maroc, Sénégal et Tunisie).

Depuis sa création en 2016, le Réseau fait la promotion de la protection des données personnelles en Afrique, et joue un rôle important d'appui aux pays afri-

cains qui souhaitent disposer de politiques de régulation, et d'une législation en la matière.

En outre, pour coordonner les activités du RAPDP, un Secrétariat Permanent a été institué et confié à la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) du Maroc. Le Secrétariat Permanent assure la gestion administrative du Réseau, ainsi que la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale et du Bureau.

Au sein du Réseau, des groupes de travail thématiques sont mis en place entre les Autorités, afin de produire des recommandations sur certaines problématiques actuelles du Continent, relatives à la protection des données personnelles et à la vie privée.

Toujours au niveau africain, la CDP participe au programme PRIDA (Initiative des politiques réglementaires et de la régulation pour une Afrique numérique) de la Commission de l'Union Afri-

caine, sur l'harmonisation des législations en matière de données personnelles.

A ce titre, le Professeur Mamoudou NIANE, Secrétaire Permanent de la CDP, assure la coordination du groupe de travail avec les institutions internationales, au nom du Réseau Africain des Autorités de Protection des Données Personnelles (RAPDP). Par ailleurs, dans le cadre de l'Alliance Smart Africa, créée en 2016 à Kigali pour connecter l'Afrique et promouvoir le développement des TIC, le Sénégal porte le flagship sur la stratégie de Broadband (Internet Haut débit) 2025. Parmi les projets phares de Smart Africa, la protection des données personnelles a été confiée au Sénégal, et plus particulièrement, à la Commission de Protection des Données Personnelles.

A cet effet, la CDP préside le Groupe de travail sur la protection des données personnelles qui a été mis en place, avec le soutien du Secrétariat de Smart Africa, et la participation



Ces Autorités ont demandé au Président de la République de bien vouloir être le Champion de leur Cause auprès de ses Pairs africains et francophones, pour une meilleure prise en compte de la protection des données personnelles.

d'Autorités africaines de protection des données, du GSMA, et de grandes entreprises du numérique, telles Microsoft et Intel.

Ce Groupe de travail a pour mission de :

- proposer un cadre harmonisé pour tous les pays africains ;
- proposer des axes d'actualisation de la Convention de Malabo ;
- aider les pays qui ne disposent pas de textes sur la protection des données à légiférer sur la question.

• La coopération dans l'espace francophone

La CDP est membre, depuis 2013, de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP),

créée en septembre 2007. Cette Association favorise une coopération fructueuse et dynamique entre les Autorités francophones, et s'attache au renforcement des capacités de ses membres.

Par le biais de l'AFAPDP, des Agents de la CDP ont ainsi été formés, en 2016 et 2018, par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) de la France, sur la mise en œuvre des missions de contrôle, et la mise en place d'un service de conformité.

Par ailleurs, le fait marquant de notre coopération au sein de l'AFAPDP est la co-organisation à Dakar, les 16 et 17 Septembre 2019, de la 13^{ème} Assemblée Générale et de la 12^{ème} Conférence annuelle de l'Association.

La Conférence de l'AFAPDP fut un grand moment pour notre pays, qui a accueilli une quinzaine de délégations et des experts issus du monde francophone, pour échanger sur la protection des données personnelles du « Citoyen numérique ». La Conférence était retransmise en streaming pour permettre au grand public de suivre les travaux.

Le temps fort de cet événement fut l'audience accordée par S.E Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal, aux Autorités de protection présentes à la Conférence de Dakar.

Ces Autorités ont demandé au Président de la République de bien vouloir être le Champion de leur Cause auprès de ses Pairs africains et francophones, pour une meilleure prise en compte de la protection des données personnelles.

Moins d'un mois après cette audience, plus précisément le 9 octobre 2019, le Président de la République est revenu, en Conseil des Ministres, sur l'importance qu'il accorde à l'ancrage du Sénégal dans la société numérique. Il a réitéré sa détermination à se donner les moyens de garantir notre souveraineté nationale sur les données personnelles des citoyens sénégalais.



La CDP a noué divers accords de partenariat avec des acteurs privés ou publics, dans le cadre de la protection de la vie privée et des données personnelles.

A ce titre, le Chef de l'État a demandé aux membres du Gouvernement de faire prendre, par les entités sous leurs tutelles, toutes les mesures appropriées, pour faire déclarer les traitements des données à caractère personnel auprès de la CDP, de renforcer les allocations budgétaires de l'instance de régulation, et de mettre en œuvre la révision de la loi encadrant son fonctionnement. Nous avons valablement accueilli ces Directives présidentielles, qui non seulement rappelaient l'importance de la protection des données personnelles et du rôle de la CDP, mais également, donnaient de fortes orientations pour l'actualisation de la loi sur les données personnelles

• La coopération au plan national

La CDP a noué divers accords de partenariat avec des acteurs privés ou publics, dans le cadre de la protection de la vie privée et des données personnelles.

A titre d'exemple :

- La signature, le 30 mai 2018, d'une Convention de Partenariat avec l'Association Femmes Leaders pour le Développement (FELDE). Avec cette Convention, les femmes de l'Association deviennent Ambassadrices de la CDP, et portent la voix de l'instance de régulation au sein des familles, et de la société. Pour les préparer à cette mission importante, la CDP a organisé des séances de formation et de sensibilisation à l'attention des femmes de FELDE ;

La mise en place d'un cadre de partenariat avec le Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication (SYNPICS), le 02 septembre 2020, sur la protection des données personnelles et de la vie privée dans les médias. Il s'agissait d'établir un partenariat formel avec le SYNPICS, premier syndicat du secteur des médias, afin de sensibiliser leurs membres à une meilleure appro-

priation des mécanismes de protection des données personnelles. Cette action visait à outiller les professionnels des médias, afin de lutter contre les dérives notées dans le traitement des données personnelles des citoyens. A ce propos, un communiqué conjoint a été produit entre la CDP, le CORED, le SYNPICS, et APPEL, pour sensibiliser les acteurs des médias à la nécessité d'appliquer un traitement responsable des données personnelles.

- La collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, dans le cadre du programme SIPAO (Système d'Information Policière pour l'Afrique de l'Ouest). Ce programme, qui vise à promouvoir l'échange d'informations entre les services chargés de l'application de la loi en Afrique de l'Ouest, est mis en œuvre par le Ministère de l'Intérieur, avec l'appui d'INTERPOL.

Ainsi, depuis le 23 mars 2018, la CDP accompagne le Ministère



Cérémonie de remise du chèque aux gagnants de l'hackaton consacré à l'application CDP

de l'Intérieur, afin de garantir la conformité du système d'information en chantier, avec la loi 2008-12 du 25 janvier 2008 portant protection des données à caractère personnel.

A cet effet, la CDP a participé, entre mars et octobre 2019, à deux séminaires juridiques, organisés par le Ministère de l'Intérieur et INTERPOL.

- La coopération avec les Institutions partenaires nationales Une option stratégique de la CDP a été de déployer une relation publique dynamique avec les partenaires institutionnels. C'est ainsi qu'entre 2017 et 2020, la CDP a rencontré un certain nombre d'institutions.

A l'occasion de l'instauration du parrainage par la loi électorale, la Présidente de la CDP a rencontré le Président du Conseil Constitutionnel et le Ministre de

l'Intérieur, afin de s'assurer du respect des dispositions de la loi 2008-12 du 25 janvier 2008, dans le cadre des opérations de collecte de données des électeurs. Ces différentes rencontres ont permis à la CDP d'élaborer un Guide sur le traitement des données personnelles, à l'attention des acteurs impliqués dans les opérations électorales.

La CDP a, également, initié des rencontres avec le Ministre de la Justice et le Commissaire, Chef de la Division de la Cybersécurité de la Police nationale, dans le cadre du traitement de plaintes relatives à des violations de données personnelles. Des points focaux ont été désignés entre la Division pour la Cybersécurité et la Commission, afin de faciliter le suivi des dossiers contentieux.

Le partenariat entre la CDP et la Division Spéciale de la Cyber-

sécurité est un modèle d'efficacité à saluer. En effet, depuis les visites du Chef de la Division Spéciale de la Cybersécurité à la Commission et de celle de Mme la Présidente de la CDP à la Division Spéciale, une collaboration proactive et efficace a été formalisée entre les deux structures. C'est ainsi qu'entre 2017 et 2020, plusieurs plaintes, relatives à la divulgation de données personnelles (diffusion d'images obscènes, dossier Seneporno, entre autres), ont été gérées par les deux équipes, dans un esprit réactif et collaboratif.

Il faut rappeler, par ailleurs, la rencontre importante qui s'est tenue, le 15 Novembre 2019, entre la Présidente de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (ONFAC) et la Présidente de la CDP.

Les deux Institutions ont, en effet, décidé de nouer un partenariat dynamique, afin de renforcer le caractère confidentiel du processus de déclaration de patrimoine, établi par l'article 9 de la loi 2014-17 du 2 avril 2014, relative à la déclaration de patrimoine.

Ainsi, il est prévu l'élaboration conjointe d'un guide, destiné aux personnes assujetties à la déclaration de patrimoine, pour la protection de leurs données personnelles.

Ce guide renforcerait ainsi le dispositif mis en place par l'OFNAC, pour préserver les droits des assujettis.

Par ailleurs, la CDP a rencontré d'autres régulateurs, à l'instar de l'ARTP, et de la CENTIF, afin d'échanger sur des problématiques liées au transfert ou à la divulgation de données sensibles.

3- Au plan de la sensibilisation et de la formation

Le volet formation et sensibilisation occupe une place primordiale dans l'action de la CDP. Depuis 8 années, la CDP organise des activités de sensibilisation et des sessions de formation à l'attention de cibles prioritaires, ou en faveur du grand public.

Il en est ainsi de l'organisation de plusieurs séminaires et ateliers de sensibilisation sur la protection des données personnelles :

- Avec le secteur informel : la CDP a organisé, le 24 novembre 2016, un séminaire de vulgarisation en Wolof de la loi sur la protection des données personnelles, destiné au secteur informel. Parmi les participants, nous avons notamment les artisans, les associations de consommateurs, la Chambre de commerce qui représentait les corps de métiers, et les groupements féminins. Le choix de la sensibilisation en langue Wolof avait pour but de communiquer

efficacement, de manière compréhensible et accessible au grand public, sur l'intérêt et l'importance de protéger les données personnelles. C'était également l'occasion de sensibiliser les travailleurs du secteur informel sur les risques multiples liés à l'utilisation des réseaux sociaux, et à l'installation des systèmes de vidéosurveillance, entre autres.

- Avec le Grand Public : la réalisation, en 2016, de sketches de sensibilisation en langue locale : Pour informer et sensibiliser le maximum de sénégalais, la CDP a choisi de produire des sketches en Wolof, en collaboration avec la troupe Soleil Levant de Thiès. Réalisés avec des standards audiovisuels professionnels, les sketches abordent divers thèmes de la protection des données personnelles : les données de santé,

la vidéosurveillance, les différentes catégories de données personnelles, la prospection directe, les droits des personnes, et les régimes de déclaration. La diffusion de ces sketches, sur le site de la CDP, sur la TFM, et sur nos pages sur les réseaux sociaux, a connu un indéniable succès auprès du grand public.

- Avec les magistrats : la CDP a organisé, le 15 février 2018, une session d'échanges avec les magistrats de la Cour d'Appel de Dakar sur les enjeux de la protection des données personnelles. L'occasion a été saisie pour établir une typologie des infractions aux données personnelles les plus courantes, et partager les difficultés à apporter une réponse complète aux plaintes des victimes.





Session de formation des magistrats de la Cour d'Appel

Cette séance de réflexion et de partage entre la CDP et les autorités judiciaires, dans le cadre du traitement et de la pénalisation des violations des données personnelles et de la vie privée, a été l'occasion d'échanges fructueux et constructifs, et d'une nouvelle collaboration entre les deux Institutions.

- Avec les utilisateurs d'Internet : la création, en janvier 2019, d'une application mobile gratuite, afin de faciliter l'interaction entre la CDP et le grand public.

Cette application mobile est le résultat d'un concours « Hackathon » organisé par la CDP, en collaboration avec l'École Supérieure Polytechnique (ESP), l'École Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT), NIC Sénégal et ISOC Sénégal. Ce concours était destiné aux jeunes développeurs, élèves-ingénieurs

et étudiants en informatique, issus d'établissements d'enseignement supérieur du public et du privé. Les meilleurs experts dans le domaine universitaire et du numérique ont constitué le jury.

Dix-huit (18) équipes ont présenté une application, six (06) ont été sélectionnées pour la finale, qui s'est tenue le 08 janvier 2019 à l'ESP. Après délibération, le jury a décerné le Premier Prix à l'application proposée par l'équipe « Référence IT » de l'École Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT). L'équipe gagnante a reçu la somme d'Un million cinq cent mille (1 500 000) francs CFA.

L'application lauréate répond au cahier des charges, défini par la CDP : elle propose des supports didactiques et tutoriels, pour permettre aux usagers de connaître la législation sur les données personnelles, leurs droits, et leurs

obligations. Une interface plus conviviale permet également aux utilisateurs de développer les bons réflexes et les bonnes pratiques sur internet. L'application est disponible et téléchargeable sur Playstore.

- Avec le Conseil national du Patronat (CNP) : A l'initiative du Commissaire Alioune BA, membre de la Session Plénière et représentant le Patronat, la Commission a organisé, le 28 mars 2019, une demi-journée d'échanges et de sensibilisation sur la protection des données personnelles, en faveur des membres du CNP et de l'Association Nationales des DRH. Cette session était l'occasion d'échanger sur la sécurité et la confidentialité des données personnelles, dans un contexte de transformation digitale des entreprises et des métiers.

- Avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) sur l'inclusion financière et la protection des données personnelles : le 23 novembre 2019, à l'occasion de la semaine de l'Inclusion financière organisée au CESAG, Madame Awa NDIAYE a délivré une leçon inaugurale sur la protection des données personnelles et l'inclusion financière. Dans son intervention, la Présidente de la CDP a rappelé, entre autres, que pour bâtir un environnement susceptible de permettre l'implication des femmes et des jeunes dans les



*Leçon inaugurale de la Présidente Awa Ndiaye au CESAG
Journée de l'inclusion financière de la BCEAO*

systèmes financiers, de manière sereine et confiante, le respect de la loi sur la protection des données personnelles, par les banques et systèmes financiers décentralisés, est primordial.

- Avec le secteur éducatif : multiplication des campagnes de sensibilisation sur l'utilisation responsable d'internet et des réseaux sociaux au niveau des établissements scolaires : entre 2017 et 2020, la CDP s'est déplacée dans une dizaine de lycées et collèges, entre Dakar et Thiès : Ainsi, les lycées Galandou Diouf, Kennedy, Mariama Ba, le collège Hyacinthe Thiandoum et les lycées de Fahu, Amary Ndack Seck, Malick Sy, Medina Fall et Jules Sagna de Thiès ont bénéficié des sessions de sensibilisation à la protection des données personnelles. Durant cette période, plus de 10.000 élèves ont bénéficié de cette sensibilisation

Après cette première phase de sensibilisation sur le terrain, la CDP a lancé en 2020 un ambitieux Programme d'éducation au numérique appelé #MaVieEn Ligne, destiné aux élèves de 13 à 18 ans.

Le Programme #MaVieEnLigne, initié par la CDP en collaboration avec Facebook, est le plus important programme d'éducation numérique consacré aux élèves du Sénégal. La CDP, qui s'est investie depuis 2016 dans l'éducation au numérique, a voulu fédérer les synergies, afin de toucher l'ensemble des jeunes élèves du Sénégal.

C'est ainsi qu'en 2019, la Présidente de la CDP a tenu une séance de travail avec le Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Mamadou Talla, pour lui exposer le sens et les objectifs du Programme, et impliquer son Département dans sa mise en œuvre. Facebook, à son niveau, a fait appel au cabinet Bscorp, pour la

mise en œuvre financière et technique du Programme.

Fort du leadership du Ministère de l'Éducation nationale, le Programme est entré dans sa phase active, au mois de novembre 2020. Il a déjà enregistré la formation de vingt (20) enseignants, qui, à leur tour, assure la restitution de la formation à deux cents (200) autres formateurs.

Avant la fin de l'année scolaire, la phase pilote du Programme touchera au moins dix mille (10 000 élèves), pour un passage à grande échelle à partir d'octobre 2021.

Par ailleurs, en 2020, la CDP a produit une série de supports de sensibilisation, destinée au grand public. Largement diffusés à l'attention des responsables de traitement (Administration et entreprises), des élèves et des internautes, ils ont été très appréciés par les citoyens.



*Séance de travail avec le Ministre de l'Education Nationale
Mamadou TALLA sur le programme Education au Numérique
#MaVieEnLigne*

4- Au plan de la conformité

• Un Contrôle a priori

La mission principale de la CDP est de faire en sorte que ceux qui traitent les données personnelles des sénégalais respectent la loi 2008-12 du 25 janvier 2008.

Afin de s'assurer du respect de la loi par les Responsables de traitement des données, la CDP a élaboré et publié des formulaires pour la déclaration, la demande d'autorisation, et la déclaration simplifiée.

En outre, la CDP homologue les politiques et chartes de protection des données personnelles, pour permettre aux Responsables de traitements d'informer les usagers sur les mesures de sécurité ga-

rantissant la confidentialité et l'intégrité de leurs données.

La CDP a également publié des délibérations de portée générale, qui sont des lignes directrices pour le traitement des données personnelles. Des délibérations de portée générale sur la vidéosurveillance dans les lieux de travail, sur la prospection directe, sur la géolocalisation des véhicules, et sur les mesures de sécurité des traitements, ont ainsi été mis à la disposition des utilisateurs et des responsables de traitement

Tous ces outils, qui servent à contrôler le respect des obligations de la loi, sont publiés sur le site internet de la CDP www.cdp.sn.

En plus de ces outils de contrôle, la CDP émet des Avis sur les projets de l'État qui impliquent des traitements de données personnelles. Il faut préciser que, sous le régime de la loi en vigueur, l'Avis de la CDP est requis pour la mise en œuvre de certains projets. Toutefois, l'avis est rarement sollicité par les administrations publiques, avant la création de fichier comportant des données personnelles.

Le projet de loi actualisé sur la protection des données personnelles prévoit de rendre la demande d'Avis obligatoire pour les administrations publiques.

Par ailleurs, la promotion de la conformité s'entend également de l'accompagnement des acteurs dans le développement de projets numériques d'envergure. Ainsi, la CDP s'implique dans toutes les activités de la stratégie « Sénégal Numérique 2025 », et apporte son soutien et son expertise dans les domaines :

- de l'Administration, avec le projet SMART Sénégal qui a pour objectif de développer des services numériques aux usagers et de connecter tous les services de l'État ;
- du commerce, avec la stratégie nationale sur le E-commerce, du Ministère du Commerce;

- de la santé, avec la stratégie de la santé digitale, du Ministère de la Santé et de l'Action sociale;
- de l'état civil, avec le programme d'appui et de renforcement de l'état civil, du Ministère des Collectivités territoriales.

• Un Contrôle a posteriori

- Contrôle sur site

En application de ses attributions relatives au contrôle de la conformité, la CDP a effectué, depuis 2016, vingt-deux (22) missions de contrôle, notamment auprès des sociétés privées, des Banques, des opérateurs de télécommunication, de l'Administration, des structures de microfinance, et des entreprises hôtelières. Ces missions ont pour but de s'assurer que les responsables de traitement respectent les mesures de confidentialité et de sécurité en vigueur.

L'opportunité a été ainsi donnée à l'Autorité de contrôle d'évaluer les systèmes de protection de la vie privée et des données personnelles, et de prononcer, lorsque nécessaire, des sanctions à l'encontre des contrevenants.

• Traitement du Contentieux

Sur le volet du contentieux, le respect des droits individuels des personnes concernées est la préoccupation majeure de la CDP.

Ainsi, les plaintes et signalements font l'objet d'un traitement diligent en rapport avec le Procureur de la République et avec la Division Spéciale de la Cybersécurité (DSC) de la Police nationale.

La DSC, qui dispose d'outils technologiques de pointe pour mener les investigations nécessaires, effectue un important travail de recherche et de poursuite des cybercriminels. La CDP transmet à ce partenaire stratégique, pour enquête, tous les cas relatifs à la violation de la vie privée, sur internet et sur les réseaux sociaux. La CDP travaille également en parfaite collaboration avec Facebook, qui s'est engagé depuis 2016 aux côtés de la Commission.

A ce titre, pour le traitement diligent des plaintes émises par les utilisateurs des plateformes Facebook, Whatsapp et Instagram, la CDP peut compter sur l'intervention de Facebook.

Ces plaintes reçues par la CDP portent sur :

- l'usurpation d'identité ;
- le piratage de compte Facebook ;
- la publication de vidéos et de photos à l'insu des personnes concernées ;
- le chantage à la webcam, qui consiste à demander une rançon à une personne, pour ne pas diffuser ses photos ou vidéos compromettantes





Séance de travail avec la Division de lutte contre la Cybercriminalité de la Police

Par ailleurs, pour faciliter aux plaignants le dépôt d'une plainte ou d'un signalement, la CDP a mis en ligne un modèle de lettre de plainte. Les plaintes et les signalements peuvent également être déposés en ligne sur www.cdp.sn.

La CDP dispose d'une Division du Contentieux, dédiée spécialement à la réception, au traitement, et au suivi des plaintes et signalements.

II – Contribution de la CDP à la gestion de la COVID-19

A l'instar de toutes les Autorités de protection des données personnelles, la crise sanitaire inédite qui secoue le monde a fortement interpellé la CDP, qui a apporté son expertise dans la réponse aux défis conjoncturels ou structurels d'importance nationale qui se posaient avec acuité, dans le

contexte de la Covid 19.

A ce titre, l'instance de régulation a accompagné les autorités sanitaires par :

- l'information et la formation sur les politiques et les techniques de sécurisation et de confidentialité des données de santé, à l'intention de tous les membres et agents du Centre des Opérations d'Urgence Sanitaire (COUS).

- la participation aux travaux du Comité de pilotage national de l'initiative "DaanCovid. Cette initiative a pour objectif de coordonner une riposte digitale contre la Covid-19, à travers des solutions numériques au service de la communauté.

- l'évaluation des solutions digitales, initiées par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale, afin d'assurer la conformité avec

la loi sur la protection des données personnelles.

La CDP a, cependant, jugé utile de diffuser, dans tous les médias, un communiqué sur le traçage numérique mis en œuvre par le Gouvernement, afin de rappeler à tous les acteurs, responsables de traitement, et utilisateurs, l'importance de la protection des libertés individuelles et des droits fondamentaux, dans le cadre du recours à des solutions de traçage numérique.

III - Outils de la bonne gouvernance et de la transparence

La CDP s'est attachée, dès sa création en 2013, à une obligation morale et institutionnelle de rendre compte publiquement de ses activités, au travers d'un Avis trimestriel, publié sans discontinuité depuis 2014. Avec quatre publications par an (28 rapports au total), l'Avis trimestriel de la CDP est devenu un rendez-vous attendu entre la Commission, le grand public, l'Administration, la presse, et tous ses partenaires. Sa diffusion dans les médias, et sur les plateformes digitales de la CDP, permet à tous les citoyens de prendre connaissance, dans les moindres détails, du travail effectué par leur Autorité de protection.

En sus de l'Avis trimestriel, la CDP produit, chaque année, un Rapport annuel qui présente le travail effectué, les innovations et les réalisations mises en œuvre, ainsi que les perspectives d'actions de l'Autorité de régulation. A ce jour, 6 rapports annuels ont été produits par la Commission de Protection des Données Personnelles.

Le Rapport annuel et l'Avis trimestriel constituent ainsi des outils de transparence et de bonne gouvernance, institutionnalisés de façon pérenne, par la CDP.

Conclusion

La révolution numérique qui se déroule sous nos yeux, à travers l'économie numérique, le big data, ou l'internet des objets, participe, sans aucun doute, au progrès de l'humanité, et ces innovations déterminent l'avenir de notre société moderne.

La CDP est pleinement consciente de ces défis majeurs qui l'interpellent, au même titre que tous les acteurs de la communauté numérique. Engagée à bâtir, au Sénégal, et en Afrique, une société numérique prospère dans un environnement sécurisé et de confiance, elle n'évolue pas en marge de la mouvance mondiale.

A ce titre, forte de son mandat de protection des droits des usagers, la CDP s'investit dans cette

transformation digitale, notamment sur les questions liées à :

- l'encadrement des GA-FAM, et à la régulation des masses de données collectées ;
- la lutte contre les dérives dans les réseaux sociaux et le secteur des médias ;
- l'enjeu de libéralisation des flux transfrontières de données.

Ces problématiques ne sont pas les seules qui interpellent la CDP, dans un monde en constante mutation technologique. D'autres questions, liées notamment à l'intelligence artificielle, continueront d'occuper tous les acteurs de l'écosystème du digital. Car la transformation numérique, malgré des menaces certaines, est synonyme d'opportunités multiples, et d'avantages évidents pour l'humanité.

L'Instance de régulation, cependant, s'attachera à réaffirmer le respect des droits humains, et la nécessité d'un juste équilibre entre les progrès technologiques et la protection des droits de l'homme, face aux outils développés par ces technologies de pointe.

Dans un avenir qui se dessine déjà, la CDP devra repenser ses stratégies de régulation, dans un monde toujours plus interconnecté et dépendant de la donnée. A ce niveau, les concertations avec

les partenaires, les acteurs publics et privés, et la société civile, seront fondamentales, pour définir les contours d'un modèle de régulation inclusive, et respectueuse des droits humains.

El Hadji Bouya AMAR
Gouverneur
de la Région de Louga



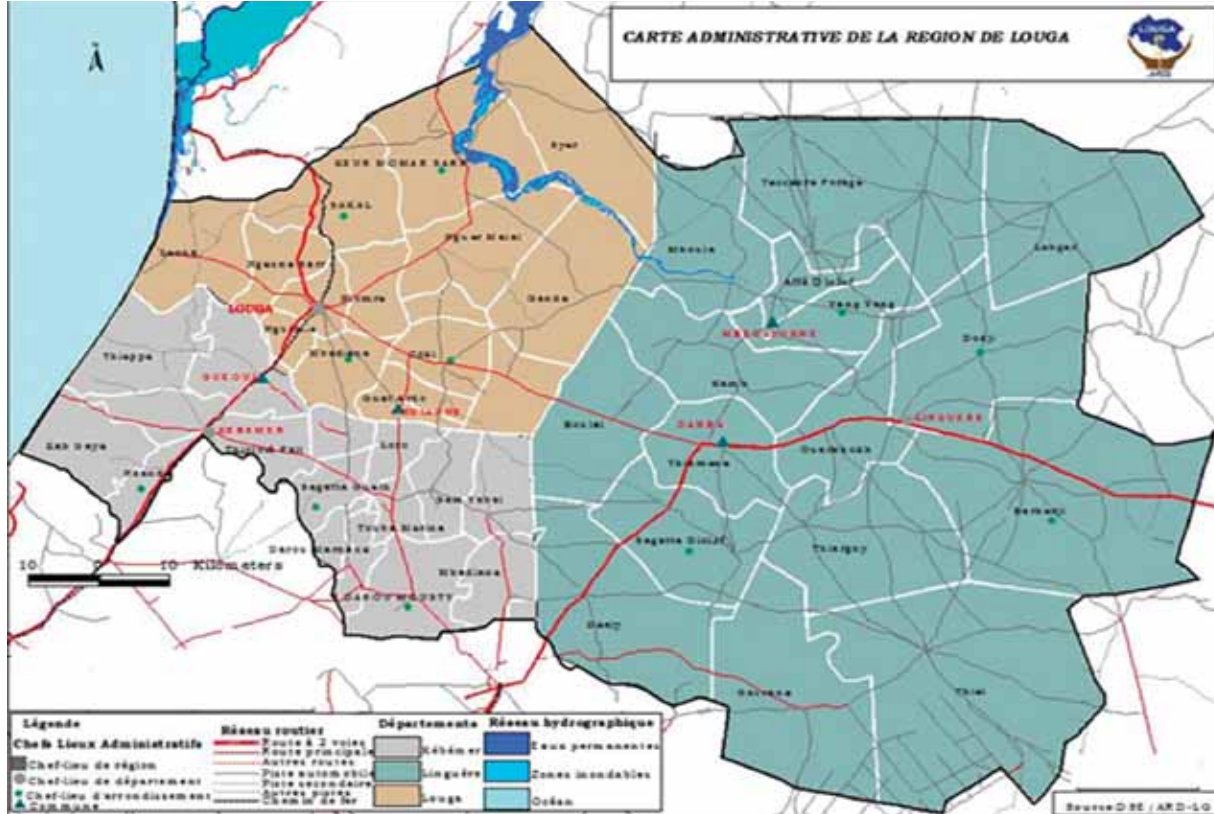
Conférence Territoriale 2020

SUIVI ET EVALUATION DE L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES DANS LA REGION DE LOUGA

NOTE DE SYNTHESE DE LA CONFERENCE TERRITORIALE DE LA REGION LOUGA EDITION

L'an deux mille-vingt-un et le mardi 12 janvier, s'est tenue, à la salle des délibérations du Conseil départemental de Louga, la conférence territoriale régionale. Cette édition qui s'est déroulée dans un contexte inédit de pandémie de Covid-019 a permis, néanmoins, suivant les instructions des plus hautes autorités, d'évaluer l'état des investissements publics dans la région avec comme résultats attendus :

- L'état d'exécution et de l'impact des programmes d'investissements de l'Etat ;
- L'évaluation de la contribution des collectivités territoriales et des ONG ;
- La formulation des recommandations susceptibles d'améliorer l'efficacité des interventions et tenant compte des priorités et potentialités de la région;



I. L'état d'exécution des programmes d'investissements de l'Etat

La synthèse montre un investissement global de 229 150 743 246 f CFA dans toute la région de 2012 à 2020. Ainsi, les réalisations (engagements et hors engagements) nous donnent un pourcentage de 91,66% par rapport aux engagements de 2012 qui étaient de 250 000 000 000 f CFA.

Cependant il faut préciser que le volume d'investissement réalisé sur le grand projet de l'usine d'eau de Keur Momar Sarr dénommé KMS III avec 274 000 000 000 f CFA n'a pas été intégré dans le rapport car il dénaturerait l'analyse territoriale concrète et réelle des investissements pour un projet dont l'impact et l'objectif principal demeure l'alimentation en eau de Dakar, Thiès et Mbour.

Le tableau ci-dessous énumère en détail le pourcentage des investissements (engagements et hors engagements) selon les trois (03) axes du PSE.

AXES DU PSE	Réalisations engagements	Réalisations hors engagements	Total/Axe	Pourcentage
Axe 1	61 040 267 687	81 529 046 678	142 569 314 365	62,22%
Axe 1	50 236 118 775	24 204 201 230	74 440 320 005	32,49%
Axe 1	406 860 709	11 734 248 167	12 141 108 876	5,30%
Total	111 683 247 171	117 467 496 075	229 150 743 246	100%

II. l'Impact socio-économique des investissements de l'Etat

En termes d'impacts, il a été retenu les ressentis ci-dessous des populations :

a) Impacts sociaux

Amélioration relative de l'accès à la santé : CMU, Plan SESAME pour les élèves surtout et les personnes âgées, la construction de postes de santé, la dotation d'ambulances mais beaucoup d'efforts reste à faire pour atteindre la généralisation ;

- Amélioration de l'accès à l'eau : construction et réhabilitation d'ouvrages hydrauliques ;
- Renforcement du système éducatif : l'université virtuelle, le CRFPE, réalisation de salles de classe ;
- Amélioration du taux de scolarisation surtout en milieu rural ;
- Renforcement de la résilience sociale des populations notamment avec l'amélioration des conditions de vie et l'autonomisation des couches vulnérables : bourse familiale, appui en denrées alimentaires des ménages dans le cadre de la lutte contre les effets de la pandémie de la Covid-19 ;
- Amélioration des conditions de vie des éleveurs notamment les transhumants grâce à la disponibilité prolongée des pâturages ;
- Désenclavement de certaines localités par la réalisation de routes et de pistes de production surtout dans les départements de Louga et de Kébémér ;
- Allègement des travaux des femmes par la dotation de matériel avec le PUDC ;
- Promotion des droits de l'enfant et de la femme : ONG PLAN, village d'enfants SOS.

b) Impacts économiques

- Développement d'activités génératrices de revenus avec la DER, le PASA, l'ANIDA, le PREFERLO, le PRODAC...;
- Amélioration certes relative de l'emploi des jeunes en milieu rural dans le secteur d'agriculture et de l'agroforesterie mais à intensifier et à densifier ;
- Réduction des impacts de la pandémie de la Covid-19 dans le secteur de l'emploi grâce aux soutiens aux entreprises privées et aux salariés notamment par le maintien de l'emploi et la poursuite des activités, dans le secteur du transport, de la culture, de l'élevage...
- Augmentation des revenus agricoles avec la subvention des intrants et du matériel agricole, la bonne pluviométrie de cette année et un financement appréciable de la campagne;
- Développement de l'élevage avec l'intervention de projets et programmes et de l'Opération Sauvegarde du Bétail ;
- Amélioration des conditions de travail des acteurs de la pêche avec la construction du quai de pêche de Potou ;
- Amélioration de la production piscicole avec le projet aquacole des femmes de Guidick ;

III. L'Evaluation de la contribution des Collectivités territoriales et des ONG

L'analyse de la répartition des investissements des collectivités territoriales par ordre de collectivité révèle quelques disparités entre les départements de la région.

En effet, pour le département de Louga, les investissements des Communes sont légèrement supérieurs à ceux du Conseil départemental, ce qui est compréhensible puisque le département compte 17 communes.

En revanche, le coût des investissements des communes du Département de Linguère sont beaucoup plus importants comparés aux autres communes de la région.

De même, l'analyse de la répartition des investissements des Collectivités territoriales par secteurs d'activités montre des déséquilibres dans l'orientation des investissements. En effet, les secteurs porteurs de croissance pour la région, tels que l'agriculture (15,19%) et l'élevage (15,58%) ont été favorisés aussi bien par les communes que les conseils départementaux. L'énergie et le transport n'ont pas été en reste pour les communes car elle constitue un préalable pour la transformation de l'économie d'où respectivement les proportions de 29,12% et 25,31% qui leur sont consacrées sur l'ensemble des investissements des CT.

Pour les investissements touchant les secteurs de l'axe 3 du PSE, les CT ont investi un montant total de sept cent deux millions cinq cent douze mille sept cent onze (702 512 711) Fcfa avec une forte contribution des Conseils départementaux à hauteur de 76,7% des investissements.

IV. Perspectives et recommandations susceptibles d'améliorer l'efficacité des interventions majeures de la conférence territoriale 2020

Recommandations spécifiques par région

a) Département de Louga

- Prendre en compte la réalisation de la piste Guet Ardo-Roundé dans le PUDC ;
- Améliorer le désenclavement des localités de la région par :
 - Le bitumage de la piste Sakal- Nguick ;
 - La réhabilitation de la route Louga- Dahra ;
 - La réhabilitation de la route Louga – Keur Momar Sarr- Mbane ;
 - La construction des Pistes :
 - Ndiamb Fall-Ndiayenne;
 - Sam Fall- Sam Ndiaye;
 - Keur Momar Sarr- BokkiNédo – Mbar Toubab – Syer;
 - Ngeune Sarr – Yarouwaye Diop ;
 - Ngeune Sarr-Mbayène ;
 - Baity-Maraye Seck ;
 - Déppal -Peter Ouarack 20 Km et
 - Peter - Gandé environ 16 km
 - Mbédiene –Sagatta guet.

- Elargir en deux fois deux voies de la Route nationale n°2 avec érection de ralentisseurs dans les zones « accidentogènes » ;
- Appuyer le budget d'investissement du Conseil départemental en l'accompagnant dans la réalisation de projets structurants ;
- Améliorer le réseau électrique et la couverture dans les communes de Syer, de Mbédiene de Ngandé... ;
- Construire des lycées et CEM : Sakal, Nguick, Gandé ;
- Développer la pisciculture ;
- Construire un marché au poisson dans la commune de Louga ;
- Accélérer la construction des centres de santé en retard sur les délais de livraison : Koki, Sakal et Keur Momar Sarr ;
- Réhabiliter le poste de santé de Thiamène en état de dégradation avancé et dotation d'ambulances aux postes de santé des communes restantes.

b) Département de Linguère

- Accélérer le processus de réalisation du DAC de Dodji par le PRODAC ;
- Accélérer la mise en œuvre du projet PREFERLO ;
- Réaliser la piste Mbeuleukhé -Tessekéré ;
- Réhabiliter l'aérodrome de Linguère ; et
- Equiper et mettre en service le nouveau forage de Linguère.

c) **Département de Kébémér**

- Plaider pour la détermination d'une fiscalité locale pour le Conseil départemental ;
- Financer des projets économiques structurants (projets agropastoraux, fermes, ...) dans les CT notamment dans le cadre du PACASEN rural ;
- Appuyer le développement des partenariats public-privé pour le financement de projets économiques ;
- Appuyer le développement de la coopération décentralisée pour promouvoir les potentialités culturelles, touristiques, artisanales du département ;
- Rechercher de financements pour la réalisation du bitumage de la piste Touba Bélel-Ndoyéne (43 km) reliant les quatre communes (Ndoyéne, Touba Ndoyéne, Sam Yabal et Mbadiane) (les coûts relatifs aux travaux ont été évalués à 07 milliards de francs Cfa) ;
- Achèver la construction de la piste de Yari-Dakhar engagée en 2014 sur financement du Ministère des C.T pour un montant de 410 046 290 f CFA ;
- Appuyer la mise en œuvre des conventions du PNDL déjà signées avec les Collectivités territoriales ;
- Finaliser les travaux du Centre délocalisé de l'UGB et de la Case des Touts Petits de Guéoul ;
- Élaborer des documents de planification spatiale et économique pour les CT ;
- Mettre en place des mécanismes pour améliorer la synergie des interventions des partenaires
- Réaliser une centrale solaire dans le département pour améliorer l'accès à l'électricité ;
- Installer des centres intercommunautaires de dépôt et de transformation des déchets solides ;

- Construire un stade omnisport départemental ;
- Accompagner les communes pour la facilitation de l'accès aux logements ; et
- Appuyer la réalisation des programmes d'urbanisation des communes.

V. Recommandations générales issues de la plénière du 12 janvier 2020

Au terme de l'évaluation des investissements, les recommandations suivantes ont été retenues :

- Accélérer le projet de reconstruction de la route Louga-Dahra dont les travaux ont démarré timidement;
- Construire un deuxième centre de santé dans la commune de Kébémér ;
- Accélérer le processus de réalisation des centres de santé de Keur Momar Sarr, Coki et Sakal ;
- Mettre en place des systèmes de transfert d'eau pour améliorer l'approvisionnement en eau potable des localités à eau saumâtre ou salée ;
- Accélérer la mise en œuvre effective des projets tels que le PREFERLO, la réalisation de l'Agropole, le DAC de Dodji, le PACASEN rural, etc. ;
- Appuyer les collectivités territoriales à se doter de documents d'orientations stratégiques ;
- Appuyer l'opérationnalisation de l'Observation régionale de l'Economie locale de Louga ;
- Mettre en place un système de gestion de base de données alimenté régulièrement par les secteurs techniques déconcentrés, les projets et programmes, les collectivités territoriales, les ONG, etc. ;
- Mettre à niveau les acteurs (STD, CT, Projets et programmes, ONG, ...) sur les outils de collecte d'information et le canevas des rapports (locaux, départementaux et régional) ;
- Eriger au niveau 3, le centre hospitalier régional Amadou Sakhir MBAYE de Louga ;
- Promouvoir l'artisanat et la culture pour le développement économique de la région ;
- Promouvoir les filières porteuses identifiées dans la Stratégie de Développement économique local ;
- Réhabiliter l'espace jeune de Darou Mousty ;
- Finaliser l'ouverture du centre de secours des sapeurs-pompiers à Darou Mousty au plus tard fin janvier 2021;
- Améliorer le plateau technique des structures sanitaires de la région.
- Réaliser le ponton de Lompoul (département de Kébémér).
- Créer un statut et un plan de gestion inclusif du ranch de Doli;
- Réactualiser les actions contenues dans le document de base d'évaluation de la conférence territoriale pour une éventuelle seconde phase de Conseils des Ministres délocalisés ;
- Séparer les secteurs de la Foresterie et de l'environnement et créer une rubrique à part pour la thématique Changement climatique ;
- Mettre en place des unités de potabilisation d'eau pour les forages à eau saumâtre dans les départements de Louga et de Kébémér;
- Améliorer la fiche de collecte des données en intégrant les impacts socio-économiques dans les outils ;

- Rendre disponible les données sur le secteur de la Justice au niveau territorial ;
- Territorialiser dès cette année la mise en œuvre effective du Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT) et contraindre tout projet de développement public comme privé à réaliser, à se conformer au PNADT.

Conclusion

L'édition 2020 de la conférence territoriale a été réalisée dans un contexte de pandémie de Covid-19 avec son impact dans l'économie. Toutefois, elle a permis à la région de Louga d'apporter plus de précision sur les réalisations faites par rapport aux engagements de 2012.

Certes, d'énormes efforts ont été consentis par l'Etat et ses partenaires pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Cependant, il convient de mettre d'accent sur la mutualisation des efforts d'investissement de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires techniques et financiers pour une meilleure efficacité d'intervention, une bonne efficence, un maillage équitable du territoire régional pour un équilibre et une harmonisation du développement. Par ailleurs, une attention plus accrue de l'Etat est préconisée pour la mise en œuvre des différents plans nationaux notamment le PAP2A du PSE, le PASER et le PNADT pour des investissements encore plus structurants dans les trois départements de la région.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Contexte et justification

La conférence territoriale régionale constitue un moyen pertinent de territorialisation des politiques publiques et d'orientation de l'action de l'Etat et de ses partenaires pour une meilleure efficacité, un impact réel au niveau territorial dans le cadre de l'équité, de la transparence et de l'inclusion avec la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) et de l'Acte III de la Décentralisation.

Ainsi le Chef de l'État a inscrit, depuis 2016, l'organisation de la Conférence territoriale dans les initiatives de coordination, de suivi et d'évaluation des politiques publiques afin constater les disparités territoriales et sectorielles devant être corrigées au profit d'un développement harmonieux des territoires.

De manière participative, la conférence territoriale est tenue sur l'ensemble du territoire national. C'est un cadre qui permet aux différents acteurs territoriaux et partenaires au développement d'évaluer le niveau d'exécution des projets et programmes prioritaires d'investissements publics, prévus ou en cours d'exécution, non démarrés ou à l'arrêt, dans les régions ainsi que leur impact socioéconomique sur les conditions de vie des populations.

Ainsi, à l'instar des autres régions, Louga a organisé tout le processus y afférent à partir de l'Arrondissement au Département à travers l'élaboration et la tenue de leurs instances territoriales jusqu'à

l'organisation ce mardi 12 janvier 2021 de la 5e édition de la conférence territoriale suivant un canevas proposé par le niveau central à travers la lettre circulaire n°006491/MINT/ DGAT/DAT/MD du 27 Octobre 2020 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

L'édition de 2020 intervient aussi dans un contexte marqué par l'adoption du Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT) et le début de mise en œuvre de la Charte de la Déconcentration (CDD) avec le décret n° 2020-1784 du 23 septembre 2020 qui visent entre autres objectifs, à promouvoir le développement inclusive, endogène équitable et pertinent du Sénégal à partir de ses territoires.

Objectifs :

L'objectif général poursuivi est d'évaluer et d'apprécier les réalisations de l'Etat et de ses démembrements ainsi que la contribution de leurs partenaires à l'effort de développement.

De manière spécifique, il s'agira :

- De faire le point sur l'état d'exécution des engagements pris par le Gouvernement lors des conseils des Ministres délocalisés ;
- De faire le point sur la situation des autres programmes phares de l'Etat et institutions partenaires ;
- D'évaluer l'intervention des collectivités territoriales et des organisations non gouvernementales agréées ;
- De faire le point sur les méthodes et outils de collecte, de traitement et d'analyse des données et formuler des recommandations pour leur harmonisation et pour un renforcement des capacités des acteurs locaux pour une meilleure gestion de l'information territoriale (collecte, production, traitement/analyse, diffusion/partage) ;
- De formuler des recommandations pour améliorer la mise en œuvre des projets et programmes ;
- De proposer des actions de développement axées sur les priorités et potentialités locales ;
- De partager et vulgariser la Charte de la Déconcentration (CDD) et le Plan national d'aménagement et de Développement territorial (PNADT).

Résultats attendus :

Les résultats suivants sont attendus :

- L'état de réalisation des engagements pris par le Gouvernement lors des Conseils des Ministres délocalisées est réactualisée ;
- Le point sur la situation des autres investissements publics est fait ;
- Les contributions des collectivités territoriales et des ONG agréées sont évaluées ;
- L'impact socioéconomique des investissements est mis en évidence ;
- Des recommandations sont formulées pour améliorer l'efficacité des interventions ;
- La Charte de la Déconcentration (CDD) et le PNADT sont bien appropriés par les acteurs territoriaux ;

Le point est fait sur les méthodes et outils de collecte, de traitement, d'analyse de données et des recommandations sont formulés pour les harmoniser et aussi pour renforcer les compétences des acteurs locaux pour une meilleure gestion de l'information territoriale.

Méthodologie :

Comme pour l'édition précédente, l'approche inclusive et participative a été privilégiée à toutes les étapes du processus qui comprend la collecte, le traitement, l'analyse et la validation des données. Tous les acteurs (autorités administratives, élus locaux, services techniques, partenaires au développement, responsables d'agences, de projets, de programmes et d'ONG) ont pris part aux activités, sans aucun cloisonnement entre les niveaux local, départemental et régional.

Pour conduire le processus malgré le contexte de la pandémie de la Covid19, l'organisation de la conférence territoriale 2020, s'est appuyée sur un dispositif existant notamment le comité régional de pilotage et les comités départementaux mis en place, renforcée par les comités locaux installés par les Sous-préfets.

Ainsi afin de démarrer le processus, une réunion du Comité technique restreint (CTR) s'est aussitôt tenue à la réception de la circulaire n° 6491/MINT/DGAT/DAT du 27 octobre 2020 pour une mise à niveau des acteurs et un large partage des fiches de collecte et des TDR. Ensuite, le Gouverneur, par note circulaire n°02268/GRL/AD du 17 novembre 2020, a instruit, les Collectivités territoriales, les chefs de service, les coordonnateurs de programmes et projets, les chefs d'antenne et responsables d'ONG à renseigner les outils de collectes mis à leur disposition et analyser les informations.

Par la suite, les comités départementaux et locaux, présidés respectivement par les Préfets et les Sous-préfets, ont procédé à l'évaluation de l'ensemble des interventions dans leurs circonscriptions administratives.

Parallèlement, le CTR a partagé les outils avec les services techniques déconcentrés régionaux, les projets et programmes et les ONG en vue de la collecte d'informations complémentaires.

A la suite des ateliers locaux et départementaux de partage et de validation des résultats de collecte, le comité régional a procédé à :

- La synthèse des rapports des départements ;
- La collecte d'informations complémentaires au niveau des structures déconcentrées, des collectivités territoriales, des projets et programmes et des ONG ;
- L'exploitation des rapports de la conférence territoriale de l'année 2019 ; et
- La formulation de recommandations pour la levée des contraintes.

Ce présent rapport fait la synthèse du suivi et l'évaluation de l'état de mise en œuvre des projets/programmes prioritaires d'investissements dans toutes les localités de la région de Louga.

Il est structuré comme suit :

- Présentation de la région ;

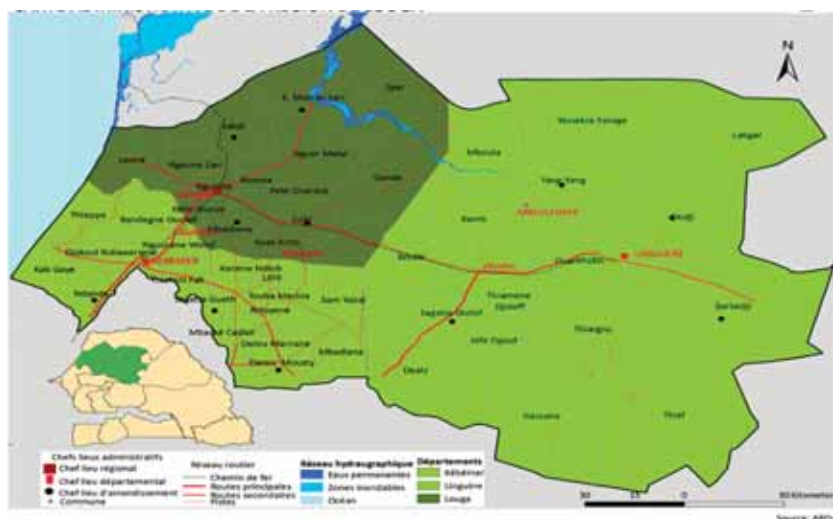
- Situation des réalisations de 2012-2020 suivant les trois axes du PSE ;
- Impact économique et social de la réalisation des engagements
- Perspectives et recommandations majeures de la conférence territoriale 2020.

I. Présentation de la région

1.1. Situation géographique et administrative

Située entre la latitude 14°70 et 16°10 Nord et les longitudes 14°27 et 16°50 Ouest, la région de Louga couvre une superficie de 24 847 km². Elle occupe en termes de superficie la 3ème place au plan national après les régions de Tambacounda (59 602 km²) et Matam (29 424 km²). Elle est limitée au Nord par la région de Saint-Louis, au Sud par celles de Kaffrine et Diourbel, à l'Est par la région de Matam, à l'Ouest par la région de Thiès et l'Océan Atlantique.

Carte 1 : Carte administrative de la région de Louga.



La région administrative de Louga a été créée par la loi N°7661 du 26 juin 1976 qui consacra la partition de l'ex région de Diourbel en deux entités administratives distinctes. Elle est subdivisée en trois départements (Kébémér, Linguère, Louga), onze (11) arrondissements. Avec la réforme de l'Acte III de la décentralisation, la région compte cinquante-huit (58) collectivités territoriales dont cinquante-cinq (55) communes et trois (3) départements.

Ces trois départements sont très inégaux de par leurs superficies : Linguère reste, avec ses 15 375 km², de loin le plus vaste, suivi de Louga qui couvre 5 649 km² alors que Kébémér ne s'étend que sur 3 823 km².

1.2. Situation démographique

Selon les projections démographiques, la population totale de la région de Louga est estimée à 1 032 645 habitants en 2020, avec une population féminine qui tourne autour d'un effectif de 518 865 soit 50,2% de la population totale contre 513 780 personnes pour le sexe opposé (49,8%).

La population de la région reste très jeune. Le tableau ci-dessous renseigne sur la structure par groupe d'âges et sexe en 2020.

Tableau 1 : Répartition de la population par groupe d'âge en 2020.

Groupe d'âge	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
0-14 ans	225 705	42,7%	213 916	40,12%	439 621	41,41%
15-64 ans	284 169	53,8%	299 879	56,24%	584 048	55,02%
65 et +	18 515	3,5%	19 428	3,64%	37 943	3,57%
Total	513 780	100	518 865	100	1 032 645	100

Source : Projections ANSD, 2020.

L'observation de la structure par groupe d'âges révèle ici le profil jeune de la population totale de la région de Louga en 2020. En effet, les enfants de 0 à 14 ans, tous sexes confondus, représentent 41,41% de l'effectif total de la population contre 55,02% pour la tranche d'âge 15-64 ans, et 3,57% de personnes âgées de 65 ans et plus. Cette situation pourrait s'expliquer essentiellement par le résultat d'une forte fécondité et d'un recul relativement important de la mortalité infantile.

Ces proportions suivant les tranches d'âge sont presque égales à celles de l'année précédente.

La population régionale est très inégalement répartie entre les trois départements de la région : Louga (42,69%), Kébémér (29,64%) et Linguère (27,67%). La population de la région de Louga est majoritairement rurale (78,3%).

La densité moyenne de peuplement de la région demeure globalement faible soit 41,56 habitants au km² en 2019 (contre 82 habitants/km² pour la moyenne nationale) avec des disparités selon le département.

Deux principales ethnies, wolof et Peuls, peuplent la région et cohabitent avec des maures et des sérères. La région de Louga connaît d'importants mouvements de populations : la migration intra régionale et l'émigration internationale.

Les migrations internes se font sous plusieurs formes. Il est noté un fort exode rural qui est la cause d'une situation économique rurale difficile et de l'accélération de l'urbanisation des villes. De plus, il existe la transhumance des peulhs et le dépeuplement de certaines zones au profit des localités religieuses comme Darou Mousty et Touba.

1.3. Caractéristiques éco-géographiques

La région présente quatre zones éco-géographiques relativement homogènes :

- **Le vieux bassin arachidier** : sols ferrugineux tropicaux peu lessivés et dégradés en surface à cause des cultures sous pluies intenses et sans jachère. La couverture végétale y est devenue un élément rare et les amas de sables se reconstituent au gré des vents assez forts pendant une bonne période de l'année.

- **La zone des Niayes**, (notamment dans l'Ouest des arrondissements de Ndande, Léona et Sakal), où la situation paraît moins désastreuse. Dans les Niayes, la proximité de la nappe phréatique et l'influence constante des alizés maritimes généralement humides adoucissent le milieu. Toutefois, l'ensevelissement des cuvettes à vocation maraîchère par des dunes de sable et le renforcement du peuplement humain pourraient constituer une menace sérieuse à son équilibre.

- **La zone sylvopastorale**, moins arrosée que les parties Ouest et Nord de la région, reste remarquablement aride en raison de l'influence quasi-permanente de l'harmattan. L'élevage y apparaît comme étant l'activité principale.

- **Le lac de Guiers et la vallée du bas Ferlo** : avec ses potentielles ressources en eau et ses superficies irrigables, la région devrait disposer d'importants pôles de production agricole et piscicole d'un potentiel de plusieurs milliers d'hectares susceptibles d'entraîner des activités économiques intenses en amont et en aval.

1.4. Caractéristiques économiques et sociales

La région de Louga est une zone à vocation essentiellement agropastorale. En effet, l'économie régionale dépend de l'agriculture et de l'élevage et dans une moindre mesure de la pêche qui est insuffisamment exploitée. Cependant la régression de la qualité des sols, l'insuffisance du matériel agricole et les aléas climatiques influent beaucoup sur les rendements des cultures pluviales. Le maraîchage se développe au niveau des cuvettes des Niayes et des terroirs de Keur Momar Sarr. En raison de l'appartenance d'une grande partie de son territoire (65%) à la zone sylvopastorale, l'élevage reste l'une des activités maîtresses de la région. Il occupe avec l'agriculture plus de 80% de la population. Il est de type extensif avec la disponibilité de parcours naturels et l'existence de forages pastoraux.

Le secteur secondaire, quant à lui, connaît des difficultés structurelles avec la fermeture d'unités industrielles ; même si par ailleurs l'artisanat jouit d'une bonne réputation dans le domaine de la menuiserie, de la tapisserie, de la confection de chaussures, de la poterie, d'objets d'art et d'instruments de musique etc. Louga est également une région de longue tradition culturelle. Le commerce connaît un essor certain notamment au niveau des matériaux de construction. D'autres activités de services notamment les boutiques multiservices, taxi-Jakarta, etc. occupent une bonne partie des jeunes.

II. Situation des réalisations de 2012-2020 suivant les trois axes du PSE

2.1. Exécution des engagements du conseil des Ministres délocalisé (CMD)

2.1.1. Rappel des engagements du CMD de 2012

Tableau 2 : Engagements du CMD de 2012.

Actions retenues (Engagement)	Montant demandé
AXE1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	
AGRICULTURE	
Appui à l'irrigation et à la maîtrise de l'eau (PAIME)	75 000 000 000
Lutte intégrée contre les ravageurs des cultures	3 137 000 000
Promotion de la filière du sésame	4 200 000 000
Projet de valorisation de la filière niébé	1 933 440 000
Reconstitution du capital semencier et introduction de nouvelles variétés adaptées dans la région	12 000 000 000
Développement de l'agriculture irriguée autour du Lac de Guiers et de la Vallée du Ferlo	14 000 000 000
Construction de magasins, de centres de conditionnement de stockage et séchoir d'oignon	630 000 000
Sous-total	114 900 440 000
ELEVAGE	
Construire et réhabiliter des forages et bassins de rétention dans la zone sylvo-pastorale	2 500 000 000
Construire et réhabiliter de 10 bassins de rétention dans la zone sylvo-pastorale	500 000 000
Appuyer la mise en place de fermes pastorales pour les jeunes	150 000 000
Construire des magasins de stockage pour l'alimentation du bétail	2 000 000 000
Reconstruire et moderniser les abattoirs de Louga, Linguère, Kébémér et Darou Mousty	6 000 000 000
Sous-total	11 150 000 000

PECHE	
Construire des infrastructures de conservation	1 345 000 000
Réhabiliter des sites de transformation (Aménager le site de Potou ; Equiper le site de Saré Dao)	110 000 000
Relancer les activités du centre de pêche de Lompoul	878 177 000
Sous-total	2 333 177 000
ARTISANAT ET INDUSTRIE	
Mettre en place un programme d'insertion des sortants des centres de formation techniques	100 000 000
Mettre en place un programme spécial de renforcement des capacités des acteurs des PME / PMI (compétitivité)	400 000 000
Mettre en place une stratégie de mobilisation et d'orientation des ressources des émigrés vers des investissements productifs de la région (par ex. création Union de Mutuelles d'Epargne et de Crédits en vue de la mobilisation des ressources de transferts)	100 000 000
Entretien R31 : Louga -Ouarack–Ndoyenne	5 500 000 000
Entretien D301 : Louga - Léona – Potou	3 600 000 000
Entretien D302 : Louga – Keur Momar Sarr–Nguinth	8 300 000 000
Entretien D309 : Ouarack– Dahra	6 600 000 000
Linguère-Dodji- Labgar	625 000 000
Bitumer la route Dahra – Mbeuleukhé	PM
Bitumer Moukhmoukh – Diewol	473 924 000
Sous-total	90 319 045 000
SPORT et CULTURE	
Construire des stades A101:112 évolutifs dans toutes les communes de la région de Louga	2 700 000 000
Construire et équiper un centre d'accueil au stade Alboury	400 000 000
Construire un service régional	40 000 000

Soutenir le plan de développement culturel de la région	100 000 000
Sous-total	3 240 000 000
Sous-total engagement AXE 1	222 692 662 000
Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable	
URBANISME, HABITAT, CADRE DE VIE	
Renforcer les programmes de mise en place de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)	20 000 000
Mettre en place un programme d'appui aux collectivités locales pour la collecte des ordures ménagères	150 000 000
Construction de centres d'enfouissement Technique pour la gestion des ordures ménagères dans les différentes communes de la région	2 720 000 000
Sous-total	2 890 000 000
FORESTERIE, ENVIRONNEMENT, CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Projet de protection des Ecosystèmes sylvopastoraux dans le Ferlo	450 000 000
Projet de Gestion Intégrée des Terroirs du Littoral	400 000 000
Projet Agro forestier du Bassin Arachidier de Louga (PABAL)	500 000 000
Projet Intégré dans la zone du Lac de Guiers	400 000 000
Sous-total	1 750 000 000
EDUCATION	18 000 000
Construire et équiper des daaras modernes	500 000 000
Mettre en place un programme d'appui au daara de Koki	857 338 000
Construire un Lycée franco arabe à deux cycles dans chaque chef-lieu de département	857 338 000
Construire des locaux pour abriter deux IDEN	160 000 000
Ouvrir un centre universitaire régional à Louga	2 500 000 000

Sous-total	4 035 338 000
SANTÉ, HYGIÈNE	
Construire et équiper des postes de santé dans les grands centres ruraux	325 000 000
Construire et équiper des maternités rurales	120 000 000
Mettre en place un service d'hémodialyse fonctionnel à l'hôpital régional de Louga	PM
Construire un centre régional de formation en santé	100 000 000
Sous-total	545 000 000
PROTECTION SOCIALE, CMU	
Mettre en place un fonds de secours rapide	48 000 000
Relancer le programme d'appui aux personnes âgées (PAPA) : Plan Sésame	50 000 000
Doter l'hôpital régional d'un service de géro-geriatrie	PM
Sous-total	98 000 000
HYDRAULIQUE	
Construction de forages multi-villages dans les départements de Louga et de Linguère	3 620 000 000
Créer des unités de potabilisation pour eau douce pour les forages d'eau salée ou saumâtre villageoise dans la région	2 800 000 000
Besoins en réhabilitation de forages dans la région (CE, forages, équipement exhaure et branchements particuliers)	1 000 000 000
Alimentation en eau potable des localités de Ndiagne, Coki, Thiamène et les villages environnants à partir de forages de la zone de Moukh Moukh	4 000 000 000
Raccorder les villages de la zone du Lac de Guiers aux conduites LG1, LG2 (SONEES)	PM
Etudes et prestations diverses pour l'ensemble des forages et des autres infrastructures hydrauliques	2 284 000 000
Sous-total	13 704 000 000

ASSAINISSEMENT	
Réaliser une étude de Plan Directeur d'Assainissement pour toutes les communes de la région sauf celle de Louga	360 000 000
Réaliser 5000 ouvrages d'assainissement type TCM avec des dispositifs de lavages des mains	1 600 000 000
Réaliser l'extension du réseau d'assainissement de la commune de Louga aux autres quartiers	2 000 000 000
Sous-total engagement AXE 2	26 982 338 000
AXE 3 : Gouvernance, institution, paix et sécurité	
Mettre en place au niveau régional un fonds de calamités	45 000 000
Renforcer les moyens d'interventions de la caserne des sapeurs-pompiers	80 000 000
Créer des postes d'interventions des sapeurs-pompiers	100 000 000
Sous-total engagement AXE 3	225 000 000
Total général des engagements	250 000 000 000

2.1.2. Engagements déjà réalisés

2.1.2.1. Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance

Tableau 3 : Répertoire réactualisé des engagements déjà réalisés (2012-2020) de l'axe 1.

Secteurs	Engagements	Coût estimatif	Observations
Agriculture	Construction de magasins, de centres de conditionnement de stockage et séchoir d'oignon à Potou	150 000 000	Fonctionnel
	Construction d'un centre de développement filière niébé avec mur de clôture dans la commune de Gandé et dans la commune de Niomré (Keur Dame) (PAFA-E)	41 951 039	Réceptionnés provisoirement du 16 au 17 Mai 2018 pour Gandé et Keur Dame

	Engagements	Coût estimatif	Observations
Agriculture	Aménagement d'un périmètre agricole de 32.5ha, réalisation de réseau d'irrigation et de drainage et d'ouvrage de génie –civil par la SAED à Keur Momar SARR	87 000 000	Démarrage des activités en campagne hivernale
	Subvention de semences d'arachide	2 351 048 139	De 2016 à nos jours, demande d'augmentation du quota départemental pour un meilleur taux de couverture
	Subvention de semences de niébé	3 333 250 000	Augmentation du quota du département
	Subvention d'engrais	1 868 467 375	
	Subvention de semences de pastèque dans le cadre du programme d'adaptation 2018/2019	144 900 000	Programme d'appui aux paysans pour pallier aux conséquences de déficit pluviométrie
	Subvention matériel agricole	285 493 496	Augmentation du quota du département
	Projet de Construction de magasins de stockage de produits agricoles	317 098 716	Mis en service
	Projet d'acquisition de moulins à mil		
	Projet de réalisations des unités de transformation des produits céréales		
	Projet d'équipement des unités de transformation des produits céréales		

Secteurs	Engagements	Coût estimatif	Observations
Agriculture	Formation des femmes transformatrice de niébé du département		
	Aménagement d'un périmètre maraîcher		
	cofinancement de 29 OP pour la production et la commercialisation de niébé par PAFA-E	157 000 000	Mise à disposition tardive des intrants dynamique organisationnelle des OP relativement insuffisant et problème de disponibilité foncière pour les OP à dominante féminine
	Cofinancement d'Organisations de Producteurs (OP) pour la production et la commercialisation Semences de niébé	2 420 000	Réalisé par le PAFA-E
Sous total Agriculture		8 738 628 765	
Elevage	Réalisation de 02 magasins de stockage d'aliment de bétail de 100 tonnes	44 230 000	Communes de Gandé et de Niomré par le PAFA/E, magasin fonctionnel
	Construction d'un magasin de stockage d'alimentation de bétail de 100 tonnes	12 979 741	Commune de Pété Ouarack, magasin fonctionnel
	Construction de 02 magasins de stockage	10 000 000	Keur Ngounta et Ndiagne, Coopération Décentralisée/Conseil départemental
Sous total Elevage		67 209 741	
Pêche et Aquaculture	Construction d'un quai de pêche à Potou	400 000 000	Fonctionnel depuis 2 ans ; mais l'accès est difficile à cause de la dégradation de la bretelle Potou/quai de pêche (3km) ; et absence d'usine de fabrique de glace

Sous total Pêche et Aquaculture		400 000 000	
Sport	Réhabilitation du stade Alboury Ndiaye	1 000 000 000	Travaux exécutés à 100%
	Construction d'une tribune à Ngueune Sarr	45 000 000	livré en 2017
Sous Total Sport		1 045 000 000	
Energie	Extension du réseau électrique dans les quartiers périphériques	20 000 000	Travaux déjà réalisés, seulement il y a un problème de raccordement à la SENELEC
	Projet d'éclairage public moderne et d'extension du réseau électrique dans la Commune de Louga	335 612 060	Le réseau est fonctionnel excepté quelques désagréments et défaillances (électrocution d'animaux (chèvres porcs))
	Projet d'éclairage public moderne de la Commune de Louga (Avenant phase 1)	77 443 990	Réseau fonctionnel
	Projet d'éclairage public moderne de la Commune de Louga (phase 2)	68 000 000	Réseau fonctionnel
	Projet d'éclairage public moderne de la Commune de Louga (phase 3)	55 800 000	Réseau fonctionnel
	Extension du réseau électrique du village de Koki	100 000 000	Réalisée
	Projet d'Extension des réseaux électriques	118 000 000	Mise en service
	Projet de Densification des réseaux éclairages publics dans le département de Louga		
	Projet d'Installation de Panneaux solaires		
	Projet d'Extension des réseaux électriques		

Sous total Energie		774 856 050	
Transport et désenclavement	Réalisation de pistes communautaires dans la Commune de Nguer Malal	420 000 000	PPC/PNDL/ETAT/COMMUNE de Nguer Malal
	Réhabilitation de la R31 : Louga -Ouarack–Ndoyenne	2 180 000 000	A la place d'une réhabilitation c'est un entretien qui à été réalisé 10/35 Km pour 200 000 000 /1 250 000 000 /Travaux terminés
	Entretien D301 : Louga – Léona - Potou	2 978 000 000	Travaux terminés
	Bitumage du Tronçon Léona Taré Gandon	PM	PATMUR phase 2, (financement Banque Mondiale/ Etat du Sénégal) POUR 7 881 679 597 F CFA
	Réalisation de pistes communautaires dans la commune de Pété Ouarack	350 000 000	PPC/PNDL/ETAT/COMMUNE de Pété Ouarack
	Projet de construction de Voiries et pistes	904 787 420	
Sous total Transport et désenclavement		6 832 787 420	
Culture	Réhabilitation du Centre culturel Régional Mademba DIOP de Louga	24 000 000	Direction du Patrimoine
	Réhabilitation de l'Ancienne Gare de Coki	81 000 000	Direction du Patrimoine
	Appui Festival de Folklore et de percussion (FESFOP)	2 000 000	Direction des Arts
	Subvention du Njambour hip hop (2016, 2017,2018, 2019)	19 000 000	Fonds de développement des Cultures Urbaines
	Wadeimha Company	1 500 000	Fonds de développement des Cultures Urbaines

Culture	Appui au Festival pour la Sauvegarde et la Promotion du Patrimoine Culturel Immatériel (FIRPI) (2018,2019)	2 000 000	Fonds de développement des Cultures Urbaines
	Appui à la Vitrine de l'excellence de Louga	250 000	
	Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel	500 000	Direction du Patrimoine
Sous total Culture		130 250 000	
S-Total Département LOUGA		17 988 731 976	
Agriculture	Cofinancement d'Organisations de Producteurs (OP) pour la production et la commercialisation Semences de niébé	27 310 000	PAFA-E (pour cette campagne uniquement)
	Aménagement d'un périmètre maraîcher d'un hectare au village de Yarway DIOP dans la commune de Ngueune Sarr	14 871 245	Les travaux sont réalisés à hauteur de 100%
	Aménagement de périmètres maraîchers d'un (01) hectare chacun au niveau de chacun des villages de Boussoura Lo et Kalassane, commune de Kelle Gueye	29 742 490	
	Projet de Construction de magasins de stockage de produits agricoles	120 500 000	Mise en service
	Projet d'acquisition de moulins à mil		
	Projet de réalisations des unités de transformation des produits céréales		
	Aménagement d'un périmètre maraîcher		
	Petits matériels de jardinage		
	transformation de céréale de Nguith: - construction d'abris pour machine - construction chambre de gardien - amélioration de l'unité de transformation - mise en place moulin à mil avec décortiqueuse - extension du réseau senelec dans la commune de Ourkhokh		

Agriculture	Subvention des semences d'Arachide	657 215 000	ETAT
	Subvention des semences de niébé	897 475 000	ETAT
	Subvention des semences de pastèque	24 500 000	ETAT
	Subvention des boutures de manioc	182 944 635	ETAT
	Subvention des engrais	395 850 061	Prévu mais non encore été mis en place et distribué
	Subvention du petit matériel agricole	115 050 620	Appui de 39T de semences de niébé et 17T d'engrais pour cette campagne agricole
Sous Total Agriculture		2 465 459 051	
Elevage	Réhabilitation de forages pastoraux existant (régénération, travaux de génie civil et équipements)	484 848 772	Financé par le PASA LouMaKaf
	Réalisation de nouveaux forages pastoraux	917 883 156	Financé par le PASA LouMaKaf
	Aménagement de 03 mares pastorales.	142 626 600	Financé par le PASA LouMaKaf
	Constructions/réhabilitation de 5 magasins pour aliment de bétail	60 800 947	Financé par le PASA LouMaKaf
	Construction de 12 hangars de stockage de fourrage	19 089 255	Financé par le PASA LouMaKaf
	Construction de magasin de stockage 50 T aliment de bétail ESCI dans la commune de Barkédji	10 458 618	Financé par le PRAPS
	Construction. Magasin 100 T ESCI	14 938 874	Financé par le PRAPS
	Mise en place de 40 champs écoles agrosylvopastoraux	4 000 000	Culture fourragère, embouche, aviculture, transformation laitière

Elevage	Réalisation et Equipement de huit (08) parcs à vaccinations mixtes dans le Département de Linguère: Boulal, Kamb, Mboula, Thiargny, Barkédji, (PAFA-E)	164 575 449	Réception définitivement dans la période du 19 au 20 mars 2019
	Projet de Constructions de fourrières locales	244 075 449	Mis en service
	Projet de Constructions de parcs à vaccination		
	Projet de Réhabilitations de parcs à vaccination		
	Projet de Construction de foirails		
	Projet d'équipement de parcs à vaccination		
Sous Total Elevage		2 063 297 120	
Transport et désenclavement	Construction de la piste Linguère-Dodji-Labgar en 2017	2 382 998 339	Financé par le CT/PPC/PNDL
	Bitumer la route Dahra - Mbeuleukhé	383 897 778	La piste a été réhabilitée et non bitumée par AGEROUTE
	Projet de construction de Voiries et pistes	1 773 684 418	Mise en service
	Projet d'Aménagement de gare routière		
Sous Total Transport et désenclavement		4 540 580 535	
Energie	Projet de Densification des réseaux éclairages publics dans le département de Linguère	87 268 640	Mise en service
	Projet d'Installation de Panneaux solaires		
	Projet d'Extension des réseaux électriques		

Sous Total Energie		87 268 640	
Culture	Equipement et Installation d'un studio d'enregistrement à Linguère	NR	
Sous Total Culture		-	
S-Total Département LINGUERE		9 156 605 346	
Pêche	Equipement du site de transformation de Sare dao	32 000 000	50%
	Construire des infrastructures de conservation ; achat d'une nouvelle machine de glace	30 000 000	La machine pour la fabrique de glace n'est pas encore fonctionnelle. La fabrique de glace est toujours à l'arrêt.
	Construction site de transformation de Saré DAO	28 500 000	Mis en service
	Construction d'un mur de clôture de 600ml du quai de pêche de Lompoul Sur Mer		
	Aménagement de magasins de stockage de produits halieutiques		
	Formation des pêcheurs		
	Acquisition de véhicules 4X4 double cabine		
	Equipements		
	Structuration et formation des femmes		
	Mise en œuvre d'un plan d'action environnemental		
	Acquisition de pirogues avec moteurs Yamaha et équipement pour cinq(05) personnes		
Sous Total pêche		296 500 000	

Agriculture	Promotion des cultures de diversification : cas du manioc et de la patate douce	68 250 000	Au total le département de Kébémér a reçu une quantité de 900 ha de manioc
	subvention semence arachide	459 145 000	Toutes les communes du département
	subvention semence niébé	707 350 000	Toutes les communes du département
	subvention semence manioc	175 144 635	Toutes les communes du département
	subvention matériel attelage agricole	85 406 020	Toutes les communes du département
	subvention engrais	290 601 986	Toutes les communes du département
	subvention tracteurs 4rm 100cv	109 984 500	Toutes les communes du département
	Renforcement fonctionnalité unité de transformation des céréales Kandalla :	233 800 068	Mis en service
	-réhabilitation salle des machines		
	-électrification et renforcement des équipements d'unité transformation des céréales dans la commune de Thiolo Fall		
	Projet de Construction de magasins de stockage de produits agricoles		
	Projet d'acquisition de moulins à mil		
	Projet de réalisations des unités de transformation des produits céréales		
	Projet d'équipement des unités de transformation des produits céréales		
	Aménagement d'un périmètre maraîcher		
	Petits matériels de jardinage		

	Aménagement de périmètres maraîchers d'un (01) hectare chacun au niveau de chacun des villages de Gatty Niang et Ndiaw Ndiaw, commune de Ngourane dans le département de Kébémér	29 742 490	
Sous Total Agriculture		2 159 424 699	
ELEVAGE	Reconstruire et moderniser les abattoirs de Darou Mousty	33 000 000	Equipement fonctionnel depuis mars 2020. Pénurie d'eau fréquente du fait de la faiblesse de la pression dans la zone / Solution: construire une réserve de 30,000 litres minimum ou édifier un forage)
Sous Total ELEVAGE		33 000 000	
Transport et désenclavement	Piste Kébémér- Thieppe - Sare Dao (37.5 km)	880 942 168	PADEN
Sous Total Transport et désenclavement		880 942 168	
Energie	Projet d'Extension des réseaux électriques	117 500 000	Mise en service
	Projet de Densification des réseaux éclairages publics		
	Projet d'Installation de Panneaux solaires		
	Projet d'Extension des réseaux électriques		
	Projet de Densification des réseaux éclairages publics dans le département de Kébémér		
Sous Total Energie		117 500 000	

Culture		30 000 000	
Sous Total Culture	Réhabilitation du Musée Lat Dior à Dekheule	30 000 000	Directrice du Patrimoine (MCC)
S-Total Département KEBEMER		3 517 366 867	
Agriculture	Lutte intégrée contre les ravageurs des cultures	23 388 000	Dont 2720000 FCFA pour le département de Louga
Sous Total Agriculture (action de dimension régionale)		23 388 000	
	S-Total actions de dimension régionale	23 388 000	
	Total Global Région	30 686 092 189	

La synthèse montre un investissement global de 229 150 743 246 f CFA dans toute la région de 2012 à 2020. Ainsi, les réalisations (engagements et hors engagements) nous donnent un pourcentage de 91,66% par rapport aux engagements de 2012 qui étaient de 250 000 000 000 f cfa.

Cependant il faut préciser que le volume d'investissement réalisé sur le grand projet de l'usine d'eau de Keur Momar Sarr dénommé KMS III avec 274 000 000 000 f CFA n'a pas été intégré dans le rapport car il dénaturerait l'analyse territoriale concrète et réelle des investissements pour un projet dont l'impact et l'objectif principal demeure l'alimentation en eau de Dakar, Thiès et Mbour.

III. Impact socio-économique des investissements :

En termes d'impacts constatables après sondage informel et retour d'informations des populations nous pouvons retenir relativement les ressentis ci-dessous :

3.1. Impact social :

Amélioration relative de l'accès à la santé : CMU, Plan SESAME pour les élèves surtout et les personnes âgées, la construction de postes de santé, la dotation d'ambulances mais beaucoup d'efforts reste à faire pour atteindre la généralisation ;

Amélioration de l'accès à l'eau : construction et réhabilitation d'ouvrages hydrauliques ;
Renforcement du système éducatif : l'Université virtuelle, le CRFPE, réalisation de salles de classe ;
Amélioration du taux brut de scolarisation surtout en milieu rural ;
Renforcement de la résilience sociale des populations notamment avec l'amélioration des conditions de vie et autonomisation des couches vulnérables : bourse familiale, appui en denrées alimentaires des ménages dans le cadre de la lutte contre les effets de la pandémie de la Covid-19 ;
Amélioration de la condition de vie des éleveurs notamment les transhumants grâce à la disponibilité prolongée des pâturages.
Désenclavement de certaines localités par la réalisation de routes et de pistes de production ;
Allègement des travaux par la dotation de matériel avec le PUDC ; et
Promotion des droits de l'enfant et de la femme : ONG PLAN, village d'enfants SOS.

3.2. Impact économique :

Développement d'activités génératrices de revenus avec la DER, le PASA, l'ANIDA, le PREFERLO, le PRODAC... ;
Amélioration certes relative de l'emploi des jeunes en milieu rural dans le secteur d'agriculture et de l'agroforesterie mais à intensifier et à densifier ;
Réduction des impacts de la pandémie de la Covid-19 dans le secteur de l'emploi grâce aux soutiens aux entreprises privées et aux salariés notamment par le maintien de l'emploi et la poursuite des activités, dans le secteur du transport, de la culture, de l'élevage...
Augmentation des revenus agricoles avec la subvention des intrants et du matériel agricole, la bonne pluviométrie de cette année et un financement appréciable de la campagne ;
Développement de l'élevage avec l'intervention de projets et programmes et de l'Opération Sauvegarde du Bétail ;
Amélioration des conditions de travail des acteurs de la pêche avec la construction du quai de pêche de Potou ;
Amélioration de la production piscicole avec le projet aquacole des femmes de Guidick ;

IV. Perspectives et recommandations majeures de la conférence territoriale 2020

IV.1. Recommandations spécifiques par département

- Département de Louga :

- Prendre en compte la réalisation de la piste Guet Ardo-Roundé dans le PUDC ;
- Améliorer le désenclavement des localités de la région par :
 - Le bitumage de la piste Sakal- Nguick ;
 - La reconstruction de la route Louga- Dahra ;
 - La réhabilitation de la route Louga – Keur Momar Sarr ;
 - La construction des Pistes :
 - Ndiamb Fall-Ndiayenne;
 - Sam Fall- Sam Ndiaye;
 - Keur Momar Sarr- BokkiNédo – Mbar Toubab – Syer;

- Ngueune Sarr – Yarouwaye Diop ;
- Ngeune Sarr-Mbayène ;
- Baity-Maraye Seck ;
- Déppal -Peter Ouarack 20 Km et
- Peter - Gandé environ 16 km.

Élargir la Route Nationale 2 avec érection de ralentisseurs dans les zones « accidentogènes » ;
 Soutenir le budget d'investissement du Conseil départemental en l'accompagnant dans la réalisation de projets structurants ;
 Améliorer le réseau électrique et la couverture dans la commune de Syer, de Ngandé et de Mbédiene ;
 Construire des lycées et CEM : Sakal, Nguick, Gandé ;
 Développer la pisciculture ;
 Construire un marché au poisson dans la commune de Louga ;
 Accélérer la construction des centres de santé : Koki, Sakal et Keur Momar Sarr ;
 Réhabiliter le poste de santé de Thiamène en état de dégradation avancée ; et
 Dotation d'ambulances aux postes de santé des communes restantes.

-Département de Linguère

Accélérer le processus de réalisation du DAC de Dodji par le PRODAC ;
 Accélérer la mise en œuvre du projet PREFERLO ;
 Réaliser la piste Mbeuleukhé -Tessekéré ;
 Réhabiliter l'aérodrome de Linguère ; et
 Équiper et mettre en service le nouveau forage de Linguère.

-Département de Kébémér

Plaider pour la détermination d'une fiscalité locale pour le conseil département ;
 Financer des projets économiques structurants (projets agropastoraux, fermes, etc.) dans les CT notamment dans le cadre du PACASEN rural;
 Appuyer le développement du partenariat avec le privé (surtout local) pour le financement de projets économiques ;
 Appuyer le développement de la coopération décentralisée pour vendre nos potentialités culturelles, touristiques, artisanales, ... ;
 Rechercher de financements pour la réalisation du bitumage de la piste Touba Bélel-Ndoyéne (43 km) reliant les quatre communes (Ndoyéne, Touba Ndoyéne, Sam Yabal et Mbadiane) (les coûts relatifs aux travaux ont été évalués à 7 milliards de francs Cfa) ;
 Achever la construction de la piste de Yari-Dakhar engagée en 2014 sur financement du Ministère des C.T. pour un montant de 410 046 290 f cfa ;
 Améliorer le maillage des postes d'interventions des sapeurs-pompiers dans le département ;
 Appuyer la mise en œuvre des conventions du PNDL déjà signées avec les Collectivités Territoriales ;
 Finaliser les travaux du Centre délocalisé de l'UGB et de la Case des Touts Petits de Guéoul ;
 Élaborer des documents de planification spatiale et économique pour les CT ;

Mettre en place des mécanismes pour améliorer la synergie des interventions des partenaires ;
Réaliser une centrale solaire dans le département ;
Installer des centres intercommunautaires de dépôts et de transformation des déchets solides ;
Construire un stade omnisport départemental.
Accompagner les communes pour la facilitation de l'accès aux logements ; et
Appuyer la réalisation des programmes d'urbanisation des communes.

IV.2. Recommandations générales issues du CRD de 2020

Au terme du CRD de partage des résultats de l'évaluation des engagements du CMD de 2012 et hors engagements, les recommandations suivantes du CRD de 2019 ont été maintenues :

Diligenter le projet de réhabilitation de la route Louga-Dahra dont les travaux ont commencé timidement ce mois de décembre 2020 ;
Construire un deuxième centre de santé dans la commune de Kébémér ;
Accélérer les constructions des centres de santé de Keur Momar Sarr, Coki et Sakal ;
Mettre en place des systèmes de transfert d'eau pour améliorer l'approvisionnement en eau potable des localités à eau saumâtre ou salée dans les départements de Louga et de Kébémér ;
Accélérer la mise en œuvre effective des projets tels que le PREFERLO, la réalisation de l'Agropole, le DAC de Dodji, le PACASEN rural, etc. ;
Appuyer les Collectivités territoriales à se doter de documents d'orientations stratégiques ;
Appuyer l'opérationnalisation de l'Observation régionale de l'Economie Locale de Louga ;
Mettre en place un système de gestion de base de données alimenté régulièrement par les secteurs techniques déconcentrés, les projets et programmes, les collectivités territoriales, les ONG, etc. ;
Mettre à niveau les acteurs (STD, CT, Projets et programmes, ONG, ...) sur les outils de collecte d'information et le canevas des rapports (locaux, départementaux et régional) ;
Ériger au niveau 3, le centre hospitalier régional de Louga ;
Promouvoir et investir sur l'artisanat et la culture pour le développement économique de la région ;
Promouvoir les filières porteuses identifiées dans la Stratégie de Développement économique local ;
Réhabiliter l'espace jeune de Darou Mousty ;
L'ouverture dès fin janvier 2021 du centre de secours des Sapeurs-pompiers à Darou Mousty ;
Améliorer le plateau technique des structures sanitaires de la région.
Réaliser le ponton de Lompoul (département de Kébémér).

Par ailleurs, de nouvelles recommandations ont été formulées notamment :

Créer un statut et un plan de gestion inclusif du ranch de Doli ;
Réactualiser les actions contenues dans le document de base d'évaluation de la conférence territoriale pour une éventuelle seconde phase de Conseils des ministres délocalisés ;

Séparer les secteurs Foresterie et Environnement et créer une rubrique à part pour la thématique Changement climatique ;
 Mettre en place des unités de potabilisation d'eau pour les forages à eau saumâtre dans les départements de Louga et de Kébémér une véritable demande sociale à l'heure actuelle ;
 Accélérer le programme d'électrification des villages restants de la région et densifier le programme d'installations de l'éclairage public solaire dans les communes en impliquant au préalable les autorités administratives ;
 Améliorer la fiche de collecte des données en intégrant les impacts socio-économiques dans les outils ;
 Mise à disposition des données du secteur de la Justice dont le niveau territorial n'a aucune information ;
 Accélérer la mise en œuvre de la Charte de la Déconcentration avec une déconcentration rapide des moyens et des missions par le niveau central ;
 Territorialiser dès cette année la mise en œuvre effective du Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT) et contraindre tout projet de développement public comme privé à réaliser, à se conformer au PNADT.

CONCLUSION

L'édition 2020 de la conférence territoriale a été réalisée dans un contexte de pandémie de Covid-19 avec son impact dans l'économie, dans la vie sociale et dans le fonctionnement de l'administration au niveau territorial. Toutefois cet exercice a permis à la région de Louga d'apporter plus de précision sur les réalisations publiques faites par rapport aux engagements de 2012. Certes, d'énormes efforts ont été consentis par l'Etat et ses partenaires pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Cependant, il convient de mettre d'accent sur la mutualisation des efforts d'investissement de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires techniques et financiers pour une meilleure efficacité d'intervention, une bonne efficence, un maillage équitable du territoire régional pour un équilibre et une harmonisation du développement. Par ailleurs, une attention plus accrue de l'Etat est préconisée pour la mise en œuvre des différents plans nationaux notamment le PAP2A du PSE, le PASER et le PNADT pour des investissements encore plus structurants dans les trois départements de la région.

Découverte historique et anthropologique des Fondements du Sénégal : Odyssée à travers le **NDIAMBOUR**



DR CHEIKH KANTÉ

Ministre d'Etat, Envoyé Spécial
du Président de la République du Sénégal

Pour ce numéro, les mélodies enchanteresses du Tam-Tam nous appellent vers Louga, **la Halte** du royaume du Ndiambour. La région administrative de Louga, **ancienne province du Ndiambour**, a été créée par la loi n° 76 61 du 26 Juin 1976. Elle était alors la huitième région du Sénégal. Cette réforme administrative consacra la partition de l'ancienne région de Diourbel en deux entités administratives distinctes, la région de Louga couvre de ce fait une superficie de 24 547 km², soit 12,60 % du territoire national. Elle occupe en terme de superficie la 3ème place au niveau national après les régions de Tambacounda (59 602 km²: 30,30 % du territoire national) et de Matam (29 424 km² : 15 % du territoire national). Comprise entre les

latitudes 14° 70 et 16° 10 Nord et les longitudes 14° 27 et 16° 50 Ouest, elle est limitée au Nord et à l'Est par la région de Saint-Louis, au Sud par les régions de Thiès, Diourbel et Kaolack. L'océan Atlantique constitue la limite occidentale de la région et lui offre une façade maritime qui s'étale sur près de 50 km. Louga occupe ainsi une position de carrefour qui lui a valu d'être pendant longtemps une zone d'échanges entre plusieurs régions.

Située au nord-ouest du pays à **203 km de Dakar** avec comme chef-lieu régional la ville de Louga (deuxième plus grande ville du pays de par sa superficie) la région au climat sahélien est à la croisée des anciennes routes caravanières marchandes venant



La région de Louga est subdivisée en 03 départements (Kébémér- Linguère Louga) et compte 11 arrondissements. Les communes au nombre de 07 (Kébémér, Guéoul, Linguère, Dahra, Mbeuleukhé, Louga, Ndiagne) abrite une population estimée à 950095 habitants en 2016 (Environ 6,5% de la population totale sénégalaise) pour une densité moyenne de 38 habitants/km² (contre 75hbs/km² pour la moyenne nationale).

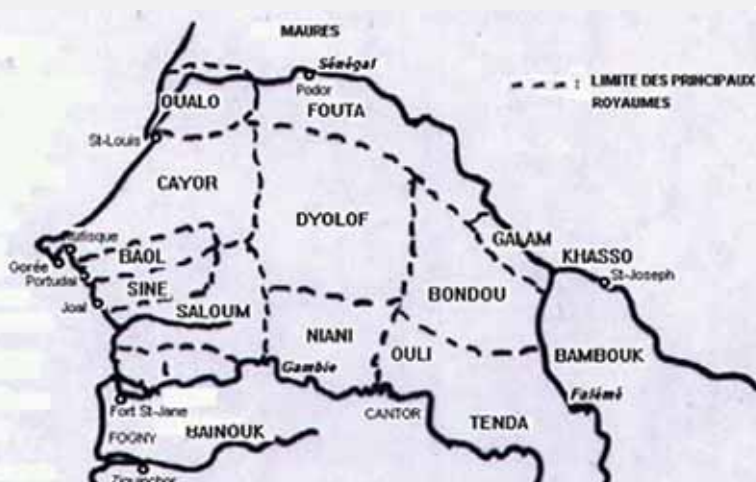
Carte administrative de la région de Louga

du Maghreb. La ville s'étend sur une vaste plaine sableuse. Avec une végétation steppique caractérisée par une saison des pluies courte et instable d'environ 03 mois et une longue saison sèche de 09 mois. L'harmattan chaud sec et poussiéreux venant du Sahara constitue le vent dominant de cette zone entre la fin novembre et le milieu du mois de mars ne pouvant abriter par conséquent qu'une végétation de savane arborée, et fortement marquée par la dégradation des conditions climatiques de cette région sérieusement menacée par les feux de brousse récurrents et la désertification rampante. Ces deux fléaux ont encouragés la création de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) ainsi que la réhabilitation du *Ranch de Dolly*. Sans bien entendu omettre les deux Zones d'Intérêt Cynégétique

(ZIC) dans les départements de Linguère (ZIC de *Guéléwar*, 275000 Ha) et de Louga (ZIC du *Lac de Guiers*, 56000 Ha dans l'Arrondissement de *Keur Momar Sarr*). La Région de Louga dispose de peu d'eau de surface. Le Lac de Guiers d'une superficie de 17.000 ha en étiage et 30.000 ha en période de crue est le seul cours d'eau pérenne existant dans la région. Cependant, Cinq nappes souterraines sont captées dans la région mais sont de nature faibles dans la zone centrale et sylvopastorale contrairement à l'extrême ouest et aux alentours du Lac de Guiers où l'accessibilité est rendue facile grâce à leur position superficielle.

La région de Louga est subdivisée en 03 départements (Kébémér- Linguère Louga) et compte 11 arrondissements.

Les communes au nombre de 07 (Kébémér, Guéoul, Linguère, Dahra, Mbeuleukhé, Louga, Ndiagne) abrite une population estimée à 950095 habitants en 2016 (Environ 6,5% de la population totale sénégalaise) pour une densité moyenne de 38 habitants/km² (contre 75hbs/km² pour la moyenne nationale). Une répartition spatiale de la population assez inégale sachant que le département de Louga concentre 42% de l'effectif démographique de la région contre 30% et 28% respectivement pour Kébémér et Linguère. Le département de Linguère (en plein Ferlo) qui couvre 62% de la superficie du territoire régional présente la plus faible densité (17 habitants au km²). Dans les départements de Kébémér et Louga, on rencontre les plus fortes densités de peuplement soit 74 habitants au km² et 72 habitants au km²



Le Royaume du Djolof après la bataille de Danki



Le grand Djolof entre le 14 et 15ème siècle

respectivement. Une population essentiellement rurale avec près de huit résidents de la région sur dix (10) vivants dans le milieu rural. La population urbaine s'élève à 207909 habitants soit un taux d'urbanisation de 22% en 2016. Plus de la moitié de la population urbaine (58,54%) réside dans le département de Louga contre 26,58% et 14,88% respectivement pour les départements de Linguère et de Kébémér.

Louga et son arrière-pays est une zone à vocation essentiellement agropastorale. C'est une région à économie très fluctuante. En effet, l'économie régionale dépend de l'agriculture (notamment le maraîchage qui se développe au niveau des cuvettes des *Niayes*, des terroirs de Keur Momar Sarr et environs) et de l'élevage (65% du territoire régionale appartient à la zone sylvo-pastorale).

Il occupe avec l'agriculture plus de 80% de la population. Dans une moindre mesure de la pêche du fait de la rareté des ressources halieutiques, le transport et l'artisanat sans oublier le commerce qui y occupe une place prépondérante avec près d'un millier d'emplois dont 54% de femmes. En atteste, l'augmentation rapide de l'espace commercial. Un essor rapide qui s'explique par l'investissement massif des émigrés originaires de la région dans ce secteur. C'est une région à économie très fluctuante qui vacille selon les mutations des activités rurales. Ces dernières faisant désormais appel à la mise en place d'autres biens et services gérés par la jeunesse issus des nouvelles technologies et du transport (Multimédias, bureau-tique, moto-taxis).

Le Ndiambour, fief des grands royaumes

L'histoire de la province du *Ndiambour* est intrinsèquement liée avec celles des illustres royaumes sénégaubiens du *Cayor* et du *Djolof*. En effet, l'actuelle région de Louga est à cheval entre ses deux formations politiques précoloniales.

Cette situation en a fait un croisement des ethnies, des élites mais aussi des pouvoirs de l'époque.

Le Royaume du Cayor :

Le royaume du *Cayor* (1566-1886) était à l'origine une province vassale de l'empire du *Djolof* qui comportait plusieurs provinces dont celles du *Ndiambour* (Louga) et du *Lébou* (Dakar). Les habitants du *Kadior* en wolof, étaient appelés *Adior* et s'identifient aujourd'hui au terroir cou-

vrant outre la ville de Thiès et environs une partie des départements de Tivaouane et Kébémér. Le **cayor** était dirigé par un lamane qui était sous l'autorité du **Bourba Djolof** à qui il versait tribut. La province prit son indépendance en **1549** lors de la célèbre bataille de **Danki** qui résultait du refus du **Damel Déthié Fou Ndiogou FALL** de reconnaître le nouveau **Bourba Djolof Lélé Fouly Fak Ndiaye**. Cette dissidence se matérialisa notamment par le refus de payer l'impôt de suzeraineté. **Damel Déthié Fou Ndiogou FALL** autorisa ainsi son fils **Amary Ngoné Sobel** à aller porter le tribut de la Couronne du Bourba L'Ilé Fouly Fak Ndiaye après plusieurs années de refus. C'est au cours de cette expédition que le **Bourba** fut tué par la délégation du prince cayorien et que sur le chemin du retour se déroula la bataille de Danki où le Boumi Dielene Nioul Ndiaye fils du **Bourba Birame Ndiémé Coumba Ndiaye** le Grand fut tué pour avoir tenté de punir l'assassinat de **Bourba Djolof Lélé Fouly Fak Ndiaye**.

Le conseil des **Lamanes** du Cayor déclara l'indépendance du pays et **Déthié Fou Ndiogou Fall** fut intronisé **premier Damel du Cayor**. Ainsi naquit le Cayor en tant que royaume autonome mais aussi nous allons le voir, royaume conquérant et résistant. La société cayorienne était fortement hiérarchisée, un état fort, organisé, une décentralisation poussée tenu un régime monarchique où le souverain est élu par un collège de

représentants de chaque couche sociale (y compris les esclaves de la cour royale). Le Cayor, un enjeu pour la pénétration coloniale, passage obligé pour assurer la jonction entre les deux métropoles de la colonie du Sénégal à savoir Dakar et Saint Louis. Des chants épiques sont encore clamés en hommage à la bravoure des **Damels** et guerriers du Cayor, à la résistance du dernier **Damel Lat-Dior ngoné Latyr Diop** tombé à **Dékheulé en 1886**. La tradition orale nous apporte quelques éléments sur l'origine des termes **Kadior et Damel**:

- le nom Cayor viendrait de «Gaa yii Joor gui» ce qui signifie littérairement en wolof «Ceux du sable». Cette hypothèse est plau-

sible si l'on sait que parmi les exigences de l'impôt de suzeraineté du **Djolof** au cayor figurait le sable fin de la province que l'on étalait dans la cour royale du **Bourba**.

- le titre de **Damel** est antérieur à l'indépendance du Cayor, ce titre prémonitoire à l'action de mettre fin au joug étouffant du **Djolof** signifie l'action de casser en wolof.

L'Empire du Djolof :

Sa fondation par **Ndiadiane Ndiaye** (fils d'un calife almoravide et de **Fatimata Sall** originaire du **Walo** où il pratiqua en premier la royauté) remonterait au 13ème siècle dans un terroir où la culture peule **Jaa Ogo** a sévit pendant des siècles.



Le pectoral de Rao

² Martin A. Klein, *Slaves, Gum, and Peanuts: Adaptation to the End of the Slave Trade in Senegal, 1817-48*. The William and Mary Quarterly, Third Series, Vol. 66, No. 4, *Abolishing the Slave Trades: Ironies and Reverberations* (Oct., 2009), pp. 895-914 Published by: Omohundro Institute of Early American History and Culture



Gare ferroviaire de Louga. Carte postale ancienne,
Collection JP Vergez-Larrouy

On y trouve d'impressionnants tumuli notamment dans la zone de Rao où les fouilles ont livrés d'importantes trouvailles en fer, laiton ou en or dont le plus célèbre est le fameux **Pectoral de Rao** conservé au Musée de l'IFAN Cheikh Anta DIOP de Dakar

Le **Grand Djolof** selon Jean Boulègue s'est constitué sous la dynastie des Ndiaye, deux siècles avant l'arrivée des premières caravelles portugaises sur la façade atlantique. Son territoire s'étendait de la basse vallée du Sénégal jusqu'à la plaine nord occidentale de la Gambie. Selon Dupuy, les récits de fondation des entités politiques placées dans sa mouvance, les textes arabes relatifs à l'« Empire » voisin du Mali contemporain de ses débuts et certaines données tirées de

textes européens plus tardifs, lui permirent aussi d'appréhender l'organisation de cet État qui participait aux échanges transsahariens avec comme capitale **Yang-Yang** et dont les rois pratiquaient l'Islam. Sa dislocation intervient dans le cours du 16ème siècle avec le développement du commerce atlantique qui a favorisé l'enrichissement des souverains locaux et, par-là, le renforcement de leur potentiel militaire et de leur autonomie. En effet, l'une des causes plausibles de son éclatement est que les royaumes côtiers et vassaux du Djolof, en l'occurrence le Cayor, le Walo, le Baol, le Sine et le Saloum, en bénéficiant du commerce transatlantique, rentable, ont pu devenir plus puissants économiquement, et donc se libérer de l'emprise du Djolof.

La bataille de Danki (1549) sonna le glas de cet empire qui a rayonné et englobé la presque totalité de la Sénégambie septentrionale avec la mort du dernier empereur du Djolof, Lélé Fouli Fak Ndiaye tué par Amari Ngoné Sobel Fall, fils du Damel du cayor Déthié Fou Ndiogou Fall, qui allait devenir le premier Damel du Cayor. A partir de là, les autres États allaient, tour à tour, prendre leur indépendance jusqu'à réduire le grand empire du Djolof aux dimensions d'une royauté au centre du pays. La chute du Djolof c'est aussi un faisceau d'éléments parmi lesquels : l'indépendance du Fouta Tooro grâce au conquérant **Dényanké Koli Tengouella**. Dans la seconde moitié du 19ème siècle, les colons français annexèrent progressivement tous les royaumes du Sénégal sous l'impulsion du gouverneur Faidherbe. Le Djolof fut le dernier royaume annexé avec **Bouna Alboury Ndiaye**, dernier **Bourba Djolof**, dont les louanges sont aujourd'hui encore chantées pour son courage légendaire et sa sollicitude envers ses sujets **Djolof-Djolof**.

Parmi les illustres **Bourba Djolof** on peut citer :

- Ndiadiane Ndiaye (1350-1370)
- Saré Ndiaye (1370-1390)
- Ndiklam Sare Ndiaye (1390-1420)
- Tioukouli NDiklam Ndiaye (1420-1440)

- Leyti Tioukouli Ndiaye (1440-1450)
- Ndièlene Mbey Leeyti Ndiaye (1450-1465)
- Boukar Biye Sungoule Ndiaye (1492-1527)
- Birayma Ndieme Kumba Ndiaye (1527-1543)
- Lélé Fouli Fak Ndiaye (1543-1549)
- Al Bouri Penda Ndiaye (1549-1566)
- Gireun Bouri Dyelen Ndiaye (1597-1605)
- Baka Tam Bouri Niabou Ndiaye (1755-1763)
- Birayamb Madjiguène Ndiaye (1850-1855)
- Taanor Dieng (1858-1863)
- Amadou Cheikhou Bâ (1871-1875)
- Alboury Ndiaye (1875-1890)

Louga, le train et la culture de l'arachide

L'arachide était à l'origine introduite en Afrique de l'ouest par les portugais au 16ème siècle déjà, elle sera ensuite reprise par les maisons de commerce françaises qui l'exploitaient pour produire de l'huile, du beurre et utilisaient les résidus pour la fabrication du savon très prisé².

Pour assurer les équilibres et la division du travail dans l'empire, il fallait imposer les monocultures selon les savoir-faire et les propriétés des sols, de ce fait à titre d'exemple, en Afrique, l'arachide fut affectée au Sénégal, le coton à la Haute- Volta actuel Burkina

Faso, le cacao à la Côte d'Ivoire etc. tout devait se produire dans l'empire français afin d'éviter au maximum de faire appel aux productions agricoles des nations rivales. Mais la colonisation a également créé des besoins nouveaux dans la mesure où elle introduisait une économie monétaire et mercantile, qui provoquait une augmentation des productions commercialisées, et où elle favorisait le développement des centres urbains qui attirent les ruraux. Le cas du Sénégal est bien connu. Toutes les populations de cultivateurs y ont été contraintes à la culture de l'arachide, ou attirées par les prix au point que les cultures vivrières traditionnelles ont été négligées.

Le cercle de Louga fut le premier bassin arachidier expérimenté.

Louga et son arrière-pays devinrent ainsi une zone prospère prisée par les migrations internes avec les traitants locaux venus de toutes les contrées du pays et des colonies voisines, les ouvriers agricoles etc. Ce n'est que dans les années 1920-30 que le bassin arachidier sénégalais descendra au sud dans le Sine-Saloum et une partie du Cayor. Ce déclin économique subit par la région du Ndiambour occasionna en outre les premières vagues de migrations vers Dakar et les autres pays africains riches en diamants notamment. Ce qui du reste engendra les premiers riches hommes d'affaires sénégalais tel que Ndiouga Kébé, Djily Mbaye entre autres.

Le commerce colonial c'est aussi le **train**. Ainsi, la ligne de chemin de fer Louga - Linguère via Dahra Djolof (également nommée chemin de fer du **Djolof**) est projetée à partir de 1911 et construite en 1930-1931 sur la perspective du Dakar-Niger.

Les origines du village de Louga sont assez ambiguës. Cependant, sa position stratégique en fit une zone prisée. En septembre 1869, Lat Dior Ngoné Latyr Diop, alors Damel du Cayor mobilisa ses troupes et attaqua les français basés à Louga. Il va subir d'énormes pertes dans ce qui constitue l'une des plus grandes déroutes militaires du **Damel**. Louga champs de bataille. La bourgade s'est rapidement agrandie et développée, notamment grâce au fort militaire édifié en 1883 par les autorités coloniales françaises pour pacifier la contrée sans cesse menacée par les ccedos.

Par la suite, Louga est promue chef-lieu de province et rattachée à la colonie française. Très vite, elle attira les populations musulmanes lassées des exactions de leurs voisins ccedos. En 1887, Louga comptait un peu plus d'un millier d'habitants, qui vivaient de l'agriculture, à l'élevage et au commerce. À la fin du 19ème siècle, Louga commence à prendre les allures d'un centre urbain et à jouer un rôle économique et social important dans la province du **Ndiambour**. Le 18 janvier 1887, Louga est érigée en cercle pour réorganiser la structure de la ville et s'adapter à son essor démographique et économique.



La résidence royale à Yang-Yang

De ce fait, un premier lotissement est construit en 1894. Louga ressemble désormais aux autres villes de la colonie du Sénégal, avec un centre-ville dotée d'infrastructures et des quartiers périphériques dépourvus de toute urbanisation où vivaient les indigènes wolofs, peuls, toucouleurs, maures etc. notons que Louga étaient la « capitale » de la zone où on allaient entre autres objectifs tenter fortune, refaire une nouvelle vie, changer de métier.

Au début de l'année 1900, Louga connaît un développement économique et démographique considérable avec notamment le commerce de bétail (marbat), les maisons de commerce libano-syriennes plus tard dont les propriétaires se sont métissés aux populations locales avec des patronymes encore existants. Ce n'est qu'en 1901 qu'est construit

un autre lotissement dans le quartier de Santhiaba, ce qui lui valut d'être promue en commune mixte en 1905. Les réformes administratives coloniales qui se sont succédé ont ainsi fait passer la ville de Louga des statuts de chef-lieu de province, de cercle, de commune mixte au statut de commune. Louga est à la fois le chef-lieu du département de Louga et celui de la région de Louga. La localité a été érigée en commune mixte par l'arrêté du 31 décembre 1904 du gouvernement général de l'AOF.

Le Ndiambour : enclave islamique en pays cceddo

Elle était la seule province du Cayor où les musulmans étaient majoritaires, ils ont plus d'une fois tenté de prendre leur indépendance, car ne supportant

plus l'appartenance à la religion traditionnelle des souverains du Cayor qui ne se convertiront que bien plus tard malgré les nombreuses tentatives du Fuuta Tooro notamment de les convertir à la religion Mahométane.

Depuis l'introduction de l'islam en Sénégambie par les Almoravides, l'islamisation du *Tékrur*, certains étaient encore réfractaires. Selon le Professeur Bou-bacar Barry, le célèbre *mouvement tuub naan de Nasr Al Dine* (1673 - 1677) a permis l'assomation de l'islam par les masses Djolof, du Cayor, du Walo et du Fouta.

Le moins qu'on puisse dire est que le Ndiambour, Louga et son arrière-pays étaient et demeurent un condensé de foyer religieux parmi les plus ardents de la Sénégambie septentrionale. En effet, la terre d'accueil de la *khadriya* au Sénégal avec de fortes communautés à Kébémér, Ngoumba Géoul et Ndande est aussi une terre d'apprentissage et de diffusion des préceptes de l'Islam avec le village et le daara de Coki fondés par un érudit musulman du nom de **Matar Ndoumbé Diop**. Ce dernier marqua sa contrée et son époque avec sa passion pour la religion et le savoir islamique. Le daara existe toujours et demeure une référence dans l'apprentissage des préceptes de l'islam et la mémorisation du Saint Coran. **Serigne Coki Diop**.

Au sein de la confrérie mouride, Louga représentait également un lieu d'histoire important. En 1895, durant sa route pour l'exil au Gabon, **Cheikh Ahmadou Bamba** quitta **Mbacké Bari** pour se rendre à Louga où il devait embarquer à bord du train pour déférer à la convocation du gouverneur de Saint-Louis. A la gare ferroviaire de Louga, Cheikh Ahmadou Bamba fut accueilli par les dignitaires de la ville. Au retour de son exil, le guide religieux mouride passa à Louga puis Coki pour rendre visite à ses amis et disciples.

Louga c'est aussi **Serigne Louga**, qui était alors considéré comme l'imam et le guide religieux de Louga et avait, à ce titre, les honneurs dû à son rang. D'ailleurs la ville est jusqu'à présent assimilée au patronyme Lô ; nom de famille des Serignes Louga. Sans oublier la **Tidjanya** très présente avec la famille Tall descendante de Cheikhou Oumar al Foutiyou Tall, Serigne Malick Sall et Serigne Abass Sall.

Le Ndiambour religieux c'est aussi des localités :

- Fass Touré
- Darou Mousty
- Ndiagne ;
- Niomré ;
- Guet Ardo ;
- Mbeuleukhé ;
- Longhor Mbaye
- Keur Amadou Yalla,
- Maka Braguet et Beul Guèye ;

Le Ndiambour : creuset des expressions culturelles du Pays Wolof

Histoire et culture vont inévitablement de pair. Partant de cette évidence, la région de Louga est l'une des plus culturelles du Sénégal. Car en plus de son important patrimoine historique inscrit sur la liste du patrimoine culturel national, Louga Lô a aussi de magnifiques sites historiques mémoriels parmi lesquels on peut citer :

- **Le bureau de Poste** qui a été construit en 1926 par le pouvoir colonial dans le but d'acheminer le courrier postal destiné aux autorités et à l'armée coloniale ;

- **L'école artillerie** située à 300 m de la gare de Louga, qui était un camp militaire construit vers 1873. Il servait de base arrière pour les troupes coloniales dans les différentes expéditions vers le Walo, le Cayor et le Djolof ;

- **Le tata** est situé à moins d'1 kilomètre du village de Yang-Yang. Site choisi par le Bourba Bakan Tam Khari Dialor en 1858 ;

- **Le champ de bataille de Loro** situé à 3 km du village du même nom. Il évoque la grande bataille de Loro qui a opposé les troupes de Pinet-Laprade à Lat Dior le 16 janvier 1864 sur le site appelé Kambi Ndigne ;

- **Le champ de bataille de Dekheulé** est situé à 3 km du village de Fass Touré près de Darou-Mousty. Le monument est une reconnaissance de la nation sénégalaise au héros Lat Dior qui a péri lors de cette célèbre bataille le 26 octobre 1886 contre les troupes coloniales françaises ;

- **Le champ de bataille de Guilé** situé sur la route de Mbeuleukhé. Il commémore la grande bataille entre Alboury NDIAYE et le Damel du Cayor Samba Laobé FALL le 6 juin 1886 ;

- **Toundi Diéwol** situé à 5 km du village de Moukh- Moukh sur la nationale Louga-Linguère. Diéwol est le lieu où Cheikh Ahmadou Bamba et le commandant Leclerc à la tête d'un détachement militaire se sont rencontrés le 10 août 1895;

- **Le Puits de Kalom** est situé dans la Sous-Préfecture de Ndande au centre du village. C'est un lieu de culte animiste. Son existence remonte à la période de grande sécheresse qui a fortement marqué le Cayor entre 1885 - 1886. Les villageois creusèrent le puits à l'emplacement d'un arbre appelé Alom d'où le nom de Puits de Kalom. Ce puits est aujourd'hui asséché mais il demeure un lieu de pèlerinage des Fallènes et lorsqu'il y a un malheur dans la localité les populations font des sacrifices sur le site ;

- **La tombe de Kocc Barma Fall** situé entre le village de Ndiongué Fall et celui de Mbaka Lô. Kocc était un sage wolof qui a vécu du temps du Damel Daw Demba Fall.

- **La résidence royale à Yang-Yang** a été construite en 1890 par le fils d'Alboury Ndiaye, Bouna Alboury ;

- **Le quai de Kébémér** a été construit à partir de 1883 par l'entreprise Les Batignolles. Il présente un caractère assez original par rapport aux autres infrastructures ferroviaires de l'époque, en effet, c'est un simple pont d'embarquement. Il permettait à l'autorité coloniale d'embarquer la production arachidière de la zone.

Le terrain vague devant la gare est le résultat du traité du 28 Août 1883 que le Damel Samba Laobé signa : il octroyait à la France pour chaque gare un rayon de 100m de terrain et 50m de chaque côté de la voie ferrée.

- **Les Forges de Kabdou**, Situé à 40 km de Louga, Kabdou est un village qui s'illustre par la maîtrise d'un savoir-faire exceptionnel des forgerons traditionnels. Spécialisés en fabrication de couteaux, machettes et coupe-coupe, les forges de Kabdou utilisent encore les outils traditionnels avec une remarquable ingéniosité.

Louga c'est aussi le folklore wolof et peul avec les percussions, les instruments de musique comme le riti peul, la danse populaire et cérémonies ludiques et initiatiques traditionnelles. Tout ceci sans perdre de vue le rôle culturel important qu'ont joué sur le plan national et international des formations artistiques comme le **Cercle de la jeunesse de Louga**.

Ce dernier créé en 1951, a été jusqu'aux années 80 un fleuron incontestable des arts vivants du Sénégal notamment par la danse, le théâtre et la chanson. Ce talentueux ballet a également été l'ambassadeur de la culture sénégalaise sur de prestigieuses scènes internationales avec de grands artistes comme Mademba Diop, Youssou Mbargane, Demba Dièye, Mbol Seck, Ibrahima Ndiaye, Baba Diallo Birahim Dieng, etc. Le Cercle fut un véritable foyer de formation d'éclosion de jeunes talents. La relève est quant à elle assurée avec des talents qui naissent encore lors de festivals régionaux et nationaux au cours desquels Louga Lô tient encore haut le flambeau de région culturelle.

CONCLUSION

Louga a toujours été au centre des événements qui ont jalonné et marqué le cours de l'histoire du Sénégal. Vitrine de l'histoire du pays, premier bassin arachidier, zone tampon et havre religieux entre les provinces centrales du Sénégal et celles frontalières avec la Mauritanie.

Dans cette région à vocation agropastorale, les populations s'activent autour de l'agriculture, du maraîchage, de l'élevage, du commerce, de l'artisanat, des métiers de la culture sans omettre l'émigration qui est désormais indissociable avec le profil de la ville et par extension de la région.

Le Ndiambour-ndiambour est un voyageur qui sait aussi revenir et investir dans son terroir.

La 8ème région administrative du Sénégal qui abrite l'unité de traitement des eaux de Keur Momar Sarr (indispensable à la fourniture en eau de la ville de Dakar), qui a vu naître **cheikh Ibrahima Fall, Abdou Diouf**, ancien président de la République du Sénégal (1982-2000), Ndiouga Kébé pour ne citer que ceux-là est aujourd'hui, confrontée à la désertification, et aux défis économiques de son temps. Cependant, elle se mue avec sa capacité à s'adapter et entreprendre pour un avenir meilleur.

Ainsi s'achève cette excursion dans la ville de Serigne Sam et Baye Djily Mbaye !



**SÉNÉGAL
EN IMAGES**
*Musée des
Civilisations
Noires*

**Madame Innocence
NTAP NDIAYE**
Présidente
Haut Conseil
du Dialogue Social



LE TRIPARTISME A ÉTÉ AU RENDEZ VOUS

A la lecture des événements récents du mois de mars 2021, la gouvernance des relations professionnelles s'est encore avérée d'une importance capitale.

Est-il besoin de rappeler que dans le cadre de la gestion du social dans un pays, le consensus devrait être la règle ?

S'étant très tôt engagé dans la voie du tripartisme, notre pays s'est investi dans le domaine de la gouvernance sociale, par le dia-

logue, pour réduire la conflictualité dans des proportions moindres.

Dans la perspective d'une meilleure prise en charge des attentes et préoccupations telles que le chômage et le sous-emploi dans un contexte de menaces diffuses et complexes extérieures, le tripartisme et ses acteurs étaient naturellement attendus à travers la manifestation d'un syndicalisme et d'un patronat plus que jamais ancrés dans le patriotisme pour le triomphe de la paix sociale.

Aujourd'hui, je peux aisément illustrer mes propos par cette excellente synergie mise en opération par les partenaires sociaux lors des douloureux événements qui ont marqué notre pays le 8 mars 2021 (communiqués des centrales syndicales les plus représentatives, communiqué des organisations patronales les plus représentatives suivi du communiqué de l'Institution tripartite nationale de dialogue social, le Haut Conseil du Dialogue social et enfin du communiqué conjoint centrales syndicales et patronat

Est-il besoin de rappeler que dans le cadre de la gestion du social dans un pays, le consensus devrait être la règle ?

pour une grande coalition pour la paix et le dialogue). Tous ces messages émis se résument à la paix et au dialogue.

Oui le tripartisme a été au rendez-vous et a contribué à rassurer.

En effet, cette situation ne permet plus la persistance de la conflictualité, avec son corollaire, la déconstruction des acquis sociaux et demande le renforcement du consensus et du dialogue pour éviter le culte du jusqu'au-boutisme.

La dégradation du climat social national, l'état de l'entreprise au Sénégal depuis la survenance de la crise sanitaire qui a affecté le marché du travail et qui a été marquée par des pertes d'emploi, la persistance du chômage technique, le déficit quasi structurel du régime financier enregistré dans la gestion des assurances sociales et les incertitudes générées par l'absence de futur sont autant de raisons pour créer, en cette période de rupture, un nouveau leadership social patriotique capable, à court terme, d'améliorer la rentabilité sociale dans le productif national.

Son Excellence Monsieur le Président de la République s'est inscrit dans cette même dynamique à travers son message à la Nation

du 3 Avril 2021 marquant le 61^{ème} anniversaire de l'accession du Sénégal à l'Indépendance.

Notre génie ne saurait prospérer si le consensus faisait défaut car l'affrontement et la confrontation sont à bannir dans le relationnel social afin d'éliminer l'effervescence et le pessimisme qui empêchent la consolidation, dans une bonne mesure, des acquis et des droits; la seule bataille qui vaille, compte-tenu des urgences commandées par le social, reste la réussite des politiques de création de richesses nationales, de revenus et des emplois et non la naissance de chaos difficiles à démêler : le désordre ne peut pas être au goût du jour.

Une cogestion du social dans l'entreprise nationale demande, dans le contexte actuel, une offre en approche relationnelle dépouillée de manifestations de rapports de force sous forme de menaces de dégradation de la paix sociale dans le productif national.

Le pouvoir d'état gagnerait également dans une conduite dont le fondamental est l'éthique et la bonne gouvernance, le niveau de responsabilité des partenaires sociaux pour mieux tirer profit de leur patriotisme pour notre nation

en construction, notre économie en voie de maturation.

Notre aspiration à un futur prometteur sur le chemin de la croissance et du développement commande une nouvelle intelligence citoyenne qui préserve de façon continue les populations des fractures qui sont de nature à retarder les progrès sociaux.

L'intelligence citoyenne des sénégalais dicte, naturellement, une distance critique chaque fois que la surenchère et le populisme tentent de récupérer, sans pudeur, la légalité.

Plus réalistes, les populations devraient se garder d'être instrumentalisées par un sentimentalisme militant et faire davantage siennes les vertus de la raison citoyenne.

Tous les acteurs sociaux gouvernants, travailleurs, comme employeurs ainsi que le sénégalais « lambda » devraient gagner en conscience politique collective, en culture générale, en professionnalisation, en social et choisir désormais des approches fondées sur l'accès à un mieux-être dans la paix sociale.

Jean-Hervé Lorenzi
Présidente du Cercle
des Economistes



Bâtir une nouvelle structure de financement pour le développement de l'Afrique

“Alors que la directrice générale du FMI Kristalina Georgieva estime l'important besoin de financement de l'Afrique à environ 1 200 milliards de dollars pour la période 2020-2023”

En 2020, le PIB mondiale a chuté de 4,4% d'après la Banque mondiale. L'économie africaine n'a pas été épargnée par la crise. La crise du Covid s'est traduite par un effondrement des flux financiers vers l'Afrique.

Les investissements directs à l'étranger vers l'Afrique, qui avaient déjà chuté de 10,3% pour s'établir à 45,4 milliards de dol-

lars en 2019¹ selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ont chuté de près de 40% et les flux de transferts des migrants de 25% en 2020 (Banque européenne d'investissement)². La pression fiscale dans la plupart des pays, qui varie autour de 17,2%³, est restée très faible malgré les réformes entreprises dans ce domaine.

Alors que la directrice générale du FMI Kristalina Georgieva estime l'important besoin de financement de l'Afrique à environ 1 200 milliards de dollars pour la période 2020-2023, le service de la dette publique extérieure a augmenté pour la majeure partie des pays africains, comme la Zambie endettée en 2019 à 80% du PIB (Banque africaine de développement) et ayant dépassé la

1_ UNCTAD, World investment report, 2020

2_ <http://www.eib.org/press/publications/economic-report-banking-in-africa-financing-transformation-amid-uncertainty>

3_ OECD/AUC/ATAF (2020), Revenue Statistics in Africa 2020: 1990-2018, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/14e1edb1-en-fr>



L'Afrique fait cependant preuve d'innovation.

Elle est l'objet de transformations financières exceptionnelles et même leader sur toute une série d'innovations fintech. Les trois années à venir sont donc décisives et l'occasion pour l'Afrique de bâtir une nouvelle structure de financement (source de croissance).

barre des 100% du PIB en 2020 selon les estimations⁴. Pourtant, ce n'est pas tant le montant de la dette qui importe mais l'impossibilité des pays africains de se financer à bas coût sur les marchés pour mener des investissements productifs et nourrir la croissance suffisante qui permette de rembourser la dette. L'Afrique fait cependant preuve d'innovation. Elle est l'objet de transformations financières exceptionnelles et même leader sur toute une série d'innovations fintech. Les trois années à venir sont donc décisives et l'occasion pour l'Afrique de bâtir une nouvelle structure de financement (source de croissance).

Ce texte vise à traduire en 6 points les énoncés de convergence du Consensus de Dakar⁵ le 2 décembre 2019 en décisions. 1) Il est tout d'abord nécessaire de revoir les méthodes de rating des pays africains pour leur redonner les moyens d'investir grâce à une structure monoline. 2) Dans un même temps,

l'urgence de la crise du covid requiert de mettre en place un financement d'urgence par le prolongement du moratoire sur la dette. 3) Comme l'ont fait auparavant les économies des pays développés à économie de marché, l'Afrique doit ensuite développer un système financier qui lui est propre. 4) Pour cela, elle peut capitaliser sur son avance par rapport aux pays de l'OCDE dans de nombreux secteurs de technologie financière et sur son réseau de fintech très important. 5) Son système financier reste cependant fragile. 6) Il est donc indispensable pour bâtir une nouvelle structure de financements de mettre en place des instruments financiers ambitieux ainsi qu'un réseau de places financières élaborées et adaptées à la situation du continent.

POINT 1 : Il faut améliorer la notation des pays africains.

Comme mentionné dans la sixième proposition du consensus de Dakar, la notation des

pays africains doit baisser pour redonner aux pays l'oxygène nécessaire pour investir dans la croissance. Le développement de l'Afrique ne peut plus être conditionné à la sévère notation des trois grandes agences internationales. Pour cela, il faut utiliser toutes les techniques financières à notre disposition, y compris la technique de monoline. Mais l'amélioration de la notation correspond à des investissements productifs dans les secteurs de la technologie, de l'industrie, de l'agriculture, de la santé ou de l'éducation tout en prenant en compte l'impact environnemental et le choc terroriste. Par ailleurs, comme le stipulent les premier et deuxième points du Consensus de Dakar, il doit également accompagner la mise en œuvre de réformes fiscales inclusives, équitables et multilatérales, ainsi qu'une amélioration et une décentralisation de la gouvernance des finances publiques.

Dès lors, l'amélioration de la no-

⁴ Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique 2020.

⁵ Le Consensus de Dakar – Conférence Internationale – « Afrique Développement durable & dette soutenable », 2 décembre 2019



Ce texte vise à traduire en 6 points les énoncés

de convergence du Consensus de Dakar⁵

le 2 décembre 2019 en décisions.

tation des pays africains peut passer par les trois points suivants :

1) Les organisations internationales, le G20 et les pays membres du Club de Paris doivent user de leur influence et s'engager à rappeler aux agences de notation la nécessité d'attribuer des notes objectives aux dettes émises par les pays africains.

2) Il faut recourir à un instrument spécifique pour améliorer la notation : effectuer un rehaussement de crédit africain (monoline). Déjà utilisé dans les années 2000, cette technique financière repose sur un établissement financier spécialisé qui apporte sa garantie à un agent émetteur de créances sur un marché financier pour améliorer sa notation. Ce rehaussement de crédit a un coût pour l'établissement financier qui serait ici supporté par les organismes internationaux et les pays qui le souhaitent en y dédiant une partie de leur aide au développement. De cette manière, ils garantiraient une partie des prêts accordés aux pays africains pour soulager les finances nationales et redonner confiance aux investisseurs privés.

3) Deux structures doivent être créées pour rendre plus objective

la notation des dettes africaines et plus équitable la gouvernance financière mondiale (point 6 et 7 du Consensus de Dakar).

- La première, une agence internationale de notation pour l'Afrique composée de l'ensemble des grandes institutions financières africaines (Banque africaine de développement, Banque ouest-africaine de développement, Banque de développement des États de l'Afrique Centrale, Fond de solidarité africain), des grandes institutions internationales (Fond monétaire international, Banque Mondiale) qui apporteront leurs données ainsi que la prise en compte du potentiel du continent et des agences de notation les plus importantes, qui fourniront leur expertise (Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings). Cette composition visera l'objectivité de l'évaluation du risque des investissements en Afrique.

- La seconde, une structure panafricaine monoline, soit une société rehausseur de crédit. Elle pourrait être composée de la Banque Mondiale et du FMI ainsi que des pays du G20 – Club de Paris qui octroient une

garantie explicite sur une partie des obligations des États africains. Cette structure bénéficierait de la meilleure note possible (AAA) ce qui permettrait de rehausser les notes des obligations des pays africains. Comme dans tout monoline, la garantie est irrévocable, inconditionnelle, payable à première demande, individuelle et non solidaire, c'est-à-dire que chaque membre s'acquitte de ses obligations de paiement uniquement dans la mesure de son engagement proportionnel. Le suivi des investissements liés à ces garanties est assuré par l'agence internationale de notation pour l'Afrique.

POINT 2 : mettre en place des financements d'urgence

Il y a urgence. L'Afrique doit retrouver les moyens d'investir. C'est pourquoi, il est absolument nécessaire de prolonger le moratoire décidé pour une partie des pays africains par les pays du G20 et le Club de Paris le 15 avril 2020. Chaque année, les organisations internationales doivent réévaluer le niveau de revenu national que le pays aurait atteint sans la crise du Covid. Il convient alors de



1) Il est tout d'abord nécessaire de revoir les méthodes de rating des pays africains pour leur redonner les moyens d'investir grâce à une structure monoline.

suspendre le moratoire lorsque la croissance actuelle du pays a atteint cette actualisation des prévisions de croissance sans Covid. Le moratoire doit donc être prolongé jusqu'à ce que l'Afrique retrouve le niveau de croissance évalué prenant en compte la chute due à la crise du Covid et les croissances qui auraient dû être obtenues selon les projections de la Banque africaine de développement dans ses Perspectives économiques en Afrique 2020, à savoir une accélération de la croissance économique en Afrique de 3,9 % en 2020 et 4,1 % en 2021. Nul doute que la résilience des économies africaines et le potentiel de leur économie leurs permettront d'atteindre ce niveau rapidement.

Il est également nécessaire d'annuler les dettes odieuses (contractée par un régime à l'encontre de l'intérêt public avec la connivence des créanciers, SACK 1929) ou illégitimes (contractée en défaveur de l'intérêt général de la population). Cependant, ces discussions doivent prendre en compte de manière transparente et en un même lieu l'intégralité de la dette

souveraine (créances bilatérales, multilatérales ou privées). Les investissements prioritaires en matière de santé, d'éducation et de secours aux populations doivent passer avant le service de la dette

POINT 3 : le développement des pays se fait à travers une articulation optimale entre l'économie réelle et l'organisation d'un système financier complet.

Sans système financier et fiscal efficace, les pays peinent à catalyser les ressources financières internes et ont donc davantage recours aux financements externes. M. KALECKI et I. SACHS (1966)⁶ ont constaté qu'un financement externe du développement sert en réalité à financer le déficit de la balance des paiements et manque son objectif de financement de l'investissement productif.

Chaque pays développe donc un système financier qui lui est propre et qui développe sa croissance. Tous les pays, notamment les Etats-Unis et les pays européens, ont connu le défi de créer un sys-

tème financier adapté. Les Etats-Unis créèrent la FED en 1913 pour superviser la gestion de la monnaie et surveiller le bon fonctionnement des banques américaines suite à la panique bancaire de 1907. L'Allemagne doit quant à elle son modèle de banque « universelle » (banque de dépôt et banque d'investissement) qui remonte à la fin du XIX^{ème} siècle au rapport très étroit entre l'industrie et le système financier.

Ce modèle permettait aux banques de collecter des dépôts bancaires de court-terme et d'investir sur le long-terme dans des grands projets industriels. Ainsi, la Deutsche Bank est née à Berlin en 1870 et a contribué au développement du groupe Siemens à l'international. La France également n'a cessé de faire évoluer son système financier. Elle passe après la Seconde guerre mondiale d'une économie financée en grande partie par l'autofinancement à une économie d'endettement puis à une économie des marchés financiers dans les années 1980. Les institutions financières prennent progressivement le relai du financement de la crois-

6_Kalecki, M., & Sachs, I. (1966). Forms of Foreign Aid: An economic analysis. Social Science Information



2) l'urgence de la crise du covid requiert de mettre en place un financement d'urgence par le prolongement du moratoire sur la dette.

sance lors du désengagement de l'Etat. Les SICAV sont créées dans ce contexte en 1969 et répondent au besoin de drainer l'épargne des ménages.

L'Afrique à son tour doit aujourd'hui inventer le système financier le plus adapté à ses besoins, aux singularités des économies nationales pour renouer avec un fort niveau de croissance.

POINT 4 : L'Afrique est très en avance dans le secteur des technologies financières

Les innovations en matière de technologie financière prennent justement en compte les besoins spécifiques du continent et le besoin de franchir des étapes de technologie très rapidement. Cela se traduit par un dynamisme accru des start-up ces dernières années en Afrique où 359 levées de fonds ont été réalisées par des start-up africaines en 2020, un chiffre en hausse de 44 % par rapport à 2019 avec 25% de ces investissements dédiés aux finetechs selon le rapport annuel sur le financement de la tech en Afrique du fond Partech⁷. Au cœur de la crise, ces start-up se révè-

lent résilientes mais on constate tout de même que les start-up les plus matures peinent à franchir un certain cap de développement. Elles font face à une réduction d'opportunités qui se traduit par un repli des investisseurs vers les jeunes pousses puisque le nombre de tours de table inférieurs à un million de dollars a augmenté de 90%. A noter également la diffusion insuffisante de ces financements puisque sur les 26 pays étudiés dans le rapport, le Nigeria, l'Egypte, le Kenya et l'Afrique du Sud concentrent 80% des volumes investis. Il n'en demeure pas moins que l'Afrique développe à toute allure des technologies financières.

Prenons l'exemple du paiement par mobile à l'origine du développement du système bancaire en Afrique. En 2014, à peine 22% de la population éthiopienne possédait un compte bancaire selon des chiffres de la Banque Mondiale mais la moitié des adultes possédaient un téléphone mobile. Le gouvernement éthiopien s'est fixé comme objectif d'atteindre l'objectif de 80% de la population titulaire d'un compte bancaire en 2020. Créé en 2015, le système

de paiement mobile M-Birr répond à ce besoin. Il permet de payer mais également de recevoir ses allocations directement sur son compte mobile M-Birr et de les retirer dans un magasin franchisé. Ce système constitue une véritable innovation alors qu'il était autrefois nécessaire de faire un long trajet jusqu'à un point de paiement itinérant pour se faire remettre son allocation. Des finetech spécialisées dans la facilitation des transactions ont essaimé dans toutes l'Afrique, comme par exemple Paga fintech nigériane qui compte 13 millions d'utilisateurs ou bien Farwy qui avec ses 2 millions de transactions journalières est devenu le plus grand réseau de paiement électronique en Egypte.

Autre innovation majeure, le Crédit-fintech, activité de crédit par le biais de plateformes numériques non exploitées par des banques commerciales, propose des frais de transaction moins élevés et une meilleure évaluation du risque de crédit. Il constitue une source de financement alternative pour les entreprises et les ménages et élargit l'accès au crédit à certains segments mal

⁷ Partech, Africa Tech Venture Capital Report, 2020



3) Comme l'ont fait auparavant les économies des pays développés à économie de marché,

l'Afrique doit ensuite développer un système financier qui lui est propre.

desservis. Il est particulièrement adapté au financement des petites entreprises et des particuliers moins aisés. C'est le cas des entreprises Yoco ou Zooma qui ont chacune levé 23 millions de dollars et qui s'attachent à soutenir des entrepreneurs africains exclus du système bancaire classique. L'entreprise kenyane Tala est peut-être l'exemple plus emblématique de fintech d'octroi de prêts rapides aux entreprises entre 10 et 500\$ exclusivement par mobile, pèse aujourd'hui près de 100 millions de dollars et opère même en dehors des frontières de l'Afrique au Mexique ou aux Philippines.

Rappelons que par ailleurs, les ressources internes des pays d'Afrique sont insuffisantes. Comme évoqué auparavant, le taux de pression fiscale est en moyenne de 17,2% du PIB⁸. Il devrait baisser de 10% dans certains pays africains avec la crise du Covid selon Cheikh Kanté, Ministre en charge du Plan Sénégal Emergent⁹. Les fintech font partie de la solution pour relever le défi de la fiscalité en Afrique. La majorité des pays du continent africain peinent à engranger des re-

venus fiscaux pour financer les investissements nécessaires à leur développement. Il est donc urgent que les Etats se saisissent des outils qui permettent de capter une partie de la richesse créée sans étouffer la production et l'innovation. Les mesures de soutien aux PME contribuent à réduire la part du secteur informel dans l'économie aujourd'hui estimée à plus de 70% de la production et donc de prélever des impôts qui seront réinvestis par l'Etat. L'Etat doit également les technologies émergentes. Ces start-ups prennent en compte la singularité du système financier du continent et contribuent à accroître la bancarisation de la population, la vente en ligne notamment de la production du secteur informel, les crédit-fintechs ou encore le paiement d'achats en ligne par cash. C'est le projet de Wonder et de son activité de traitement de cash qui peut se révéler très utile pour les populations non connectées au réseau bancaire et qui souhaitent régler des factures, des achats en ligne et pourquoi pas leurs impôts, alors que plus de trois personnes sur quatre ne sont pas bancarisées.

POINT 5 : Le système financier africain demeure fragile

Malgré ces innovations, l'Afrique possède un système financier jeune, inégalement développé et qui manque encore de profondeur. Définissons le système financier comme un ensemble d'établissements financiers qui échangent des fonds via une organisation relativement informelle et qui permet l'adéquation entre offre et demande de capitaux régulée par la banque centrale et les autorités financières. Le système financier Africain a éclos au 19ème siècle en Egypte mais reste très disparate. Si les plus anciennes places financières africaines telles que la Bourse d'Égypte (1883) ou la Bourse de Johannesburg (1887) sont fondées à la fin du XIXème siècle, les plus récentes ne datent que de 2016. Ce n'est qu'à partir de 1990 qu'elles ont connu une croissance spectaculaire, passant d'une douzaine à 28 aujourd'hui sur l'ensemble du continent. La capitalisation boursière a été multipliée par 9 en 25 ans, et plus de 3000 entreprises

8_OECD/AUC/ATAF (2020), Revenue Statistics in Africa 2020: 1990-2018, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/14e1edb1-en-fr>.

9_Tam Tam de l'Émergence, n°9, Janvier 2021



4) Pour cela, elle peut capitaliser sur son avance par rapport aux pays de l'OCDE

dans de nombreux secteurs de technologie financière et sur son réseau de fintech très important

sont maintenant cotées sur toutes les bourses du continent. Ce chiffre demeure néanmoins assez faible. A titre de comparaison, la bourse de Bombay compte également 3000 cotations même si l'on retrouve sur les places boursières africaines des filiales de multinationales telles que Danone, Total, Unilever, China State Construction and Engineering Corporation.

Les évolutions sont insuffisantes mais déjà très positives. La croissance de la capitalisation boursière en Afrique ces 25 dernières années pourrait donc s'expliquer par le nombre de places boursières et de marchés de bons du Trésor, mais également par la taille des compagnies qui choisissent d'entrer en bourse et par le regain d'activités des investisseurs, en particulier étrangers, sur les marchés africains à fort volume d'opérations comme en Afrique du Sud et en Egypte à la suite de réformes incitatives dans leur législation (créations d'indices boursiers, d'une autorité des marchés financiers, mise en place d'une chambre de compensation

ou de règlement). Dans le même temps des efforts notables ont eu lieu en matière de réglementation (respect de Bâle III) et de sécurisation des échanges pour maintenir la confiance des investisseurs notamment étrangers.

Malgré une structuration des places financières, le manque de profondeur du système bancaire et le degré de financiarisation sont encore un réel frein au développement financier africain. Indicateur révélateur du degré de financiarisation, le crédit intérieur au secteur privé en pourcentage du PIB de l'Afrique Sub-saharienne est le plus faible au monde (24%), la moitié du ratio moyen pour l'Amérique Latine et les Caraïbes. L'Afrique de l'Ouest a la population adulte la moins bancarisée, 14% contre 34% pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Ce retard peut être justifié par la lourdeur des formalités et les exigences relatives à l'ouverture d'un compte en banque, comme l'obligation de fournir une adresse officielle, une carte d'identité, une preuve d'emploi formelle, une justification de flux constant de revenus et de faire un dépôt mini-

mum obligatoire. On observe des difficultés de financement chez les start-ups en phase de croissance. Alors que la phase d'amorçage est très dynamique, Partech constate cependant un recul de 60% des tickets moyens en phase de « growth ». Les start-up peinent donc à arriver à un stade plus mature qui permet l'entrée en bourse. Un soutien massif aux nouvelles technologies, en particulier financières, est donc indispensable.

POINT 6 : Il faut un réseau de places financières sur le continent africain

Pierre Cyrille Hautcoeur définit une place financière comme « une ville dans laquelle des opérateurs financiers organisent ou effectuent des transactions financières et les paiements qui leur sont liés. » Ces opérateurs peuvent relever d'un certain nombre de métiers et d'organisations différents, banques de détail, banques d'investissement, assureurs, cabinets d'audit, bourse de valeur et banques centrales, dans les places financières mo-



5) Son système financier reste cependant fragile.

dernes et c'est bien l'interdépendance de l'ensemble de ces acteurs qui favorisent la concentration leur et ainsi font exister le concept de place.

Le concept de place financière n'est pas nouveau, Fernand Braudel¹⁰ avait explicité la succession d'économies mondes organisées autour de Venise et Gênes en Italie, Anvers puis Amsterdam aux Pays-Bas, avant l'émergence de Londres comme place financière dominante au 19^e siècle. Ces quelques exemples mettent en lumière l'articulation entre développement du commerce extérieur, place financière et donc développement économique.

Au cours de siècles suivants, les guerres et les crises, ont fait se succéder sur la scène internationale les places financières de première importance. Le cas de la Grande Bretagne est assez explicite. Leader de l'économie mondiale à la première révolution industrielle, elle détient un quart du stock d'or mondial en 1914, mais laisse sa position de leader aux Etats Unis à la sortie de Première Guerre mondiale. Le New York Stock Exchange supplante durablement la City. Ce n'est

qu'au cours des années 1980, avec le développement du marché des euro-dollars, dépôts, puis crédits et enfin émissions de titres réalisés en dollars à Londres entre acteurs financiers de tous pays que Londres revient sur le devant de la scène. Le développement de ce marché résulte d'un choix alors unique pour un pays de cette taille : le renoncement à une autonomie du système financier national. Au-delà encore de ce qui avait eu lieu au 19^e siècle, la place de Londres devient le lieu de rendez-vous et d'activité de toutes les grandes banques mondiales, qui y réalisent un grand nombre d'opérations n'ayant rien à voir avec la Grande-Bretagne.

Aujourd'hui, même si les consolidations bancaires demeurent régionales, la tendance est toujours à la concentration d'un maximum de services financiers dans le même écosystème. Or on voit déjà poindre le défi pour l'Afrique. En effet, si le système financier se développe tous azimuts, la concentration de service pour les hubs existants est encore fragile. Il est vrai, il existe quelques exemples probants comme Casablanca, Johannesburg, Lagos ou Maurice qui sont les places

les plus puissantes de la zone et qui sont de bonnes portes d'entrées pour la cotation d'entreprises internationales. Mais ne nous y trompons pas, la deuxième place financière d'Afrique (derrière Johannesburg) est aujourd'hui Londres, avec près de 120 cotations d'entreprises africaines pour une valeur de 170 milliards de dollars. Il paraît donc nécessaire que se constituent quelques hubs majeurs autour de ces 28 bourses qui seraient un des piliers de l'investissement productif avec une bonne gouvernance (décentralisé) et une intensification des échanges commerciaux intra-zone. On trouverait dans un même secteur des banques, des institutions de régulation, une bourse, différents marchés de capitaux (monétaire, dérivés), des fonds d'investissements, des branches des sociétés de notation et de multiples entreprises de services financiers. Cela va bien plus loin que la seule bourse des valeurs mobilières. Il faudrait également aussi que ces écosystèmes s'organisent avec l'ensemble des agences de réglementation, de contrôle et de rating, des services d'assurance et de réassurances. Évidemment, on l'a vu, les bourses ont des niveaux

10_Fernand Braudel (1967) Civilisation matérielle, économie et capitalisme : XVe-XVIII^e siècle



6) Il est donc indispensable pour bâtir une nouvelle structure de financements

de mettre en place des instruments financiers ambitieux ainsi qu'un réseau de places financières élaborées et adaptées à la situation du continent.

de maturité différents, il faut donc envisager des hubs de niveaux différents avec des produits financiers de niveau de complexité adaptés. On pourrait imaginer 3 niveaux de hubs différents, le premier le plus simple regroupant les bourses les plus jeunes où s'échangent des produits financiers de base (actions, obligations), le second plus sophistiqués où pourraient s'y joindre certains produits dérivés comme les forward et les futurs. Enfin un 3ème niveau pourrait convenir aux bourses les plus matures et où tous les produits structurés s'échangent déjà comme les swap, CDO, CDS, ETF, indices pays etc. Les grandes places financières s'appuieraient évidemment sur ces bourses très complètes. Tous ces hubs spécifiques au marché africain avec notamment des indices en communs notamment sur les matières premières et développer des instruments financiers susceptibles de canaliser l'épargne intérieure ou de la diaspora pour des financements.

Comme toujours dans l'histoire du développement économique, l'économie réelle s'appuie sur des modalités de financement adaptées. La croissance des économies africaines reposera évidemment sur la mise en place de systèmes financiers du 21ème siècle.

Jean-Hervé Lorenzi,
Président d'honneur
du Cercle des économistes



22 FÉVRIER 2021

20^e

FORUM INTERNATIONAL ECONOMIQUE SUR L'AFRIQUE

INVESTIR POUR
UNE RELANCE DURABLE
EN AFRIQUE



#AfricaForum

« Il nous faut plus de capacités financières. »

« J'appelle, (...) nos partenaires de l'OCDE à rechercher avec nous des solutions concertées à ces problématiques qui handicapent sérieusement les efforts de développement de nos pays. »

S.E.M MACKY SALL

Président de la République du Sénégal